

FONDATION L'ÉLAN RETROUVÉ

Reconnue d'Utilité Publique

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA FONDATION L'ÉLAN RETROUVÉ

Siège Social : 23 Rue Catherine de La Rochefoucauld - 75009 PARIS -
Tél. : 01-49-70-88-58 - Fax : 01-42-81-11-17
e-mail : elan@elan-retrouve.org

SIRET 77567634900019 - URSAFF 756800348422002011 - APE 8610Z

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| I. LE MOT DU PRÉSIDENT | 7 |
| II. PRÉSENTATION DE LA FONDATION..... | 9 |
| A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION..... | 11 |
| B. LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION..... | 15 |
| C. LA DIRECTION | 15 |
| D. LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FONDATION | 15 |
| III. LES ACTIVITÉS DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS DE LA FONDATION ... | 21 |
| A. PÉRENNITÉ DE LA FONDATION | 22 |
| B. DYNAMIQUE ET CRÉATIVITÉ DE LA FONDATION | 26 |
| C. TRANSFORMATION DE LA FONDATION EN FONDATION ABRITANTE | 29 |
| D. PROJET STRATÉGIQUE DE LA FONDATION..... | 30 |
| IV. ACTIVITÉ DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES AMBULATOIRES DE LA FONDATION | 31 |
| A. ACTIVITÉ DU CENTRE GILBERT RABY..... | 33 |
| A. NOMBRE DE JOURNEES REALISEES..... | 33 |
| B. FILE ACTIVE..... | 33 |
| C. DUREE MOYENNE DE SEJOUR EN JOURS..... | 33 |
| D. NOMBRE D'ENTREES | 33 |
| E. NOMBRE DE NOUVEAUX PATIENTS..... | 33 |
| B. ACTIVITÉ DU CENTRE MALVAU | 34 |
| A. ENTREES | 34 |
| B. FILE ACTIVE..... | 34 |
| C. DUREE MOYENNE DE SEJOUR | 34 |
| D. NOMBRE DE JOURNEES REALISEES..... | 35 |
| V. ACTIVITÉ DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX | 37 |
| VI. BILAN SOCIAL DE LA FONDATION..... | 39 |
| A. PRÉAMBULE..... | 39 |
| B. L'EMPLOI..... | 40 |
| A. LES EFFECTIFS..... | 40 |
| B. LES TRAVAILLEURS EXTERIEURS | 44 |
| C. LES RECRUTEMENTS DE L'ANNEE | 44 |
| D. LES DEPARTS DE L'ANNEE | 45 |

| | | |
|-------------|---|-----------|
| E. | LES PROMOTIONS | 46 |
| F. | LE CHOMAGE..... | 46 |
| G. | L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES..... | 46 |
| H. | L'ABSENTEISME..... | 47 |
| C. | LES RÉMUNÉRATIONS ET ACCESSOIRES..... | 48 |
| A. | MONTANT DES REMUNERATIONS | 48 |
| B. | LES CHARGES ACCESSOIRES..... | 51 |
| D. | LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ..... | 51 |
| A. | LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET..... | 51 |
| E. | LES COMMISSIONS SANTÉ, SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL.... | 53 |
| | LES DEPENSES EN MATIERE DE SECURITE..... | 53 |
| F. | L'ORGANISATION ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL | 54 |
| A. | LA DUREE ET L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL..... | 54 |
| B. | L'ORGANISATION ET LE CONTENU DU TRAVAIL | 55 |
| C. | DEPENSES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL..... | 55 |
| D. | MEDECINE DU TRAVAIL..... | 55 |
| E. | LES TRAVAILLEURS INAPTES..... | 56 |
| G. | LES FORMATIONS | 56 |
| A. | LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE | 56 |
| B. | LES CONGES FORMATION..... | 58 |
| C. | LES APPRENTIS | 58 |
| D. | LES STAGIAIRES | 58 |
| H. | LES RELATIONS PROFESSIONNELLES..... | 58 |
| A. | LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET LES DELEGUES SYNDICAUX | 58 |
| I. | L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION | 60 |
| A. | LES DIFFERENTES FORMES DE REUNIONS AVEC LE PERSONNEL..... | 60 |
| B. | LES DIFFERENDS CONCERNANT L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL | 61 |
| C. | AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE | 62 |
| VII. | BILAN COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022..... | 63 |
| A. | LE BILAN | 63 |
| A. | ACTIF..... | 65 |
| B. | PASSIF..... | 67 |
| B. | LE BILAN FINANCIER | 70 |
| A. | FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENTS (FRI)..... | 72 |
| B. | FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE) | 73 |
| C. | FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL | 73 |
| D. | BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OU EXCEDENTS DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION. | 73 |
| E. | TRESORERIE | 74 |
| C. | LE TABLEAU DES FLUX FINANCIERS..... | 75 |

| | |
|---|----|
| LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT | 76 |
| D. LE TABLEAU DE FINANCEMENT | 78 |
| A. RESSOURCES | 78 |
| B. EMPLOIS | 79 |
| E. LE COMPTE DE RÉSULTAT | 81 |
| A. LES CHARGES D'EXPLOITATION..... | 83 |
| B. LES PRODUITS D'EXPLOITATION..... | 85 |
| C. LE RESULTAT :..... | 88 |
| F. LE SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION..... | 91 |
| RATIOS DE RENDEMENT | 92 |
| VIII.ACTIONS DE LA FONDATION | 95 |
| IX. ET MAINTENANT... | 97 |

I. LE MOT DU PRÉSIDENT

La direction générale, la direction médicale des services et établissements de l'Élan Retrouvé et le président du Conseil d'administration ont le plaisir de présenter le rapport d'activité de notre Fondation pour l'année 2022.

2022 fut une année charnière pour notre Fondation, entre la fin du confinement (mais le maintien de difficultés quotidiennes en lien avec la pandémie) et la volonté de poursuivre la diversification et le développement des activités.

L'Élan Retrouvé a consolidé ses activités de soin et étendu son offre sociale et médico-sociale par le biais de reprise d'établissements, de création de structures ou de l'augmentation du nombre de places dans des services existants.

En parallèle, notre institution s'est préoccupée de l'extension d'activités d'intérêt général propres à son statut de Fondation abritante.

Ces différentes facettes d'interventions de notre Fondation témoignent de son savoir-faire, de la qualité de ses pratiques, de sa capacité à innover et de la reconnaissance que lui portent les autorités publiques.

L'année 2022 fut également marquée par le renouvellement des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et la préparation de notre nouveau projet stratégique. Document de référence, fil conducteur de l'action de notre Fondation pour la période 2023-2027, ce projet s'articule autour de trois axes de développement :

- *offre de parcours : la Fondation accompagnatrice des parcours de vie des personnes ;*
- *échanges et transferts de savoirs en santé mentale : la Fondation espace ressources en santé mentale pour tous les acteurs du secteur ;*
- *L'Élan Retrouvé, de l'Association à la fondation abritante : nouveau statut – nouveaux horizons – nouvelles missions.*

Ce dynamisme et cette créativité s'accompagnent d'un haut niveau d'exigence, d'une gestion saine et rigoureuse et du maintien de relations sociales de qualité. Il convient de saluer à leur juste mesure l'engagement et le sens des responsabilités des équipes et forces vives de l'Élan.

Toujours mieux soigner et accompagner, telles sont notre devise et notre fierté.

Bernard VERRIER

II. PRÉSENTATION DE LA FONDATION

Par décret du 17 Août 2016, l'Association l'Élan Retrouvé s'est transformée pour devenir la Fondation l'Élan Retrouvé. L'objet originel mais toujours d'actualité de la Fondation est « d'accueillir, de soigner, d'accompagner et de loger des enfants, adolescents et adultes, de tous milieux sociaux et de toutes origines, souffrant de troubles psychiques et de troubles envahissants du développement en leur donnant les moyens matériels et humains de s'adapter et se réadapter socialement et professionnellement ». Par arrêté du 13 Janvier 2021, paru au journal officiel le 22 Janvier 2021, la Fondation l'Élan Retrouvé est devenue fondation abritante.

Le Conseil d'administration de la Fondation est constitué de 4 collèges :

➤ collège des membres fondateurs :

Président : Monsieur Bernard VERRIER, Retraité, ancien Conseiller général des établissements de santé à l'Inspection Générale des Affaires Sociales, réélu Président lors du Conseil d'administration du 23 Juin 2022 ;

Vice-Président : Docteur Laure GONTARD, Pédopsychiatre, Chef de pôle, Praticien hospitalier, spécialité psychiatrie, réélue Vice-Présidente lors du Conseil d'administration du 23 Juin 2022 ;

Secrétaire Général : Monsieur Philippe GRÈS, Retraité, ancien Directeur général des établissements de la Fondation Bon Sauveur de Picauville (Manche), réélu Secrétaire général lors du Conseil d'administration du 23 Juin 2022 ;

Trésorier : Monsieur Bernard MAZZASCHI, Retraité, ancien Directeur de l'ASM13, ancien Directeur administratif et financier des « Petits frères des pauvres », réélu Trésorier lors du Conseil d'administration du 23 Juin 2022 ;

Monsieur Bernard VAYSSE, Retraité, ancien Directeur Général d'une association de loi 1901.

➤ collège des membres institutionnels :

Madame le Docteur Catherine PIOLOT, Retraitée, représentant de l'UNAFAM, élue lors du Conseil d'administration du 21 Février 2019 ;

Monsieur Lazare REYES, Directeur Général de l'EPS Maison Blanche, élu lors du Conseil d'administration du 25 Juin 2019, pouvant être remplacé par **Madame Cléa BLOCH**, Directeur général adjoint de l'EPS Maison Blanche.

➤ collège des amis :

Docteur Pierre CHENIVESSE, Psychiatre hospitalier, Expert-Psychiatre près la Cour d'appel de Versailles, Médecin-Inspecteur près le Préfet de Police de Paris,

Chargé de cours en psychiatrie criminelle à l'Université Paris VIII, réélu lors du Conseil d'administration du 24 Juin 2021 ;

Docteur Pascale JEANNEAU-TOLILA, Médecin-directeur du Pôle de soins de jour de l'ASM 13, élu lors du Conseil d'administration du 23 Juin 2022 ;

Monsieur Pierre NAVES, Inspecteur Général des Affaires Sociales, Ancien Directeur Général de la Ligue contre le Cancer, réélu lors du Conseil d'administration du 25 Juin 2020.

➤ **collège des personnalités qualifiées :**

Monsieur Marc Olivier BARUCH, ancien élève de l'École polytechnique, ancien élève de l'ENA, Docteur en histoire de l'IEP de Paris, Administrateur civil au Ministère de la culture et de la communication, Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, réélu lors du Conseil d'administration du 24 Juin 2021 ;

Trésorier-Adjoint : Monsieur Laurent BURCKEL, ancien Directeur d'hôpital, élu lors du Conseil d'administration du 23 juin 2022 et élu Trésorier-Adjoint lors du Conseil d'administration du 23 Juin 2022 ;

Monsieur Gilles ÉCHARDOUR, ancien Délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé de Paris, élu lors du Conseil d'administration du 19 Décembre 2018 ;

Professeur Nathalie GODART, Professeur des Universités, Praticien hospitalier - UFR Simone Veil Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines et Fondation Santé des étudiants de France, élue lors du Conseil d'administration du 28 Octobre 2021 ;

Docteur Vassilis KAPSAMBÉLIS, Médecin-Psychiatre, ancien Médecin-Directeur de l'ASM13, élu lors du Conseil d'administration du 20 Octobre 2016.

➤ **invités permanents :**

Madame Danièle POLVÉ-MONTMASSON, Commissaire du Gouvernement, Préfète.

Monsieur François JÉGARD, Commissaire aux Comptes.

➤ **Invités représentant les patients, usagers et familles, sans voix délibératives :**

Monsieur François JEANNOT, Représentant titulaire des patients, usagers et familles, élu lors du Conseil d'administration du 18 Décembre 2018 ;

Monsieur Jean-Michel TROUVÉ, Représentant suppléant des patients, usagers et familles, élu lors du Conseil d'administration du 21 Juin 2018.

A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION :

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises, les 26 Avril, 23 Juin, 27 Octobre et 15 Décembre, sous la présidence de Monsieur Bernard Verrier. Toutes les séances du Conseil d'administration de l'année se sont tenues en présentiel et en audioconférence ou visioconférence du fait de la pandémie de Covid-19.

Il a notamment :

- examiné le suivi infra-annuel des services et établissements sanitaires de la Fondation l'Élan Retrouvé arrêté au 31 Décembre 2021 ;
- examiné la première évaluation de l'atterrissage financier, au 31 Décembre 2021, des services et établissements de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- été informé et discuté sur les premiers éléments de la campagne budgétaire 2022 pour les services et établissements sanitaires ;
- été informé et discuté sur l'application des accords Ségur au sein de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- été informé et discuté sur la visite de Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées de France, au sein du Foyer d'accueil médicalisé « Une maison en plus » ;
- été informé et discuté sur le travail du groupe de travail issu du Conseil d'administration portant sur l'accueil de fondations abritées ;
- réalisé un suivi sur les travaux mis en place par le « Comité finances, audits et gestion d'actifs » ;
- été informé et discuté sur l'évolution de la crise sanitaire Covid 19 et ses nouvelles règlementations ;
- réalisé un suivi de l'évolution du dossier de transformation du Centre Malvau ;
- réalisé un suivi sur le déroulement des travaux du Centre Gilbert Raby ;
- été informé et discuté sur le mouvement des médecins ;
- en ce qui concerne les travaux menés par le Service qualité :
 - discuté sur le rapport de la visite de certification ;
 - approuvé la fiche « Signalement et gestion des événements indésirables » ;
 - approuvé le « Protocole d'entretien des fontaines à eau sur réseau d'eau » ;
 - approuvé la fiche « Signalement des infections nosocomiales » ;
 - approuvé la fiche « Précautions complémentaires de type contact, gouttelettes, air » ;
 - approuvé la procédure « Conduite à tenir en cas de présence de punaises de lits » ;
 - approuvé la procédure « Conduite à tenir face à un cas suspect ou confirmé de tuberculose » ;
 - approuvé la procédure « Gestion des demandes, plaintes et réclamations » ;
 - approuvé la procédure « Information du patient en cas de dommages associés aux soins » ;
 - approuvé la procédure « Organisation de la prise en charge médicamenteuse » ;
 - approuvé la procédure « Identification secondaire du patient » ;

- approuvé la « Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) » ;
- approuvé les documents relatifs à la loi de 2002 pour l'Unité renforcée d'accueil temporaire : Règlement de fonctionnement et Document individuel d'accompagnement ;
- approuvé les documents relatifs à la loi de 2002 pour le service Lits halte soins santé mobile : Règlement de fonctionnement, Document individuel d'accompagnement, Avenant au document individuel d'accompagnement et Projet d'accompagnement personnalisé ;
- entendu le bilan des enquêtes de satisfaction 2021 ;
- approuvé le rapport d'activité 2021 de la Démarche qualité et de gestion des risques et de ses différentes commissions et sous-commissions ;
- approuvé le rapport d'activité 2021 de la sous-commission évaluation des pratiques professionnelles ;
- approuvé le programme d'actions qualité et de gestion des risques 2022 ;
- approuvé le point sur l'évaluation interne des structures médico-sociales de la Fondation ;
- approuvé le règlement de fonctionnement du SAVS - Orly ;
- entendu les résultats du questionnaire de sortie du Centre Malvau au premier semestre 2022 ;
- approuvé la procédure « Conduite à tenir en cas de morsure et de griffure » ;
- approuvé la procédure « Que faire devant une situation préoccupante ou à caractère d'urgence » ;
- approuvé le flyer « Je prends soin de moi » ;
- approuvé les résultats de l'enquête « Culture qualité et sécurité de la Fondation » ;
- été informé sur les points forts et points faibles de l'enquête culture qualité et sécurité ;
- approuvé la procédure « Organisation de la campagne de vaccination anti-grippale » ;
- approuvé le « Protocole de lavage et de désinfection du petit matériel de soins » ;
- approuvé la procédure « Défibrillateur semi-automatique externe » ;
- approuvé la procédure « Prise en charge institutionnelle du personnel de la Fondation victime de violences » ;
- approuvé la « Charte informatique des patients/usagers » ;
- approuvé la procédure « Signalement et gestion des événements indésirables » - version 7 ;
- approuvé la procédure « Destruction des dossiers médicaux ».
- approuvé la création de la Fondation abritée « L'Élan de Pierre » sous égide de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé la proposition de nomination de Monsieur Lionel Cappelletti comme membre de la « Commission finances, audit et gestion des actifs » ;
- approuvé les comptes administratifs 2021 de l'Institut médico-éducatif « Les Alizés », du service Lits halte soins santé mobile et du CMPP de Boulogne-Billancourt ;
- approuvé les États prévisionnels des recettes et des dépenses des structures médico-sociales de la Fondation de l'exercice 2021 ;

- été informé et discuté sur les points budgétaires 2022 et comptes financiers 2021 des services et établissements sanitaires de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé la proposition provisoire d'affectations des résultats ;
- approuvé la mise en place d'une prime d'installation pour les médecins et les infirmières ;
- approuvé la situation financière de la Fondation l'Élan Retrouvé : situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible au 31 Décembre 2021, compte de résultat prévisionnel 2022 et plan de financement prévisionnel 2022 et rapport ;
- été informé et discuté sur le bilan 2021 du Projet stratégique 2018-2022 de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé la mise en place du groupe de travail sur la rédaction du Projet stratégique 2023-2027 de la Fondation et choix de la première date de réunion ;
- approuvé la délégation de signature des Contrats à durée déterminée pour la Directrice des ressources humaines, Madame Victoria Sauteron-Prime ;
- approuvé la délégation de signature des Contrats à durée déterminée de moins d'un mois pour la Responsable des ressources humaines du Centre Malvau, Madame Zélie Marty ;
- approuvé l'ouverture d'un compte courant bancaire, auprès du Crédit Coopératif, pour le CMPP de Boulogne-Billancourt et sa délégation de signature à Monsieur le Docteur Christian Portelli ;
- approuvé l'ouverture d'un compte courant bancaire, auprès du Crédit Coopératif, pour l'Unité renforcée d'accueil temporaire et sa délégation de signature à Monsieur Sofian El Asfour ;
- été informé et discuté sur les placements financiers de la Fondation ;
- été informé et discuté sur la cartographie des risques ;
- été informé et discuté sur le baromètre Qualité de vie au travail 2021 ;
- été informé sur les projets en cours : avancement de l'installation des places dans le cadre du Plan Belgique, ouverture des Lits halte soins santé mobiles, déménagement du CMPS, travaux du Centre Gilbert Raby ;
- approuvé le changement de nom du CPMS en CPMS Georges Politzer ;
- approuvé l'application des « Accords Laforcade » au personnel des structures médico-sociales et sociales de la Fondation ;
- élu les membres du Bureau du Conseil d'administration de la Fondation ;
- renouvelé le tiers des membres du Collège des amis : Madame le Docteur Pascale Jeanneau-Tolila ;
- renouvelé le tiers des membres du Collège des personnalités qualifiées : Monsieur Laurent Burckel ;
- approuvé le rapport d'activité 2021 de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé le rapport d'activité 2021 des services et établissements de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé les comptes et le rapport financier 2021 de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- entendu le Commissaire aux comptes en son rapport ;
- attribué une prime d'intéressement à chaque travailleur handicapé de l'ESAT de l'Élan sur les résultats de l'année 2021 ;
- approuvé l'affectation des résultats des établissements de la Fondation l'Élan Retrouvé et des résultats de la Fondation l'Élan Retrouvé ;

- approuvé les projets de résolutions ;
- approuvé l'achat des locaux sis 89 Rue Haxo – 75020 Paris, abritant l'Hôpital de Jour et le CMPE Haxo ;
- approuvé le recours à l'emprunt pour le rachat des locaux sis 89 Rue Haxo – 75020 Paris à la SCI Avron – Croix Saint-Simon par la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé le renouvellement du détachement de Monsieur le Docteur Pierre-Olivier Mattei ;
- approuvé la délégation de signatures à Madame Marie-Pierre Mouhaoui, Adjointe de direction administrative et logistique, sur les comptes courant bancaires détenus par l'ESAT de l'Élan au sein du Crédit coopératif ;
- approuvé l'attribution des ressources 2022 des services et établissements sanitaires et médico-sociaux d'Ile-de-France ;
- été informé sur l'application du « Laforcade » aux établissements médico-sociaux du privé à but lucratif (PNL) ;
- été informé sur l'avancement de la rédaction du Projet stratégique 2023-2027 de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- été informé et discuté sur le suivi de la reprise de la Clinique de « La Chesnaie » par la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé la situation financière de la Fondation l'Élan Retrouvé : situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible au 30 Juin 2022, compte de résultat prévisionnel au 30 Juin 2022 et tableaux de financement prévisionnels 2022 et rapport ;
- été informé sur les dons et subventions reçus par la Fondation au 30 septembre 2022 ;
- approuvé les effectifs 2023 des services et établissements de la Fondation ;
- approuvé les investissements 2023 de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé l'activité prévisionnelle 2023 des établissements médico-sociaux de la Fondation ;
- approuvé le budget de l'exercice 2023 du service Lits Halte Soins Santé ;
- approuvé le budget de l'exercice 2023 du service Lits halte soins santé mobiles ;
- été informé et discuté sur le suivi infra annuel des établissements sanitaires de la Fondation arrêté au 30 Septembre 2022 ;
- approuvé pour l'Hôpital de Jour de Chevilly-Larue : servitude de passage – Cession de la servitude de passage constituée sur la parcelle AD n° 7 à l'euro symbolique par la Commune de Chevilly-Larue au profit de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé le règlement intérieur des établissements de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé le règlement intérieur de la Conférence médicale d'établissement de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé la délégation de signatures à Monsieur Franck Ntadi, Directeur du Centre Gilbert Raby, sur les comptes courant bancaires détenus par le Centre Gilbert Raby au sein du Crédit coopératif ;
- été informé et discuté sur la réforme des autorisations en psychiatrie ;
- approuvé les États prévisionnels des recettes et des dépenses 2023 des services et établissements sanitaires de la Fondation l'Élan Retrouvé ;

- approuvé les États prévisionnels des recettes et des dépenses 2023 des services et établissements médico-sociaux de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens 2023-2027 des services et établissements médico-sociaux de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé le plan de trésorerie 2023/2028 de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé le recours à l'emprunt pour l'achat de la Clinique de « La Chesnaie » par la Fondation l'Élan Retrouvé, sous-réserve de la réalisation de l'opération ;
- approuvé la demande de transfert d'autorisations de la Clinique de « La Chesnaie » au profit de la Fondation l'Élan Retrouvé ;
- approuvé l'achat des locaux destinés à la PUR (Petite unité résidentielle) ;
- approuvé l'ouverture d'un compte courant bancaire destiné à la PUR et délégation de signatures sur ce compte courant à l'attention de Monsieur Sofian El Asfour, Directeur ;
- approuvé l'attribution d'une subvention de 2.500 € à « La Troupe », troupe de théâtre de patients.

Malgré la pandémie, les membres du Conseil d'administration de la Fondation l'Élan Retrouvé ont été très assidus aux séances du Conseil d'administration et ont contribué aux débats. Depuis la nomination de Madame Danièle Polvé-Montmasson, Commissaire du gouvernement auprès de la Fondation l'Élan Retrouvé, notre Conseil d'administration bénéficie d'une représentante de l'État qui siège à toutes les séances du Conseil d'administration.

B. LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION :

| | |
|----------------------|------------------------------|
| Président : | M. Bernard Verrier |
| Vice-président : | Mme le Docteur Laure Gontard |
| Secrétaire général : | M. Philippe Grès |
| Trésorier : | M. Bernard Mazzaschi |
| Trésorier-adjoint : | M. Laurent Burckel |

Le Bureau s'est réuni à cinq reprises, les 16 Février, 26 Avril, 23 Juin, 27 Octobre et 15 Décembre, sous la présidence de Monsieur Bernard Verrier.

Il a, en particulier, préparé les réunions du Conseil d'administration de la Fondation l'Élan Retrouvé.

C. LA DIRECTION :

| | |
|--|-----------------------------|
| Directeur général : | M. François Géraud |
| Médecin-directeur des services et établissements : | Dr Michel Moulin |
| Directrice générale adjointe : | Mme Alexandra Boyer |
| Directrice des ressources humaines : | Mme Victoria Sauteron-Prime |
| Directrice administrative et financière : | Mme Laurie Bernier |

D. LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FONDATION :

- *Institut Paul Sivadon : 155 places installées :*

- Médecin chef d'établissement : Dr Michel Moulin ;
- Service d'hospitalisation de jour, médecin chef de service : Dr Luc Dartois ;
 - Service de consultations, médecin chef de service : Dr Pascale Moins-Chareton ;
 - Unité d'hypnothérapie, de thérapies corporelles et de psychopathologie du travail, médecin chef de service : Dr Pascale Moins-Chareton ;
 - Hôpital de Jour Addictologie et Psychiatrie, médecin chef de service : Dr Dorothee des Noyers.
- *Centre psycho-médical et social* :
Médecin chef de service : Dr Hervé Hubert
- *Centre de Post-Cure : 25 places installées* :
Foyer de Post-Cure et Service de Suite
Médecin chef d'établissement : Dr Georges Nauleau
- *Hôpital de Jour Santos-Dumont : 12 places autorisées*
Médecin chef de service : Dr Loriane Bellahsen
- *Consultation régionale mobile de génétique : 600 consultations*
Coordinateur : Dr Moïse Assouline
- *Unité Mobile Interdépartementale – Centre*
Responsable de service : Mme Caroline Viaud
- *Hôpital de Jour pour enfants Haxo : 16 places autorisées*
Médecin chef de service : Dr Raoul Le Moigne
- *Centre Médico-Psychologique pour enfants Haxo*
Médecin chef de service : Dr Maria-Viviana Oliver
- *Hôpital de Jour avec Atelier Thérapeutique de Colombes : 40 places installées*
Médecin chef d'établissement : Dr Jean-Claude Moulin
- *Hôpital de Jour de Malakoff : 17 places autorisées*
Médecin chef de service : Dr Hélène Demange-Pelissié
- *Hôpital de Jour d'Antony : 13 places autorisées*
Responsable de service : Mme Caroline Kojnok
- *Hôpital de Jour de Fontenay-aux-Roses : 10 places autorisées*
Responsable de service : M. Clément Ferreri
- *Hôpital de Jour d'Orly : 21 places autorisées*
Médecin chef de service : Dr Juliette Wyart
- *Hôpital de Jour de Chevilly-Larue : 12 places autorisées*
Médecin chef de service : Dr Mélanie Ferreri

- *Centre Gilbert Raby : 60 lits et 10 places d'hôpital de jour en soins de suite et de réadaptation addictologie, 50 lits de psychiatrie non sectorisés et 5 places d'hôpital de jour en psychiatrie dédiées aux troubles cognitifs alcool-induits. Création de lits halte soin santé mobile.*
Directeur : M. Antonio Garcia remplacé par M. Franck Ntadi
- *Centre Malvau : 62 lits en soins de suite et de réadaptation en addictologie*
Directeur : M. François Redon
- *Etablissement et Service d'Aide par le Travail : 177 places autorisées*
Directeur : M. Jean-Alexandre Martins
- *Service d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées : 190 places autorisées*
Chef de service : Mme Julie Barrillon-Hackspill
- *Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - Cadet : 57 places autorisées*
Chef de service : Mme Rozenn Alegre
- *Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - Iris Paris : 65 places autorisées*
Chef de service : M. Yannick Vallée
- *Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - Championnet : 70 places autorisées*
Chef de service : Mme Jessica Thirolle
- *Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - Orly : 35 places autorisées*
Chef de service : Mme Diane Touati
- *Résidence accueil Cléry : 12 logements pour 12 personnes*
Responsable : Mme Christelle Carré
- *Résidence accueil Sentier : 18 logements pour 18 personnes*
Responsable : Mme Christelle Carré
- *Résidence accueil de Choisy-le-Roi : 25 logements pour 27 personnes*
Responsable : Mme Christelle Carré
- *Pôle logements diffus*
Responsable : Mme Christelle Carré
- *Centre d'Accueil de Jour Médicalisé atypique Le Relais : 15 places autorisées (10 places de FAM et 5 places d'IME)*
Responsable : Mme Anaïs Teisserenc
- *Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)*
Responsable : Mme Florence Martins
- *Institut Médico-Éducatif « Une maison en plus » : 4 places autorisées*
Directeur : M. Sofian El Asfour

- *Foyer d'Accueil Médicalisé « Une maison en plus » : 26 places autorisées*
Directeur : M. Sofian El Asfour
- *Unité Renforcée d'Accueil de Transition : 6 places autorisées*
Directeur : M. Sofian El Asfour
- *Institut Médico-Éducatif « Les Alizés » : 13 places autorisées dont deux d'urgence*
Responsable de service : M. Clément Ferreri
- *Lits Halte Soins Santé Mobiles*
Directeur : Franck Ntadi
- *Centre Médico-Psycho-Pédagogique de Boulogne de Boulogne-Billancourt*
Médecin Directeur : Dr Christian Portelli
- *Centre Phoenix – CPPR*
Responsable : Mme Asma Guenifi

La Fondation l'Élan Retrouvé a, en 2022, repris un Centre médico-psycho-pédagogique qui se situe sur la commune de Boulogne-Billancourt, le premier CMPP de la Fondation. Il vient renforcer le Pôle consultation de pédopsychiatrie constitué seulement, jusqu'alors, du CMP pour enfants et adolescents Haxo.

Elle a intégré dans, le Service de consultations de La Rochefoucauld, le Centre Phoenix et a, par ailleurs, accueilli l'association ETAP qui réalise des formations au psychodrame analytique.

La Fondation avait été retenue pour la création d'un établissement « Lits Halte Soins Santé » de 25 places sur le site du Centre Gilbert Raby. Nous n'avons pas pu ouvrir ces lits en 2022 en raison du retard pris dans la réalisation de travaux. Fin Décembre 2021, nous avons ouvert un service de Lits Halte Soins Santé Mobiles à la demande de l'Agence régionale de santé. Fin Décembre 2022, nous avons eu l'autorisation de créer un service de Lits Halte Soins Santé Périnatalité qui ouvrira début 2023. Ces lits viennent compléter le dispositif de Lits Halte Soins Santé et de Lits Halte Soins Santé Mobiles. Nous espérons pouvoir ouvrir les Lits Halte Soins Santé au court du premier semestre 2023.

Nous avons obtenu, en 2022 :

- une augmentation de 6 places de la capacité du Foyer d'Accueil Médicalisé « Une maison en plus ». Pour réaliser cette extension, nous avons loué une maison de 260 m² avec un petit jardin avenue du Maréchal Michel Bizot dans le 12^{ème} arrondissement de Paris ;
- une augmentation de 10 places de la capacité du SAVS - Championnet afin de réaliser du logement accompagné ;

- une augmentation de 3 places de la capacité du Centre d'Accueil de Jour Médicalisé Le Relais de Paris ;
- le renforcement du Pôle logement par l'attribution, dans le département des Hauts-de-Seine, de crédits fond d'intervention régional pour l'habitat inclusif. Ce dispositif a été pérennisé en 2023 par le Conseil départemental du département des Hauts-de-Seine ;
- la certification Qualiopi pour la Fondation. La Fondation reste ainsi Centre de formation.

En Juin 2022, la Fondation s'est portée acquéreuse de la Clinique de « La Chesnaie » à Chailles dans le département du Loir-et-Cher. La négociation n'a pu se conclure en 2022. Elle se poursuit en 2023.

Suite à l'annonce faite par l'Agence régionale de santé d'Indre-et-Loire de la fermeture de lits de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) dans ce département, la Fondation a entamé un travail, en 2022, avec le Centre Malvau, la Délégation territoriale d'Indre-et-Loire, l'Agence régionale de santé Centre Val-de-Loire et la direction générale de la Fondation sur la transformation des 62 places de SSR en 25 places de Centre Thérapeutique Résidentiel (CTR) et en 18 places temps plein et 6 places temps partiel de Maison d'Accueil Spécialisée (MAS). Une demande de modification du PLUI a été demandée et un cabinet d'architectes a été nommé pour réaliser la construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera le CTR et la rénovation du château qui accueillera la MAS.

III. LES ACTIVITÉS DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS DE LA FONDATION

Les activités des services et établissements de la Fondation ont été impactées par la pandémie de la Covid-19 même si nous n'avons pas vécu un nouveau confinement. Toutefois, le maintien des gestes barrières et des règles de distanciation physique à respecter entre les personnes ont limité, en début d'année, les venues dans les établissements au regard de la surface de leurs locaux et des salles d'accueil.

Le siège a assuré la distribution de matériels de protection pour l'ensemble du personnel et des personnes accueillies. Il a poursuivi la recherche de matériels de protection pour protéger le personnel et nos accueillis.

La cellule de crise Covid-19, créée en 2020 afin d'harmoniser l'ensemble des actions de la Fondation, a poursuivi ses réunions en 2022. Cette cellule, durant l'année 2022, s'est réunie au rythme d'une fois tous les quinze jours au premier semestre et lorsque nécessaire au deuxième semestre.

Toutes les institutions sanitaires et établissements médico-sociaux de la Fondation ont dû adapter leurs activités du fait de la pandémie. Nos établissements n'ont pas été confinés en 2022 mais les vagues successives de contamination ont déclenché des modifications de prises en charge pour certains accueillis.

Nous avons renforcé les visites à domicile et parfois eu recours aux visioconférences ou au téléphone pour rester en contact avec des personnes contaminées et confinées chez eux.

Nous avons dû fermer deux établissements de pédopsychiatrie, une semaine chacun, afin de stopper la diffusion du virus : en effet, les enfants ne portant pas de masque ou que très difficilement, la situation épidémique empirait dans ces deux établissements. La fermeture de ces structures, durant 7 jours, a permis de reprendre l'activité en accueillant tous les enfants. Durant la fermeture, nous avons remis en place les visioconférences et échanges téléphoniques. En outre, une permanence de soignants dans l'établissement a été mise en place afin d'accueillir les enfants qui ne pouvaient pas rester chez eux.

En ce qui concerne les structures sanitaires temps plein, les centres Gilbert Raby et Malvau ont accueilli les patients dans des chambres individuelles lorsqu'ils étaient testés positifs afin de limiter la diffusion du virus. Les réfectoires ont été dédoublés et les temps d'activité élaborés avec de nouveaux protocoles afin de garder les bonnes distances. Des chambres et étages ont été réservés aux nouveaux entrants afin de pouvoir les confiner 7 jours et des étages ont été réservés aux personnes porteuses du virus et/ou atteintes de la maladie.

En ce qui concerne les structures médico-sociales temps plein, Foyer d'accueil médicalisé et Institut médico-éducatif « Une maison en plus », nous avons maintenu les usagers dans ces structures.

Nous avons poursuivi, en 2022, la vaccination de notre personnel et des personnes accueillies. Cette vaccination a eu lieu au siège de la Fondation pour les établissements historiques et aussi au sein des centres Gilbert Raby et Malvau. Nous avons proposé cette vaccination à l'ensemble du personnel, des patients, usagers et travailleurs handicapés. Depuis le début de la mise en place de cette vaccination par la Fondation, nous avons vacciné plus de 3.000 personnes et assuré l'ensemble des rappels.

Malgré cette vaccination intensive, nous avons eu de nombreux arrêts de maladie pour Covid qui se sont ajoutés aux absences pour gardes d'enfants et personnes contacts. Dix salariés sont restés suspendus de leur fonction car ils ont refusé la vaccination et n'étaient donc pas détenteurs d'un pass vaccinal à jour.

Cet absentéisme important nous a contraints à avoir recours à l'intérim pour les centres Gilbert Raby et Malvau et à une augmentation des contrats à durée déterminée pour l'ensemble de la Fondation.

À la suite de cette pandémie, nous constatons des demandes de rupture conventionnelle ou des démissions pour partir en province. Nous pouvons présumer que le confinement de plusieurs mois en 2020 a engendré des interrogations sur les modes de vie pour certains salariés. Cette fuite de notre personnel vers la province commence à générer une pénurie dans certaines catégories professionnelles. Elle s'additionne à la différence de pouvoir d'achat que les personnes ressentent entre la région parisienne et la province et la non application du Ségur pour le personnel travaillant dans le médico-social. L'application du « Laforcade », au cours de l'année 2022, pour le personnel non administratif des structures médico-sociales va, nous l'espérons, diminuer cette fuite du personnel.

Nous avons poursuivi la formation des médecins et des infirmières à la réalisation de tests PCR/antigéniques et passé convention avec des laboratoires pour que ces tests soient effectués en priorité. Nous avons continué de tester l'ensemble d'un établissement par des tests antigéniques lorsque les personnes étaient cas contacts dans l'établissement ou si plusieurs cas apparaissaient. Nous avons attribué à tous nos établissements suffisamment de tests pour pouvoir les utiliser dès que besoin.

Cette pandémie a laissé des marques. Nous constatons une majoration de l'angoisse et des troubles psychiques chez nos patients, usagers et travailleurs handicapés mais aussi chez certains de nos salariés dont plusieurs ont démissionné en exprimant leurs difficultés et leurs inquiétudes à poursuivre leurs missions dans nos établissements au risque de la Covid-19.

A. PÉRENNITÉ DE LA FONDATION :

La Fondation se doit d'assurer ses obligations réglementaires et ses missions. Pour remplir ces objectifs, elle doit pérenniser :

- une organisation efficace du travail et des soins :

Malgré la difficulté pour les pôles de se réunir durant l'année 2022 du fait de la pandémie Covid 19, nous avons décidé de maintenir ce fonctionnement en « pôles » d'activités en 2023 afin de permettre un travail transversal de réflexion entre les services et établissements de la Fondation. Cependant, nous constatons la difficulté à faire vivre ces lieux d'échanges et de réflexion, difficulté majorée par la crise liée à la Covid-19 et au manque de personnel pour certaines institutions.

Toutefois, la question de la réalité opérationnelle de la transversalité entre les services et établissements et de l'apport de ce type d'approche et de travail dans nos prises en charge est primordiale. Il nous reviendra de réfléchir à une autre forme opérationnelle si nous constatons à nouveau l'absence de réunions de pôles en 2023.

Comme nous l'évoquons depuis de nombreuses années, nous devons donc penser et construire une collaboration et un travail de filières pertinent et synergique entre les différentes structures de la Fondation pour qu'un travail transversal, nécessaire et judicieux, puisse perdurer et trouver sa meilleure efficacité au service des patients et usagers. La nécessité de cette collaboration se trouve encore renforcée par la création de nouvelles structures ou l'intégration de structures au sein de la Fondation.

Depuis de nombreuses années, les secteurs sanitaires et médico-sociaux psychiatriques adultes de la Fondation ont créé des liens et passerelles entre eux. Ces modalités de travail n'avaient pas été mises en place lors de la création des établissements de l'Association l'Élan Retrouvé qui travaillaient alors en « silos ». Il nous faut majorer une transversalité effective entre les services médico-sociaux, sociaux et sanitaires de la Fondation. C'est l'un des défis de la Fondation pour les prochaines années que de construire, au sein de ces établissements, une organisation fluide et un travail transversal opérant dont l'intérêt n'est plus à démontrer.

Nous avons maintenu la réunion mensuelle dite de coordination. Elle rassemble l'ensemble des chefs de services et d'établissements de la Fondation et est une instance de réflexion dont l'un des rôles majeurs est justement la mise en œuvre de toutes les synergies opérantes au sein de la Fondation, du social au sanitaire, en passant par les structures médico-sociales et sociales.

- une vigilance financière liée au contexte des restrictions budgétaires, aux réformes du financement de la psychiatrie et du SSR et à la réforme des autorisations :

Eu égard aux moyens alloués annoncés par les financeurs, la disparition du crédit impôt qui nous avait été accordé, la mise en place de la dotation modulée à l'activité pour le SSR et la réforme du financement de la psychiatrie qui est en application en 2022 (l'année 2022 a été une année blanche), une réflexion stratégique commune et continue doit être mise en place afin de maintenir nos moyens et donc de préserver la qualité des soins et la pertinence des prises en

charge. Cette réflexion doit impliquer l'ensemble du personnel de la Fondation et ses partenaires. Nous ne pouvons que postuler les conséquences budgétaires de ces réformes sur le financement des établissements sanitaires de psychiatrie et SSR de la Fondation. Nous sommes passés, lors de prévisions successives, d'une perte de 1,8 M€ à un gain de 1,2 M€ en l'espace de 15 mois pour la psychiatrie et d'une perte sèche de 30 K€ pour le Centre Malvau et 80 K€ pour le Centre Gilbert Raby. À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas les réserves que vont constituer les agences régionales de santé sur le compartiment géo-populationnel, donc toutes les prévisions actuelles ne sont que conjectures. Nous devons rester attentifs aux évolutions de ces réformes et ne pas oublier qu'elles privilégient *in fine* un modèle idéalisé de prises en charge courtes. La Fondation a toujours fait le choix de prendre en charge au long cours ses patients pour leur procurer la meilleure vie possible. Ces prises en charge se trouvent fortement sanctionnées dans l'attribution des crédits que prévoit les réformes où les prises en charge courtes, avec des réorientations immédiates, sont privilégiées, trop souvent sous-tendues par un modèle unique d'une psychiatrie neuroscientifique et des approches de soins comportementales. En Juillet 2023, va apparaître la réforme du financement du SSR pour laquelle aucune projection n'a été donnée par le ministère, l'incertitude est donc totale.

L'année 2022 est la huitième année de budget regroupé pour les services et établissements sanitaires. Ce regroupement nous a permis de mutualiser, de façon plus importante, nos moyens sanitaires, ce qui était tout à fait indispensable dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu. Cependant, rappelons que pour la huitième année consécutive, le taux directeur de la dotation annuelle de financement allouée à nos services et établissements sanitaires est resté négatif. Ce taux directeur négatif sur les sommes pérennes a été masqué par l'apport de ces crédits non-reconductibles. Nous n'avons eu que des crédits non-reconductibles pour financer le Ségur non médical et le Ségur médical. L'inflation qui est répartie en Europe n'a pas été couverte par le financeur. Nous prenons de plein fouet celle-ci. Certains fournisseurs ont augmenté de 10 % leurs tarifs.

L'augmentation de la valeur du point de 3 %, depuis le 1^{er} Juillet 2022, ne nous a été financée qu'en partie pour le sanitaire et le médico-social compétence État. Les établissements de compétence départementale n'ont pas été financés, en 2022, sur l'inflation, les accords Laforcade et l'augmentation de la valeur du point. Nous ne connaissons pas, à l'heure actuelle, le financement qui sera attribué en 2023 pour ces établissements.

L'année 2022 a été l'année de la renégociation de notre Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements médico-sociaux. Nous y avons intégré, le CMPP de Boulogne-Billancourt et l'IME « Les Alizés ». Nous avons signé ce CPOM en Décembre 2022. Des objectifs ont été fixés par nos financeurs que nous devons respecter de façon stricte. Nous devons réaliser annuellement le suivi de ces objectifs car les moyens qui nous seront alloués en dépendent.

L'ARS a refusé d'intégrer dans notre CPOM les services Lits Halte Soins Santé, Lits Halte Soins Santé mobiles et Lits Halte Soins Santé périnatalité.

Au premier trimestre 2023, le SAVS - Orly, compétence département du Val-de-Marne, sera à nouveau intégré dans notre CPOM.

Le passage en CPOM de ces structures nous a permis, en 2022, de poursuivre la constitution de la provision « congés payés » des services et établissements et ce conformément aux règles budgétaires et des provisions « retraite ».

Le budget de la Fondation, après les extensions, l'intégration du CMPP de Boulogne-Billancourt, du service Lits Haltes Soins Santé mobiles et du service Lits Haltes Soins Santé périnatalité, sera de 58 M€ en 2023.

➤ une politique qualité performante :

En 2017, les services et établissements médico-sociaux avaient procédé à leur évaluation externe pour la deuxième itération. En 2022, ils ont poursuivi la dynamique d'amélioration de la qualité en répondant aux exigences qu'ils s'étaient fixées dans leurs Plans d'amélioration de la qualité et en fixant leurs objectifs quant aux améliorations nécessaires à concrétiser. En 2023, tous les établissements médico-sociaux de la Fondation seront accompagnés par le siège afin de répondre au nouveau référentiel élaboré par la Haute Autorité de Santé pour les établissements médico-sociaux.

Pour les établissements sanitaires de la Fondation, l'année 2021 avait été l'année de la visite de certification. Celle-ci s'était déroulée en Octobre 2021. Nous sommes certifiés à 96,46 % en B. Durant l'année 2022, nous avons mis en place un travail pour lever les trois anomalies du Centre Malvau et poursuivre la dynamique du processus de qualité au sein de tous les établissements de la Fondation.

Durant l'année 2022, les enquêtes de satisfaction, validées par la Commission des usagers, ont été réalisées auprès des personnes accueillies, tant dans les services et établissements sanitaires que dans les services et établissements médico-sociaux. Nous avons tenté, sans succès réel, de permettre aux répondants de les remplir via un QR code. Chaque enquête a été analysée pour proposer, le cas échéant, à des actions d'amélioration. La poursuite des enquêtes de satisfaction, qui est donc un retour qualité sur nos actions depuis 11 ans, nous permet de valider l'amélioration effective de nos pratiques et d'engager un travail actif sur les points qui continuent de poser problème. La Commission des usagers est destinataire de ces enquêtes et propose elle aussi des pistes d'amélioration.

Cette année, nous avons poursuivi les formations internes et une plaquette portant sur les « Cycles de formations, colloques et séminaires – 2022/2023 » de la Fondation l'Élan Retrouvé a été éditée et diffusée, en interne comme en externe.

Le diplôme universitaire « Compétences en psychiatrie et santé mentale » a été renouvelé en 2022. Il est mis en place par la Fondation, l'ASM 13 et le CIDE, en collaboration avec la Faculté Paris-Diderot. Ce DU a accueilli 36 étudiants en 2022, 35 étudiants en 2021, 30 étudiants en 2020, 26 étudiants en 2019 et 24 en 2018.

En 2022, comme en 2020 et en 2021, en raison de la pandémie, la Fondation a dû annuler la journée de réflexion organisée avec l'ASM13 et la SPASM sur les « Hôpitaux de jour de psychiatrie pour adultes ».

En 2022, le Conseil scientifique de la Fondation ne s'est pas réuni. Il devra reprendre son activité et orienter le Conseil d'administration, en 2023, sur les projets de recherche ou d'études menés par la Fondation pour les années futures. Ce Conseil scientifique s'articule avec le Comité scientifique et ses propositions.

La Fondation est un acteur important de la politique de santé mentale en Ile-de-France. Ainsi, elle a été représentée de nouveau en 2022 au Comité technique régional pour l'autisme, au Comité national autisme et à la Conférence de territoire du département de Paris, à la CAR-Psy, à la commission sur la réforme des autorisations, à la commission ministérielle sur la réforme du financement de la psychiatrie, à la commission handicap de la FEHAP, à la commission personnes âgées de la FEHAP, à la commission santé mentale de la FEHAP, à la Délégation régionale Centre Val-de-Loire de la FEHAP et à la Délégation régionale Ile-de-France de la FEHAP. Ces participations sont importantes, à la fois pour assurer la visibilité de la Fondation dans le dispositif de soins d'Ile-de-France et du Centre Val-de-Loire mais aussi pour apporter ses réflexions ou éléments de réponses aux questions d'actualité : nous évoquons là la problématique d'une société plus inclusive et la poursuite d'un travail de veille éthique. Celui-ci doit continuer à nous aider à ne pas confondre les notions de psychiatrie et de santé mentale, celles de précarité et d'insécurité : en effet, ces amalgames pourraient entraîner une perte de nos repères de travail dans nos champs d'intervention, nos missions et notre cœur de métier.

La Fondation participe activement à la vie de la FEHAP.

B. DYNAMIQUE ET CRÉATIVITÉ DE LA FONDATION :

La Fondation a non seulement poursuivi sa politique d'intégration en complétant et renforçant ses dispositifs déjà existants, mais est restée fidèle à la dimension innovante de ses projets, au plus près des besoins des patients, des usagers et des familles qu'elle accueille.

C'est ainsi que nous avons obtenu, mis en place ou acté :

- la création d'une fondation abritée « la fondation abritée l'Élan de Pierre ». Il nous revient d'abriter d'autres fondations afin de faire vivre ce nouveau statut qui est une chance pour la Fondation ;
- nous avons obtenu, en 2022, pour un dossier déposé en 2021, 6 places supplémentaires pour notre Foyer d'accueil médicalisé « Une maison en plus », 3 places supplémentaires pour notre Centre d'accueil de jour médicalisé atypique, 10 places supplémentaire pour le SAVS - Championnet et 11 places de logements accompagnés dans le département des Hauts-de-Seine dans le cadre du Plan de prévention des départs non souhaités en Belgique ;
- la stabilisation du Foyer d'accueil médicalisé « Une maison en plus » à Paris de 26 places. Cet établissement accueille 26 personnes adultes, relevant de situations complexes en autisme. Il s'agit d'un accueil à temps plein 365 jours par an. Des logements ont été loués pour réaliser des petites unités et c'est la recherche d'inclusion dans l'habitat mis en place qui guide ce projet. Tous les appartements sont maintenant situés à Paris ;
- la montée en puissance de l'URAT, Unité de Répit d'Accueil Temporaire en 2023 ;
- la création de la PUR, Petite Unité Résidentielle, dans la maison achetée par la Fondation dans la Commune de Neuilly-Plaisance ;
- l'achat des locaux de l'Hôpital de Jour et du CMP pour enfants et adolescents Haxo ;
- la poursuite et la fin des travaux, en 2023, pour l'ouverture des 25 Lits Halte Soins Santé au sein du Centre Gilbert Raby ;
- la poursuite et la fin des travaux, en 2023, du bâtiment dit « Le chalet » pour accueillir les ateliers, la PUI et les deux hôpitaux de jour au sein du Centre Gilbert Raby ;
- l'autorisation de créer le service Lits Halte Soins Santé périnatalité au sein du Centre Gilbert Raby ;
- l'entrée dans le dispositif de la Fondation, au 1^{er} Janvier 2022, du Centre Phoenix qui prend en charge des personnes souffrant de traumatismes liés aux attentats, à la guerre ou aux violences faites aux femmes ;
- l'entrée dans le dispositif de la Fondation, au 1^{er} Janvier 2022, du Centre médico-psycho-pédagogique de Boulogne-Billancourt ;
- l'accueil de l'association ETAP dans nos locaux ;
- à la suite de la décision de l'Agence régionale de santé Centre Val-de-Loire de fermer 62 lits de SSR dans le département d'Indre-et-Loire, les autorisations

du Centre Malvau ne seront pas renouvelées. C'est pourquoi nous sommes en réflexion avec les responsables des agences régionales de santé pour créer, au sein du site du Centre Malvau, des structures médico-sociales répondant aux besoins d'aval en addictologie : à savoir, un Centre thérapeutique résidentiel de 25 places, dont 6 places d'urgence, et une Maison d'accueil spécialisée de 18 places temps-plein et 6 places de jour. Ce projet implique une modification du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) afin de créer un nouveau bâtiment et autoriser une rénovation du château. L'ensemble du personnel serait maintenu. Le coût de l'opération a été estimé à 8,5 M€ ;

- la poursuite de la réflexion faisant suite à la demande de l'Agence régionale de santé et de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de créer un Foyer d'accueil médicalisé dans l'Oise pour accueillir des usagers parisiens souffrant de troubles du spectre de l'autisme. Une autre destination pour ce site pourrait être l'accueil de patients dits « inadéquats » dans les services de psychiatrie adulte ;
- la réaffirmation de la dimension sanitaire de l'Hôpital de Jour avec Atelier Thérapeutique de Colombes et le maintien du projet d'extension de 10 places pour cet établissement ;
- la poursuite-développement de l'Hôpital de Jour Addictologie et Psychiatrie ;
- le maintien du projet de doubler la capacité d'accueil du Service d'aide à l'insertion professionnelle des personnes handicapées ;
- le maintien du projet de renforcer l'équipe soignante de l'Hôpital de Jour de La Rochefoucauld pour l'accueil des personnes souffrant de troubles du spectre autistique.

Les différentes ébauches de projets déposées durant les années 2019 à 2021 par la Fondation l'Élan Retrouvé, auprès de ses financeurs, ont été travaillées pour que les demandes soient réactualisées et restent pertinentes.

Au risque de nous répéter, nous voulons rappeler le souhait et la nécessité pour la Fondation de conserver une assise sanitaire forte, toujours à développer, et l'intérêt de continuer à travailler en « bonne transversalité » avec ses structures médico-sociales et sociales pour pouvoir rester efficace dans nos différents modèles de prises en charge.

Le maintien de cette « base sanitaire », essentielle pour la Fondation, s'organise autour de :

- l'évolution de nos activités qui doivent s'insérer dans les priorités régionales (développement des prises en charge des personnes souffrant de troubles de l'autisme, prises en charge sanitaires des populations en situation de précarité, développement des prises en charge des personnes souffrant d'addictions,

- prise en charge des personnes vieillissantes ayant des troubles du psychisme, des troubles liés à des addictions, des troubles liés au spectre de l'autisme ...) ;
- des créations de structures psychiatriques répondant aux nouveaux besoins des départements ;
 - des reprises d'établissements gérés par des petites associations qui souhaitent « passer la main » ;
 - la création de structures médico-sociales puisque l'offre est encore largement insuffisante aussi bien en psychiatrie de l'adulte qu'en psychiatrie de l'enfant ;
 - la création de structures ou l'accueil de mère/enfant ;
 - la création de structures dans le domaine de la périnatalité ;
 - la création d'un atelier protégé et/ou d'une structure d'insertion ;
 - le développement de structures sociales d'hébergement : le logement restant en effet un problème chronique pour nos publics ;
 - la réflexion et la réponse aux appels à projet et appels à manifestation d'intérêt pour la création de structures permettant de réduire les départs en Belgique et d'accueillir les retours de Belgique de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme et de troubles psychiques ;
 - la réflexion sur les réponses à apporter aux problèmes posés par le vieillissement des personnes accueillies et la question des troubles psychiatriques chez les personnes âgées en général ;
 - la mise en place d'un Centre de ressource ;
 - la mise en place d'un Centre de formation.

C. TRANSFORMATION DE LA FONDATION EN FONDATION ABRITANTE :

En 2019, le Conseil d'administration avait décidé d'engager les démarches auprès du ministère de l'Intérieur pour devenir une fondation abritante.

L'arrêté du 13 Janvier 2021 du ministère de l'Intérieur approuvant les modifications apportées aux statuts d'une fondation reconnue d'utilité publique suite à l'avis du Conseil d'État (section de l'intérieur), paru au Journal Officiel du 22 Janvier 2021, annonce dans son article 1 que la Fondation l'Élan Retrouvé est désormais régie par les statuts annexés au présent décret. La Fondation est donc devenue fondation abritante.

Le Conseil d'administration et à la direction générale de la Fondation avaient élaboré les documents suivants durant l'année 2021 :

- la charte de gestion financière de la Fondation ;
- la charte de déontologie de la Fondation ;
- le modèle-type de convention de flux de la Fondation ;
- le barème des contributions des fondations sous égide.

Et a mis en place un « Comité finances, audits et gestion d'actifs » qui a tenu quatre réunions en 2022.

En 2022, la fondation a accueilli une fondation abritée « la Fondation abritée L'Élan de Pierre ».

D. PROJET STRATÉGIQUE DE LA FONDATION :

L'année 2022 a été l'année du début de la réécriture du Projet stratégique de la Fondation. Un groupe de travail composé des membres du Bureau du Conseil d'administration, d'élus du personnel, du Président de la Conférence médicale d'établissement, de la direction générale de la Fondation et d'un prestataire extérieur s'est réuni durant le dernier semestre 2022 pour élaborer ce nouveau projet.

Les travaux seront soumis au Conseil d'administration d'avril 2023. Ils s'articulent autour de trois axes :

- l'offre de parcours : la Fondation accompagnatrice des parcours de vie des personnes ;
- les échanges et transferts de savoirs en santé mentale : la Fondation espace ressources en santé mentale pour tous les acteurs du secteur ;
- L'Élan Retrouvé, de l'Association à la Fondation abritante : nouveau statut – nouveaux horizons – nouvelles missions.

IV. ACTIVITÉ DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES AMBULATOIRES DE LA FONDATION

L'activité des services et établissements sanitaires historiques de la Fondation a baissé de 2 % entre 2021 et 2022. Elle avait augmenté de 3 % entre 2020 et 2021, baissé de 3 % entre 2019 et 2020 et de 2 % entre 2018 et 2019 alors qu'elle avait augmenté de 2 % entre 2017 et 2018, baissé entre 2013 et 2016 et augmenté de 2 % entre 2016 et 2017. En 2021, nous retrouvons notre activité de 2019.

Nous constatons une baisse de la file active des services et établissements sanitaires historiques de la Fondation de 2 %.

En 2022, seuls les hôpitaux de jour d'Orly, de Malakoff, Santos-Dumont et de Chevilly-Larue et l'UMI ont réalisé le niveau d'activité requis. Tous les autres services et établissements connaissent une perte d'activité qui peut atteindre, pour certains d'entre eux, 11 %.

Cette perte d'activité est inquiétante au regard de la mise en place des réformes du futur financement de la psychiatrie et des autorisations.

Nous constatons aussi une diminution de la file active et une diminution du nombre de nouveaux patients dans l'ensemble de la Fondation.

Les établissements sanitaires historiques de la Fondation ont une file active totale de 2.957 personnes en 2022 et ont reçu 814 nouveaux patients.

| M12 | 2021 | 2022 | | 2021 | 2022 | | 2021 | 2022 | |
|------------------------------|---------------|---------------|-------------|-----------|-----------|-------------|----------|----------|-------------|
| STRUCTURES | Files actives | Files actives | % évolution | Activités | Activités | % évolution | Nouveaux | Nouveaux | % évolution |
| journée | | | | 13848 | 13436 | -3% | | | |
| demi-journée | | | | 7332 | 6740 | -8% | | | |
| Hospitalisation de jour HJ | 222 | 231 | 4% | 21180 | 20176 | -5% | 32 | 34 | 6% |
| Ambulatoire CMPHJ | 211 | 217 | 3% | 1425 | 1331 | -7% | 59 | 56 | -5% |
| Service Dr Dartois | 296 | 301 | 2% | 22605 | 21507 | -5% | 59 | 57 | -3% |
| Hypnothérapies HY | 144 | 125 | -13% | 1659 | 1349 | -19% | 20 | 20 | 0% |
| Psychiatrie Générale PG | 779 | 752 | -3% | 6395 | 6839 | 7% | 109 | 119 | 9% |
| Thérapies Corporelles TC | 32 | 33 | 3% | 569 | 581 | 2% | 1 | 2 | 100% |
| Psy.s Travail PPT | 685 | 639 | -7% | 5992 | 5756 | -4% | 116 | 140 | 21% |
| Service Dr Moins | 1082 | 1081 | 0% | 14615 | 14525 | -1% | 194 | 223 | 15% |
| Thérapies Familiales | 258 | 229 | -11% | 842 | 827 | -2% | 142 | 96 | -32% |
| journée | | | | 556 | 631 | 13% | | | |
| demi-journée | | | | 5664 | 5486 | -3% | | | |
| Addictologie Psychiatrie HJ | 133 | 134 | 1% | 6220 | 6117 | -2% | 24 | 35 | 46% |
| Ambulatoire Addictologie | 163 | 157 | -4% | 4182 | 3999 | -4% | 43 | 55 | 28% |
| Service Dr Des Noyers | 163 | 159 | -2% | 10402 | 10116 | -3% | 43 | 55 | 28% |
| CPMS Dr Hubert | 480 | 422 | -12% | 6554 | 6458 | -1% | 216 | 174 | -19% |
| CMP Haxo | 144 | 154 | 7% | 4698 | 4017 | -14% | 38 | 33 | -13% |
| Haxo ambulatoire CMPHJ | 27 | 44 | 63% | 61 | 124 | 103% | 20 | 16 | -20% |
| journée | | | | 1281 | 1138 | -11% | | | |
| demi-journée | | | | 1960 | 3388 | 73% | | | |
| Hospitalisation de jour Haxo | 37 | 35 | -5% | 3241 | 4526 | 40% | 14 | 4 | -71% |
| Services HAXO | 182 | 195 | 7% | 8000 | 8667 | 8% | 59 | 48 | -19% |
| IPS | 2367 | 2284 | -4% | 62957 | 61976 | -2% | 705 | 646 | -8% |
| Ambulatoire | 46 | 58 | 26% | 1190 | 543 | -54% | 9 | 17 | 89% |
| HC FOYER | 0 | 38 | | 0 | 8570 | | 0 | 9 | |
| HN FOYER | 38 | 4 | -89% | 9013 | 2 | -100% | 7 | 1 | -86% |
| Service Dr Nauleau | 51 | 58 | 14% | 10203 | 9115 | -11% | 9 | 17 | 89% |
| Ambulatoire | 92 | 91 | -1% | 1184 | 1250 | 6% | 18 | 14 | -22% |
| journée | | | | 7453 | 6700 | -10% | | | |
| demi-journée | | | | 130 | 191 | 47% | | | |
| HJ COLOMBES | 60 | 50 | -17% | 7583 | 6891 | -9% | 13 | 7 | -46% |
| Service Dr Moulin | 93 | 91 | -2% | 8767 | 8141 | -7% | 18 | 14 | -22% |
| Ambulatoire OR | 22 | 28 | 27% | 40 | 31 | -23% | 11 | 13 | 18% |
| journée | | | | 3509 | 3915 | 12% | | | |
| demi-journée | | | | 92 | 96 | 4% | | | |
| HJ D'ORLY | 30 | 28 | -7% | 3601 | 4011 | 11% | 7 | 1 | -86% |
| Service Dr Wyart | 35 | 43 | 23% | 3641 | 4042 | 11% | 11 | 13 | 18% |
| Ambulatoire MK | 14 | 24 | 71% | 19 | 53 | 179% | 7 | 7 | 0% |
| journée | | | | 3868 | 3935 | 2% | | | |
| demi-journée | | | | 68 | 94 | 38% | | | |
| HJ MALAKOFF | 24 | 28 | 17% | 3936 | 4029 | 2% | 4 | 5 | 25% |
| Service Dr Demange | 28 | 31 | 11% | 3955 | 4082 | 3% | 7 | 7 | 0% |
| Ambulatoire AN | 11 | 9 | -18% | 53 | 24 | -55% | 0 | 1 | |
| journée | | | | 3671 | 3754 | 2% | | | |
| demi-journée | | | | 492 | 200 | -59% | | | |
| HJ ANTONY | 26 | 28 | 8% | 4163 | 3954 | -5% | 1 | 1 | 0% |
| Service Dr Assouline | 27 | 28 | 4% | 4216 | 3978 | -6% | 1 | 1 | 0% |
| C.R. Génétique | 232 | 213 | -8% | 347 | 258 | -26% | 92 | 63 | -32% |
| UMI Dr Cravero | 201 | 198 | -1% | 2341 | 2522 | 8% | 50 | 50 | 0% |
| Ambulatoire SD | 45 | 53 | 18% | 348 | 548 | 57% | 10 | 8 | -20% |
| journée | | | | 3694 | 3636 | -2% | | | |
| demi-journée | | | | 97 | 175 | 80% | | | |
| HJ SANTOS | 35 | 38 | 9% | 3791 | 3811 | 1% | 12 | 9 | -25% |
| Service Dr Bellahsen | 48 | 55 | 15% | 4139 | 4359 | 5% | 12 | 10 | -17% |
| Ambulatoire CH | 31 | 32 | 3% | 208 | 206 | -1% | 7 | 5 | -29% |
| journée | | | | 1795 | 2038 | 14% | | | |
| demi-journée | | | | 3092 | 2993 | -3% | | | |
| HJ CHEVILLY LARUE | 31 | 30 | -3% | 4887 | 5031 | 3% | 6 | 5 | -17% |
| Service Dr Ferreri | 32 | 32 | 0% | 5095 | 5237 | 3% | 7 | 5 | -29% |
| Ambulatoire FT | 0 | 0 | | 0 | 0 | | 0 | 0 | |
| journée | | | | 3022 | 2799 | -7% | | | |
| demi-journée | | | | 158 | 63 | -60% | | | |
| HJ FONTENAY | 20 | 20 | 0% | 3180 | 2862 | -10% | 1 | 2 | 100% |
| Service Fontenay | 20 | 20 | 0% | 3180 | 2862 | -10% | 1 | 2 | 100% |
| Séjour Thérapeutique ELAN | 14 | 85 | 507% | 76 | 446 | 487% | 0 | 0 | |
| ELAN RETROUVE | 3033 | 2957 | -3% | 106229 | 104238 | -2% | 908 | 814 | -10% |

A. ACTIVITÉ DU CENTRE GILBERT RABY :

A. NOMBRE DE JOURNEES REALISEES :

| | | 2022 | | 2021 | | 2020 | |
|---------------------------------|--------------------|--------|--------|--------|----------|--------|----------|
| Hospitalisation complète | Psychiatrie | 12.967 | -2,58% | 13.311 | -2,90 % | 13.701 | +0,57 % |
| | SSRA | 13.890 | -5,70% | 14.729 | -3,80 % | 15.315 | -4,40 % |
| Hospitalisation de jour | Psychiatrie | 963 | +8,69% | 886 | -12,70 % | 1.015 | -25,90 % |
| | SSRA | 592 | -4,36% | 619 | -53,00 % | 1.329 | -7,00 % |

La tendance en journée d'hospitalisation est à la baisse depuis 3 ans aussi bien en psychiatrie quand SSRA.

B. FILE ACTIVE :

| | | 2022 | | 2021 | | 2020 | |
|---------------------------------|--------------------|------|---------|------|-------|------|----------|
| Hospitalisation complète | Psychiatrie | 387 | -7,86% | 420 | -5 % | 444 | -1,98 % |
| | SSRA | 262 | -16,83% | 315 | +5 % | 299 | -15,00 % |
| Hospitalisation de jour | Psychiatrie | 9 | +12,50% | 8 | -20 % | 10 | -50,00 % |
| | SSRA | 16 | +6,67% | 15 | -51 % | 31 | -20,00 % |

C. DUREE MOYENNE DE SEJOUR EN JOURS :

| | | 2022 | | 2021 | | 2020 | |
|---------------------------------|--------------------|------|---------|------|---------|------|---------|
| Hospitalisation complète | Psychiatrie | 34 | +6,25% | 32 | -5,90 % | 34 | +6,30 % |
| | SSRA HC | 53 | +1,92% | 52 | -7,70 % | 56 | -32 % |
| Hospitalisation de jour | Psychiatrie | 107 | -76,48% | 455 | +450 % | 101 | -39 % |
| | SSRA | 37 | -75,17% | 149 | -38 % | 240 | +47 % |

D. NOMBRE D'ENTREES :

| | | 2022 | | 2021 | | 2020 | |
|---------------------------------|--------------------|------|---------|------|---------|------|---------|
| Hospitalisation complète | Psychiatrie | 387 | -11,11% | 430 | -3,20 % | 444 | -1,98 % |
| | SSRA HC | 262 | -9,92% | 288 | -4,60 % | 299 | -15 % |
| Hospitalisation de jour | Psychiatrie | 9 | +88,89% | 1 | -90 % | 10 | -50 % |
| | SSRA | 16 | +50,00% | 8 | -74 % | 31 | -20 % |

E. NOMBRE DE NOUVEAUX PATIENTS :

| | | 2022 | | 2021 | | 2020 | |
|---------------------------------|--------------------|------|----------|------|--------|------|---------|
| Hospitalisation complète | Psychiatrie | 241 | -16,60% | 281 | -20 % | 350 | -2,23 % |
| | SSRA HC | 142 | +32,39% | 96 | -51 % | 194 | -0,51 % |
| Hospitalisation de jour | Psychiatrie | 1 | +100,00% | 0 | -100 % | 3 | -77 % |
| | SSRA | 11 | +90,91% | 1 | -90 % | 10 | -54 % |

De façon globale, nous constatons une diminution du nombre d'entrées sur 3 ans due à des causes multifactorielles, comme la crise sanitaire de la Covid-19, la diminution de l'équipe médicale et infirmière mais aussi la mutation de l'environnement en termes de recrutement de patients (nouvelles exigences de prises en charge et évolution des profils). Il est nécessaire et impératif d'infléchir cette tendance de l'activité en 2023 pour ne pas être impacté par les nouvelles modalités de la tarification en psychiatrie et en SSR.

B. ACTIVITÉ DU CENTRE MALVAU :

A. ENTREES :

| | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|-------------|--------|--------|--------|--------|
| | Nombre | Nombre | Nombre | Nombre |
| SSRA | 380 | 403 | 370 | 476 |

La baisse du nombre d'entrées, depuis 2020, est en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 et les différents confinements. Malgré le ralentissement de la pandémie, nous constatons une nouvelle baisse du nombre d'entrées en 2022. Plusieurs raisons pourraient expliquer ce recul : le Centre a connu plusieurs clusters, tout comme les établissements vers lesquels nous dirigeons nos patients pour sevrage avant admission, l'annonce, fin 2021, que le Centre Malvau allait se transformer, etc., ainsi que le départ en retraite du médecin chef qui partageait avec le médecin généraliste les premières consultations des entrants, que ce dernier a dû assurer seul depuis octobre.

B. FILE ACTIVE :

| | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|-------------|--------|--------|--------|--------|
| | Nombre | Nombre | Nombre | Nombre |
| SSRA | 361 | 440 | 370 | 470 |

La file active du Centre était de 361 patients en 2022, ce qui correspond au nombre de personnes ayant fréquenté l'établissement au moins une fois dans l'année (soit le nombre de patients présents au 1^{er} Janvier + le nombre de patients entrants en 2022).

Ce chiffre ne comprend pas les patients de retour de séquentiel pour un second séjour (57 au total).

C. DUREE MOYENNE DE SEJOUR :

| | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|
| | Nombre | Nombre | Nombre | Nombre |
| En jours | 34,40 | 35,78 | 35,76 | 32,23 |

La durée moyenne de séjour est relativement stable. Elle se calcule au réel de la durée de séjour du patient qui, au maximum, atteint 7 semaines en 2022.

Dès Janvier 2023, la durée du séjour (hors séquentiel) sera de 8 semaines, la huitième semaine étant réservée à la préparation à la sortie du patient dans les meilleures conditions, avec un accompagnement renforcé de la conseillère en éducation sociale et familiale et du psychologue.

D. NOMBRE DE JOURNEES REALISEES :

| | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Nombre | Nombre | Nombre | Nombre |
| Journées | 13.073 | 14.418 | 13.233 | 15.340 |

Nous observons une baisse d'un peu moins de 10 % du nombre de journées réalisées en 2022 par rapport à 2021. C'est un chiffre inquiétant, qui est même inférieur à celui de 2020, année où la pandémie de Covid-19 a impacté le plus l'activité du Centre.

Nous constatons une baisse du nombre de journées au 4^{ème} trimestre 2022 de 1.236 journées, qui pourrait s'expliquer par le départ à la retraite du médecin chef en septembre et par la diminution du nombre de patients entrants chaque semaine.

Nous devons impérativement relever notre activité en 2023 afin que l'ouverture des deux établissements médico-sociaux se fasse dans les meilleures conditions budgétaires possibles, dans le cadre de la fongibilité asymétrique entre le sanitaire et le médico-social.

Une communication plus active auprès de nos partenaires sera nécessaire en 2023 avec pour objectif de remonter l'activité à 55 patients par jour au 15 Avril (soit 90 % de la capacité du Centre).

V. ACTIVITÉ DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

| ETABLISSEMENT | OBJECTIF ANNUEL | Objectif proratisé | REALISÉ au 31/12/2022 | Pourcentage (%) | File active | Ouverture ou Période | Nb de jours d'ouverture théorique |
|-------------------------|-----------------|--------------------|-----------------------|-----------------|-------------|----------------------|-----------------------------------|
| SAVS Cadet | 17 841 | 17 841 | 17 895,0 | 100,30 | 68,00 | Annuelle | 313 |
| SAVS Championnet | 25 040 | 25 040 | 24 000,0 | 95,85 | 82,00 | Annuelle | 313 |
| SAVS Iris | 20 345 | 20 345 | 21 510,0 | 105,73 | 76,00 | Annuelle | 313 |
| SAVS Orly | 18 250 | 18 250 | 18 388,0 | 100,76 | 57,00 | Annuelle | 365 |
| SAIPPH | 41 800 | 41 800 | 43 446,0 | 103,94 | 260,00 | Annuelle | 220 |
| CAJM | 5 228 | 5 228 | 4 729,0 | 90,46 | 35,00 | Annuelle | 333 |
| PCPE | 9 640 | 9 640 | 18 211,0 | 188,91 | | Annuelle | 252 |
| IME Une maison en plus | 1 387 | 1 387 | 1 460 | 105,26 | 4,00 | 15/07/2019 | 365 |
| FAM Une maison en plus | 8 826 | 8 826 | 7 805,0 | 88,43 | 26,00 | 15/07/2019 | 365 |
| IME Les Alizés | 2 684 | 2 684 | 3 078,50 | 114,70 | 32,00 | 03/09/2019 | 220 |
| URAT | 1 971 | 1 971 | 1 069,00 | 54,24 | 6,00 | 06/11/2021 | 365 |
| ESAT | 38 700 | 38 700 | 39 937,50 | 103,20 | 165,00 | Annuelle | 225 |
| CMPP Boulogne theorique | 7 398 | 7 398 | 7 368,00 | 99,59 | 219 | | 257 |

Nous constatons, en 2022, que le Centre d'accueil de jour médicalisé atypique, le SAVS - Championnet, le Foyer d'accueil médicalisé « Une maison en plus », l'URAT et le CMPP de Boulogne-Billancourt n'effectuent pas leur activité. Pour les trois premiers établissements cités, la cause est la prise en compte, en année pleine, de l'extension qui a été donnée en milieu d'année 2022. Pour l'URAT, il s'agit de la montée en puissance de la structure, la Délégation territoriale de Paris a décidé de nous débaser d'une place en 2023 au regard de l'activité réalisée en 2022. En ce qui concerne le Centre d'accueil de jour médicalisé, la non-réalisation de l'activité est plus inquiétante, même si une partie provient de l'extension de trois places en année pleine, car cet établissement, depuis son ouverture, ne parvient toujours pas à réaliser le niveau d'activité requis.

En ce qui concerne le CMPP de Boulogne-Billancourt, c'est la première année qu'il est dans le dispositif de la Fondation.

Nous pouvons constater, à nouveau, que l'ensemble des services et établissements sanitaires et médico-sociaux de la Fondation a répondu à la demande de soins et de prises en charge médico-sociales avec un souci de qualité de travail constant, même si nous constatons une perte d'activité. Nous espérons que celle-ci sera enrayerée en 2023.

VI. BILAN SOCIAL DE LA FONDATION

A. PRÉAMBULE :

La Fondation a vu ses effectifs en équivalents temps plein croître ces dernières années.

L'année 2022 a été marquée par la montée en charge de l'URAT, la création du service Lits Halte Soins Santé mobiles, la reprise du CMPP de Boulogne-Billancourt et l'intégration dans le dispositif de la Fondation du Centre Phoenix engendrant ainsi une augmentation des effectifs.

Pour respecter la législation du travail, un bilan social global est effectué au niveau de la Fondation et un autre pour les établissements d'origine, la première entité historique dont l'effectif dépasse les 300 salariés en équivalents temps plein.

Ce bilan social concerne aujourd'hui les trois dernières années écoulées à savoir 2020, 2021 et 2022 de l'ensemble des établissements de la Fondation.

- au 31 Décembre 2020, la Fondation comptait 646 salariés pour 550,11 ETP ;
- au 31 Décembre 2021, 648 salariés pour 557,40 ETP ;
- au 31 Décembre 2022, 677 salariés pour 583,65 ETP.

Pour répondre à l'accord sur les temps partiels, la Fondation s'est efforcée de privilégier une augmentation du temps de travail des salariés à temps partiel.

La Fondation a négocié, en 2022, avec la délégation syndicale, de nouveaux accords qui concernent l'ensemble des établissements de la Fondation :

- accord sur les jours de carence pour l'année 2023 ;
- accord sur la prime décentralisée pour l'année 2023 ;
- accord sur la messagerie et l'affichage syndical ;
- accord sur l'octroi de trois heures de récupération après une journée de travail plus une garde de nuit pour les médecins du Centre Gilbert Raby ;
- accord d'adaptation pour le CMPP de Boulogne-Billancourt suite à sa reprise ;
- avenant n° 1 à l'accord d'établissement relatif à l'aménagement du temps de travail pour le Centre Gilbert Raby.

La Fondation s'est attachée à l'amélioration des conditions de travail de ses salariés, notamment par le suivi de son PAPRIACT (programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail). Des ateliers QVT (qualité de vie au travail) ont été proposés lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants.

La Fondation a privilégié l'accès à la formation du plus grand nombre par l'organisation de formations collectives en interne et en externe pour l'ensemble de ses salariés.

Les nouveaux arrivants bénéficient de formations en interne sur l'autisme et d'initiation à la psychiatrie.

Ce bilan social, qui conclut l'année 2022, permet d'apprécier, à travers des indicateurs chiffrés, la situation sociale des établissements de la Fondation et de constater les réalisations effectuées et les changements intervenus.

B. L'EMPLOI :

A. LES EFFECTIFS :

a. Les effectifs physiques :

La Fondation a vu ses effectifs physiques augmenter de 4,28 % en 2022, passant de 648 salariés en 2021 à 677 en 2022.

Les effectifs ont été maintenus dans les différentes catégories professionnelles de l'ensemble des établissements de la Fondation. Ils ont augmenté de 7,94 % dans la catégorie « personnels socio-éducatifs ».

Les effectifs de la catégorie « personnels socio-éducatifs » ont augmenté avec le recrutement d'animateurs au sein du Foyer d'accueil médicalisé et de l'Institut médico-éducatif « Une maison en plus » et de l'URAT.

La Fondation compte 65 % de femmes au 31 Décembre 2022. Ce pourcentage est identique à celui des trois dernières années.

On compte 73 % de salariés non-cadres, comme en 2020. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2021 puisque 74,50 % des salariés étaient non-cadres. 17 cadres en plus sont venus augmenter les effectifs, contre 9 non-cadres. Cette augmentation du nombre de cadres est liée, notamment, à la reprise du CMPP de Boulogne-Billancourt dont un certain nombre de métiers sont issus de la catégorie « médicale » et de la catégorie « soins » (médecins et psychologues).

La part des non-cadres est en baisse pour la catégorie « soins » (moins 12) contrairement à la catégorie cadres (plus 10).

La catégorie des personnels de soins est en baisse et représente 32,80 % des salariés de la Fondation contre 34,50 % en 2021. 31,60 % des salariés font partie de la catégorie des « personnels socio-éducatifs » (30,40 % en 2021, part en augmentation constante).

Les femmes sont plus nombreuses dans les catégories de « personnels de soins » et « personnels socio-éducatifs ». Ce sont les catégories « personnels de soins » et de « personnels médicaux » qui comptent le plus de salariés cadres avec 71,43 %, contre 69,09 % en 2021 et 71,30 % en 2020.

La proportion de femmes, par rapport aux hommes, est de 65 % et reste encore élevée (65 % en 2021). Cet état de fait n'est pas surprenant compte tenu de la forte féminisation du secteur et de ses métiers.

b. Les effectifs en équivalents temps plein :

L'effectif en équivalents temps plein a augmenté de 4,50 %, passant de 557,40 ETP en 2021 à 583,65 en 2022. Les non-cadres représentent 75,06 % des effectifs en équivalents temps plein. Ils représentaient 76 % des effectifs en 2021.

L'effectif féminin représente 65 % des effectifs en équivalents temps plein contre 64,70 % en 2021.

Compte tenu de l'effectif, un salarié correspond, en moyenne, à 0,87 ETP contre 0,86 en 2021.

c. Les effectifs permanents :

L'effectif permanent, en 2022, à savoir le personnel présent les 12 mois de l'année et en contrat à durée indéterminée, est de 527 contre 522 en 2021 et 529 en 2020.

L'effectif permanent temps plein, en 2022, représente 69,07 % contre 66,70 % de l'effectif total permanent en 2021 et 66 % en 2020.

L'effectif permanent temps partiel, en 2022, représente 30,90 % contre 33,30 % en 2021 et 34 % en 2020 de l'effectif permanent total.

d. Les effectifs en équivalents sur l'année :

Les effectifs en équivalents temps plein permanents présents les 12 mois de l'année étaient de 468,47.

e. Les contrats à durée déterminée (CDD) :

Au 31 Décembre 2022, 26 salariés sur 677, contre 31 salariés sur 648 en 2021, étaient en contrat à durée déterminée.

Les salariés en CDD représentaient 3,84 % au 31 Décembre 2022, contre 4,80 % de l'effectif au 31 Décembre 2021 et 5,30 % de l'effectif au 31 Décembre 2020.

À titre de comparaison, les salariés en CDI, selon l'enquête emploi UNIFAF 2018 (chiffres 2016), représentaient 85 % des salariés du secteur avec 13 % de salariés en CDD, 1 % de contrats aidés et 1 % de contrats en alternance.

21 salariés en CDD étaient non-cadres et 5 salariés étaient cadres. Sur les 26 salariés en CDD, on compte 16 femmes (22 femmes en 2021 et 25 femmes en 2020). Ces CDD sont liés principalement à des remplacements

de salariés absents toutes causes confondues (maternité, parental, maladie, congés annuels...).

- les contrats à durée déterminée à temps plein :

Sur les 26 salariés en contrat à durée déterminée 18 étaient à temps plein en 2022.

- les contrats à durée déterminée à temps partiel :

Sur les 26 salariés en contrat à durée déterminée 8 étaient à temps partiel en 2022.

f. Répartition des effectifs :

- effectifs moyens mensuels :

La moyenne des effectifs physiques présents en 2022 est plus élevée qu'en 2021 (654,85 effectifs moyens mensuels) avec la montée en charge du Foyer d'accueil médicalisé et l'Institut médico-éducatif « Une maison en plus », de l'URAT et la reprise du CMPP de Boulogne-Billancourt.

- effectifs moyens mensuels par sexe :

En 2022, on constate une augmentation de l'effectif moyen homme (229,59) de 2,90 %.

L'effectif moyen femme (427,26) est en augmentation de 3,12 % en 2022 et augmente un peu plus que l'effectif moyen homme ci-dessus.

- effectifs physiques par sexe :

On compte 437 femmes pour 237 hommes en effectifs physiques.

74,37 % des femmes sont non-cadres (75,80 % en 2021 et 75,30 % en 2020), contre 70,46 % des hommes en 2022 (72,25 % en 2021 et 69,10 % en 2020). Ces chiffres, en baisse pour la part des non-cadres, sont liés à la reprise du CMPP de Boulogne-Billancourt qui compte des cadres en plus avec les médecins et les psychologues.

La proportion de cadres femmes est en augmentation avec 25,63 % en 2022, contre 24,70 % en 2021 et 24,20 % en 2020. La proportion de cadres hommes augmente, elle est égale à 29,54 % en 2022, contre 27,75 % en 2021 et 30,90 % en 2020.

Sur le total des cadres, la part des femmes cadres est en légère baisse puisqu'elle représente 61,54 % en 2022, contre 61,80 % en 2021 et 60 %

en 2020. Elles sont moins de cadres que dans le secteur : 64 % selon l'enquête emploi UNIFAF 2018 (chiffres de 2016).

g. La répartition par tranche d'âges :

L'effectif des moins de 26 ans est stable avec 48 salariés en 2022 contre 49 en 2020 et 2021.

L'effectif des 26-35 ans est en hausse avec 182 salariés contre 177 salariés en 2021 et 176 salariés en 2020.

L'effectif des 36-45 ans est en hausse passant de 145 salariés à 168 en 2022 avec 14 femmes et 4 hommes en plus.

L'effectif des plus de 55 ans est en hausse passant de 138 salariés en 2021 à 148 en 2022 (4 femmes et 6 hommes en plus).

L'effectif des plus de 55 ans est en baisse (5 femmes en moins).

Au global :

- 58,30 % de l'effectif a moins de 46 ans, contre 57 % en 2021 et 58 % en 2020 ;
- l'effectif compte 22,30 % de seniors en 2022, contre 21 % en 2021 et 25 % en 2020 (augmentation des seniors avec la reprise du CMPP de Boulogne-Billancourt et des cumuls emplois retraites, notamment des médecins) ;
- 61,26 % de la catégorie « service de soins » ont moins de 46 ans, contre 60 % en 2021 et 62 % en 2020 ;
- 75,23 % en 2022, contre 74 % en 2021 et 73 % en 2020 de l'effectif de la catégorie « socio-éducative » a moins de 46 ans (rajeunissement lié aux salariés recrutés dans les nouveaux établissements médico-sociaux, particulièrement le FAM et l'URAT) ;
- presque 76,30 % de l'effectif médical a plus de 45 ans, contre 73 % en 2021 et 69 % en 2020. L'effectif médical continue de vieillir.

L'âge moyen des salariés, au sein de la Fondation, est de 43 ans, comme en 2021 et 2020.

22,30 %, contre 21,30 % en 2021 et 22 % en 2020 des salariés de la Fondation sont des seniors (55 ans et plus), ce qui représente une forte proportion. On constate un vieillissement de la catégorie médicale.

h. La répartition par ancienneté :

28,50 % des salariés de la Fondation ont plus de 10 ans d'ancienneté (30,60 % en 2021 et 29 % en 2020). L'ancienneté a baissé.

24,77 % de l'effectif de la catégorie « soins » a plus de 10 ans d'ancienneté (27,20 % en 2021 et 31,80 % en 2020). L'ancienneté a baissé pour cette catégorie.

i. La répartition par nationalité :

| Année | Catégorie et statut | Effectif total français | Effectif total étranger |
|-------|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| 2020 | Tous confondus | 609 | 37 |
| 2021 | Tous confondus | 607 | 41 |
| 2022 | Tous confondus | 625 | 49 |

B. LES TRAVAILLEURS EXTERIEURS :

La Fondation compte 34 salariés mis à disposition, ce sont essentiellement les personnels de ménage et de restauration.

En 2022, nous comptabilisons la venue de 7 internes, dont 1 à l'Hôpital de Jour Haxo et 6 à l'Hôpital de Jour de La Rochefoucauld.

Le taux d'internes accueillis est donc de 11,80 % par rapport à l'effectif médical au 31 Décembre 2022.

La Fondation a respecté le quota des stagiaires limité à 15 % de l'effectif total imposé par décret.

Le nombre de stagiaires accueillis en 2022 est de 215, contre 194 en 2021 et 181 en 2020.

C. LES RECRUTEMENTS DE L'ANNEE :

a. Les embauches :

On constate que la proportion de femmes est plus élevée dans les recrutements, 696 femmes pour 291 hommes.

On compte 987 embauches en 2022 (803 en 2021 et 660 en 2020), dont 84 % en contrats à durée déterminée (contre 85,50 % en 2021 et 82 % en 2020).

Les difficultés de recrutements ont accru le nombre de salariés recrutés en CDD dans les établissements en hospitalisation complète afin d'assurer la continuité des soins.

b. Les salariés de moins de 25 ans entrés dans l'année :

Les salariés recrutés de moins de 25 ans constituent environ 7,70 % des embauches (16,50 % en 2021 et 20,45 % en 2020).

c. Les salariés de plus de 55 ans entrés dans l'année :

120 salariés de plus de 55 ans ont été recrutés. Parmi ces salariés, on compte d'anciens salariés retraités qui viennent pour des remplacements ou en accompagnement lors de séjours. Ils peuvent aussi être recrutés en CDI, en cumul emploi retraite.

d. Contrats saisonniers :

Il n'y a pas eu de contrats saisonniers en 2022, de même qu'en 2021, et 2020 ou les années précédentes.

D. LES DEPARTS DE L'ANNEE :

On compte 945 départs en 2022, contre 817 en 2021 et 632 en 2020.

Nous avons comptabilisé 64 démissions en 2022 (48,85 % des départs des salariés en CDI, 42 % secteur CCN51 selon enquête UNIFAF 2018), contre 61 en 2021 et 51 en 2020

Nous dénombrons 17 licenciements en 2022, contre 10 en 2021 et 8 en 2020.

En revanche, il n'y a eu aucun licenciement économique en 2020, 2021 et 2022.

11 salariés sont partis en rupture conventionnelle en 2022 (8,40 % départs des salariés).

814 salariés sont partis pour fin de CDD en 2022, contre 522 en 2020 et 696 en 2021.

Le nombre élevé de départs pour fin de CDD est notamment lié aux obligations légales. Les contrats sont en effet soldés lorsque l'absence du remplacé est liée à un autre motif pour respecter les obligations légales.

Cependant, les salariés remplaçants, sauf refus de ces derniers, contractent un nouveau contrat à durée déterminée.

Ils sont aussi liés à la nécessité de remplacer les salariés quand ils sont en congés, particulièrement pour les établissements en hospitalisation temps plein.

Pour assurer la continuité des soins, les établissements en hospitalisation temps plein sont contraints de recruter des salariés en CDD face aux difficultés de recrutement sur des postes pérennes.

On compte 24 ruptures de périodes d'essai pour toute la Fondation.

15 salariés sont partis à la retraite en 2022, contre 20 en 2020 et 12 en 2021.

86,13 % des départs sont des fins de CDD, contre 85,10 % en 2021 et 82,50 % en 2020.

66,40 % des départs sont des femmes (c'est un peu inférieur à la proportion de femmes dans la Fondation : 64,80 %).

2 salariés ont été mutés, avec leur accord, dans un autre établissement de la Fondation (11 en 2021 et 2 en 2020), ce qui représente un taux de mobilité interne : nombre de mutations internes au cours de l'année/effectif physique au 31/12 = $(2/677) = 0,30 \%$ (0,31 % en 2020 et 1,70 % en 2021).

Le ratio de turn-over correspond au nombre de sorties sur la période, divisé par l'effectif de l'année précédente au 31 Décembre 2021 : $945/648 = 145,80 \%$ ramené à 20,20 % sans les CDD (taux alertant quand supérieur à 18 % selon l'ANAP - Agence nationale d'appui à la performance).

Le personnel est moins stable. La crise sanitaire a abouti à des départs à la retraite plus nombreux et à une augmentation des démissions.

Le nombre de sorties non voulues (retraite, ruptures de périodes d'essai, ruptures conventionnelles, démissions) représente 12,06 % des départs. La majorité des fins de contrat étant liées à des fins de CDD (86,14 % des départs de l'année).

E. LES PROMOTIONS :

14 personnes ont été promues : 10 femmes et 4 hommes.

En 2022, 4 salariés ont démarré un cursus de formation en promotion professionnelle financé, comme en 2021, contre 3 en 2020.

F. LE CHOMAGE :

4 salariés ont été mis en chômage partiel en 2022 dans le cadre de la crise sanitaire, suite à des fermetures d'écoles ou de crèches.

Par conséquent, nous comptabilisons 37,5 heures de chômage partiel en 2022.

Comme en 2020 et 2021, aucun salarié n'a été mis en chômage intempérie en 2022.

G. L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES :

La Fondation compte 26 travailleurs handicapés. L'effort doit être amplifié afin que la Fondation soit en cohérence avec son projet stratégique et son obligation d'employeur.

Aucun salarié n'a le statut de travailleur handicapé, suite à un accident du travail survenu au sein de la Fondation.

H. L'ABSENTEISME :

a. La répartition des absences par type d'absence et par catégorie :

En 2022, comme en 2021 et 2020, ce sont les salariés de la catégorie « personnels de soins » et de la catégorie « personnels socio-éducatifs » qui ont le plus d'absences avec un nombre important de jours de maladie.

Le taux d'absentéisme (nombre de jours d'absences/(effectif moyen en 2022 x 365) = 23.989,96/(654,85 x 365)) est de 10,04 % en 2022 (9,70 % en 2021 et 10,43 % en 2020).

Les arrêts de maladie représentent 57,76 % des absences (57,40 % en 2021 et 67,20 % en 2020), viennent ensuite 13,92 % d'absences liées à des maladies pour accidents du travail (14,98 % en 2021 et 8,70 % en 2020).

Les jours d'absences pour temps partiel thérapeutique ont été retirés du calcul du taux d'absentéisme.

b. Répartition des absences pour maladie :

On compte 13.857 jours d'absences pour maladie en 2022 (12.944 en 2021 et 15.828 en 2020). Ce calcul ne tient pas compte des jours d'absences des salariés à temps partiel thérapeutique au prorata de leur temps de présence.

En 2020, le taux d'absentéisme maladie (nombre de jours d'absences maladie/effectif moyen en 2020) = 15.528/ (632,83 x 365) est de 6,72 %.

En 2021, le taux d'absentéisme maladie (nombre de jours d'absences maladie/effectif moyen en 2021) = 12.944/ (636,82 x 365) = 5,57 %.

En 2022, le taux d'absentéisme maladie (nombre de jours d'absences maladie/effectif moyen en 2022) = 13.857/ (654,85 x 365) = 5,80 %.

On compte 1.519 arrêts de maladie en 2022 (1.222 en 2021 et 1.055 en 2020).

73,07 % des arrêts de maladie durent une semaine ou moins (58,10 % en 2021 et 48,40 % en 2020). 26,14 % des arrêts de maladie sont des prolongations. 22,58 % des arrêts de maladie durent entre 8 et 30 jours.

41 % des arrêts de maladie de moins de 8 jours concernant la catégorie des « personnels socio-éducatifs ». 20,20 % des arrêts de maladie de courte durée, à savoir de moins de 3 jours, concernent la catégorie des « personnels administratifs et de direction », 41,50 % des personnels de « soins », 4,80 % des personnels « techniques et ouvriers » et 4 % des personnels « médicaux ».

C'est la catégorie des personnels « socio-éducatifs » qui compte le plus d'arrêts de maladie, suivie de la catégorie des personnels de « soins » puis de la catégorie des personnels « administratifs et de direction ».

c. Les absences maladie pour accident de travail :

Le nombre de jours maladie est en augmentation pour les accidents de travail et pour les accidents de trajet, passant de 2.876 jours en 2021 à 2.978 jours en 2022. Cette augmentation est due aux établissements accueillant des situations complexes en autisme, notamment le FAM, le CAJM et l'URAT pour la catégorie personnels des « services de soin ».

d. Les absences pour congés parentaux :

Le nombre de jours pris par les hommes est de 8 en 2022 sur les 2.075,54 jours d'absences pour congés parentaux.

e. Les absences pour congés de maternité :

Le nombre de jours d'absences pour congés de maternité est en hausse avec 2.126 jours en 2022 contre 1.651 jours en 2020.

C'est la catégorie personnels des « services de soin » qui compte le plus de salariés femmes en congé de maternité.

C. LES RÉMUNÉRATIONS ET ACCESSOIRES :

A. MONTANT DES REMUNERATIONS :

| Année | Catégorie et statut | Personnels de direction et personnels administratifs | Personnels des services de soins et personnels médico techniques | Personnels éducatifs et sociaux | Personnels médicaux | Personnels techniques et ouvriers | Total |
|-------|---------------------------------|--|--|---------------------------------|---------------------|-----------------------------------|--------------------|
| 2020 | Masse salariale totale annuelle | 4663640,21 | 5575542,58 | 4405275,33 | 3500750,25 | 1060597,66 | 19205806,03 |
| | Cadre | 2659775,00 | 1938921,75 | 307624,43 | 3500750,25 | 0,00 | 8407071,43 |
| | Non Cadre | 2003865,21 | 3636620,83 | 4097650,90 | 0,00 | 1060597,66 | 10798734,60 |
| | Femme | 3031528,46 | 4157852,9 | 2404535,48 | 1793510,5 | 508681,28 | 11896108,62 |
| | Homme | 1632111,75 | 1417689,68 | 2000739,85 | 1707239,75 | 551916,38 | 7309697,41 |
| 2021 | Masse salariale totale annuelle | 5025639,55 | 6013769,95 | 4812466,22 | 3649019,39 | 1181413,18 | 20682308,29 |
| | Cadre | 2765911,35 | 2099152,66 | 434135,53 | 3649019,39 | 0 | 8948218,93 |
| | Non Cadre | 2259728,2 | 3914617,29 | 4378330,69 | 0 | 1181413,18 | 11734089,36 |
| | Femme | 3441709,72 | 4540275,45 | 2605365,43 | 1687511,57 | 532470,22 | 12807332,39 |
| | Homme | 1583929,83 | 1473494,5 | 2207100,79 | 1961507,82 | 648942,96 | 7874975,9 |
| 2022 | Masse salariale totale annuelle | 5042480,94 | 6575090,65 | 5377754,35 | 4261422,62 | 1374966,11 | 22631714,67 |
| | Cadre | 2789637,53 | 2293130,93 | 543954,18 | 4261422,62 | 0 | 9888145,26 |
| | Non Cadre | 2252843,41 | 4281959,72 | 4833800,17 | 0 | 1374966,11 | 12743569,41 |
| | Femme | 3453017,04 | 4962112,21 | 2910606,91 | 1887708,63 | 597828,24 | 13811273,03 |
| | Homme | 1589463,9 | 1612978,44 | 2467147,44 | 2373713,99 | 777137,87 | 8820441,64 |

Le taux d'évolution de la masse salariale : (masse salariale 2021/masse salariale 2022) - 1 est de 0,086 % en 2022 (0,071 % en 2021 et 0,051 % en 2020).

Ce taux d'évolution de la masse salariale est en augmentation avec la montée en charge du Foyer d'accueil médicalisé et de l'Institut médico-éducatif « Une maison en plus » et de l'Unité renforcée d'accueil transitoire.

Le salaire moyen des hommes est plus élevé que celui des femmes. Cela est lié au métier exercé et non à la rémunération, les salaires étant alignés sur la Convention collective nationale de 1951 FEHAP.

La rémunération moyenne mensuelle la plus élevée concerne la catégorie « médicale ».

a. Hiérarchie des rémunérations :

Rapport entre la moyenne des rémunérations des cadres et la moyenne des rémunérations des non cadres :

| Année | Catégorie et statut | Personnels de direction et personnels administratifs | Personnels des services de soins et personnels médico | Personnels éducatifs et sociaux | Personnels médicaux | Personnels techniques et ouvriers |
|-------|--|--|---|---------------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| 2020 | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Cadre | 1105090,82 | 485872,53 | 307624,43 | 1075133,08 | 0 |
| | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Non Cadre | 394585,59 | 371183,54 | 344463,04 | 0 | 310857,9 |
| | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Femmes | 792956,7 | 511485,7 | 383631,63 | 864739,38 | 234895,01 |
| | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Hommes | 953870,15 | 405069,77 | 353259,6 | 870264,62 | 305613,89 |
| 2021 | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Cadre | 1128617,88 | 617408,07 | 425424,13 | 1175802,25 | 0 |
| | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Non Cadre | 391255,32 | 406364,22 | 359371,05 | 0 | 263 390,33 |
| | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Femmes | 832413,36 | 619374,78 | 422027,14 | 933160,79 | 237995,61 |
| | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Hommes | 948 263,39 | 394355,16 | 397274,14 | 1082441,24 | 23216,7 |
| 2022 | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Cadre | 1191850,64 | 538065,19 | 520415,65 | 1346712,53 | 0 |
| | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Non Cadre | 445442,1 | 403683,14 | 366662,7 | 0 | 334014,74 |
| | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Femmes | 841881,19 | 526390,22 | 463066,29 | 1062914,31 | 269573,75 |
| | Montant global des 10 rémunérations les plus élevées Hommes | 996960,18 | 430812,92 | 423679,34 | 1275534,7 | 374729,74 |

b. Augmentation des salaires :

La Fondation suit l'évolution de la Convention collective nationale de 1951 FEHAP.

Un avenant en date du 15 Mars 2017 qui a été agréé, relatif à l'augmentation de la valeur du point et aux classifications a été signé entre la FEHAP et les délégations syndicales. L'augmentation de la valeur du point de 1 %, s'est déroulée en deux étapes : 0,50 % au 1^{er} Juillet 2017 et 0,50 % au 1^{er} Juillet 2018.

Par recommandation patronale, la FEHAP a adopté la réévaluation de la valeur du point dans la CCN51 à hauteur de 3 %, de façon effective au 1^{er} Janvier 2023 et avec effet rétroactif au 1^{er} Juillet 2022.

Des classifications ont été revues comme, notamment, la réévaluation des coefficients des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture : le coefficient de référence est majoré de 25 points avec un échelonnement sur 3 ans (8 points en Août 2017, 8 points en Août 2018, puis 9 points en Août 2019).

B. LES CHARGES ACCESSOIRES :

a. Les avantages sociaux dans la Fondation :

En 2022, comme en 2021 et en 2020, les avantages sociaux applicables aux différentes catégories de personnels de la Fondation sont précisés dans les références ci-après :

| Avantages | Salariés |
|--|----------------------|
| Délai de carence maladie | Article 13-01 CCN51 |
| Indemnisation de la maladie | Article 13-01 CCN51 |
| Indemnisation des jours fériés | Article 10-01 CCN51 |
| Préavis et indemnités de licenciement | Article 15-02 CCN51 |
| Préavis de démission | Article 8-01-6 CCN51 |
| Prime d'ancienneté | Article 15-01 CCN51 |
| Congés de maternité | Article 9-01 CCN51 |
| Congés payés | Article 12-01 CCN51 |
| Congés pour événements familiaux | Article 11-03 CCN51 |

Le montant des versements réalisés à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnels n'est pas concerné.

b. La charge salariale globale :

Les frais de personnel (rémunérations et cotisations sociales à la charge de la Fondation) s'élèvent à 35.245.571 € en 2022 contre (32.078.208 € en 2021 et 29.436.933 € en 2020).

D. LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ :

A. LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET :

a. Taux de fréquence :

Le taux de fréquence des accidents de travail augmente, il est de 36,45 en 2022.

Sur les 59 accidents de travail, 35 concernent la catégorie « socio-éducatifs » et 9 la catégorie « service de soins ».

Sur les 78 accidents de travail incluant les trajets, 39 ont donné lieu à des arrêts de travail soit 50 %, contre 59 % en 2021 et 49 % en 2020.

Les arrêts de maladie pour accidents de travail les plus fréquents concernent la catégorie « socio-éducatifs », comme en 2021 et 2020. Avec 18 arrêts pour accidents de travail, cette catégorie représente 46 % des arrêts de maladie pour accidents de travail ou de trajet. La proportion a augmenté de 4 % par rapport à 2021.

Taux de fréquence en 2020 (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1.000.000/nombre d'heures travaillées) : $37 \times 1.000.000 / 751.665,59 = 27,81$.

Taux de fréquence en 2021 (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1.000.000/nombre d'heures travaillées) : $31 \times 1.000.000 / 829.023,79 = 37,39$.

Taux de fréquence en 2022 (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1.000.000/nombre d'heures travaillées) : $33 \times 1.000.000 / 905.339,05 = 36,45$.

Le taux de fréquence des accidents de travail baisse légèrement en 2022.

b. Taux de gravité :

Taux de gravité (nombre de journées perdues par incapacité temporaire x 1.000/nombre d'incapacités permanentes partielles et totales) : 0.

Indice de gravité (total des taux d'incapacité permanente/nombre d'heures travaillées x 1.000.000) : 0.

Il n'y a pas eu, en 2022, comme en 2021 et 2020, d'incapacité permanente liée à des accidents de travail.

c. Répartition des accidents de travail et de trajet :

Sur les 78 accidents de travail, 59 concernent les accidents de travail et 19 les accidents de trajet.

Ces 78 accidents de travail et de trajet (59 en 2021) ont fait l'objet d'une déclaration à l'organisme de Sécurité sociale.

Nombre d'accidents lors des déplacements pendant les heures de travail pour le compte de la Fondation : 5 en 2022, 1 en 2021, comme en 2020.

Nombre d'accidents ayant fait l'objet d'une mention sur le registre des accidents bénins en 2022 : pas d'accidents bénins déclarés au Pôle de compétence et de prestations externalisées et au Centre d'accueil de jour médicalisé, ni à l'Hôpital de Jour Addictologie et Psychiatrie, ni dans les hôpitaux de jour d'Orly et de Malakoff, ni au FAM. 1 accident bénin a été déclaré à l'Hôpital de Jour avec Atelier Thérapeutique de Colombes, 4 à l'Institut Paul Sivadon du 9^{ème}, 2 au Foyer de Post Cure, 3 à l'Hôpital de Jour de

Chevilly-Larue, 17 à l'Hôpital de Jour Santos-Dumont, 19 au Centre Gilbert Raby, 7 au Centre Malvau, 25 à l'Hôpital de Jour Haxo et 7 à l'Hôpital de Jour d'Antony.

d. Répartition des accidents par éléments matériels :

Le nombre d'accidents de travail lié à la violence est en baisse.

On constate que 12 accidents de travail sont liés à la violence (contre 16 en 2020 et 21 en 2021). Un certain nombre de cas est déclaré dans le registre des accidents bénins présent dans l'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation.

E. LES COMMISSIONS SANTÉ, SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

| ANNEE | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------------|------|------|------|
| Existence et nombre de CSSCT | 3 | 3 | 3 |
| Nombre de réunions | 21 | 14 | 14 |

Les élections du 7 Juin 2019 ont permis la création de trois CSSCT : celui du Centre Malvau, celui du Centre Gilbert Raby et celui des établissements d'origine.

14 réunions ont eu lieu au total pour les trois CSSCT en 2022.

LES DEPENSES EN MATIERE DE SECURITE :

| <i>La formation en matière de sécurité</i> | 2020 | | 2021 | | 2022 | |
|--|----------|------------------|----------|------------------|----------|------------------|
| | Salariés | Membres du CSSCT | Salariés | Membres du CSSCT | Salariés | Membres du CSSCT |
| Nombre de personnes formées | 53 | 12 | 117 | 14 | 160 | 3 |
| Nombre de jours de formation | 65 | 27 | 413,5 | 28 | 571,5 | 45,5 |

Le montant des dépenses de formation à la sécurité réalisées dans l'entreprise était de 20.683,88 € en 2022, contre 15.527,53 € en 2021 et 16.024 € en 2020.

Taux de réalisation du programme de sécurité présenté l'année précédente : en cours.

Existence et nombre de plans spécifiques de sécurité : un par établissement.

F. L'ORGANISATION ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

A. LA DUREE ET L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL :

a. Les repos compensateurs :

Aucun salarié n'a bénéficié de repos compensateur, au titre de la convention collective, en 2022, comme en 2021 et 2020.

b. Les horaires individualisés :

Aucun salarié n'a bénéficié d'horaires individualisés, en 2022, comme en 2021 et 2020.

c. Les salariés occupés à temps partiel :

Le nombre de salariés dont le temps de travail se situe entre 20 et 30 heures hebdomadaires est de 90.

Le nombre de salariés à temps partiel a légèrement augmenté par rapport à 2020.

Cela représente 31 % des salariés de la Fondation (37 % secteur CCN51, 34 % France entière en 2016, selon enquête UNIFAF 2018).

Nombre moyen de jours de congés annuels : 25, comme en 2021 et 2020.

Nombre de jours fériés payés : 11, comme en 2021 et 2020.

Suite à l'accord UNIFED sur les temps partiels entré en vigueur le 1^{er} Juillet 2014, la Fondation doit faire le bilan des avenants de compléments d'heures signés avec les salariés à temps partiel.

202 avenants représentant 5.239 heures ont été signés en 2020 pour assurer en majorité le remplacement de salariés en congés de maladie ou autres.

136 avenants représentant 4.895,21 heures ont été signés en 2021 pour assurer en majorité le remplacement de salariés en congés de maladie ou autres.

357 avenants représentant 6.061,21 heures ont été signés en 2022 pour assurer en majorité le remplacement de salariés en congés de maladie ou autres.

Le remplacement en interne par des salariés à temps partiel a été privilégié en 2022, comme en 2021 et 2020, avec une baisse du nombre d'heures en plus.

B. L'ORGANISATION ET LE CONTENU DU TRAVAIL :

En 2022, 53 salariés travaillent de nuit, contre 45 en 2020 et 43 en 2019. Le personnel de nuit a augmenté suite à la création du Foyer d'accueil médicalisé « Une maison en plus », puis de l'Unité renforcée d'accueil transitoire.

Il n'y a pas, au sein de la Fondation, de salariés affectés à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne.

a. LES CONDITIONS PHYSIQUES DU TRAVAIL :

En 2022, comme en 2021 et 2020 :

| | |
|--|--------------|
| Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85 dbs à leur poste de travail | 0 |
| Nombre de salariés exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret no 76-404 du 10 mai 1976 (40) | Non concerné |
| Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière, au sens de la définition contenue dans le décret no 76-404 du 10 mai 1976 (41) | Non concerné |
| Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures (42) | Non concerné |

Exposition à certains moments de la journée pour le bruit (déjeuners et activités au Pôle autisme).

b. Transformation de l'organisation du travail en vue d'en améliorer le contenu :

Il n'y a pas eu de transformation de l'organisation du travail en vue d'en améliorer le contenu.

C. DEPENSES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le montant des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail dans la Fondation est de 407.043 € en 2022 (452.609,25 € en 2021 et 26.291,19 € en 2020).

D. MEDECINE DU TRAVAIL :

- nombre d'examens cliniques (travailleurs soumis à surveillance médicale et les autres) : 36 examens périodiques (contre 27 en 2021 et 33 en 2020) et 191 examens non périodiques (contre 142 en 2021 et 200 en 2020) ;
- nombre d'examens complémentaires (travailleurs soumis à surveillance médicale et les autres) : 33 ;
- part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail : sur les 22 fiches d'entreprise existantes, 1 fiche a été mise à jour et une nouvelle fiche a été faite, 2 lieux de travail

ont été visités. Les médecins du travail s'efforcent de participer aux séances des CSSCT ;

- 3 autres interventions ont eu lieu sur site : 3 liées à des études de postes pour des inaptitudes.

E. LES TRAVAILLEURS INAPTES :

En 2022, 3 salariés ont été déclarés inaptes.

| | |
|---|---|
| Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par le médecin du travail | 3 |
| Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude | 0 |

G. LES FORMATIONS :

A. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

a. Bilan de la formation :

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|------------|------------|------------|
| Pourcentage de la masse salariale afférent à la formation continue | 1 % | 1 % | 1 % |
| Montant consacré à la formation continue | 302.284,75 | 423.263,00 | 463.043,69 |
| Nombre de salariés formés dans l'année | 524 | 374 | 186 |
| Nombre de salariés ayant suivi une formation individuelle | 53 | 71 | 300 |
| Nombre de salariés ayant suivi une formation collective | 502 | 325 | 204 |
| Nombres d'heures de formation | 6.983,50 | 8.850,50 | 4.194,50 |

b. Répartition du nombre de salariés par type de formation :

| | 2020 | | 2021 | | 2022 | |
|--|------|-----|------|-----|------|-----|
| | H | F | H | F | H | F |
| Adaptation au poste de travail et évolution et maintien dans l'emploi | 150 | 329 | 95 | 228 | 134 | 318 |
| Développement des compétences | 20 | 58 | 15 | 39 | 22 | 58 |

c. Nombre de salariés ayant suivi une formation individuelle :

| Catégorie et statut | Personnels de direction et personnels administratifs | Personnels des services de soins | Personnels éducatifs et sociaux | Personnels médicaux | Personnels médico techniques | Personnels techniques et ouvriers | Total |
|--------------------------------------|--|----------------------------------|---------------------------------|---------------------|------------------------------|-----------------------------------|-------|
| Effectif total formation 2020 | 23 | 24 | 21 | 13 | 6 | 5 | 92 |
| Cadre | 14 | 5 | 1 | 13 | 0 | 0 | 33 |
| Non Cadre | 9 | 19 | 20 | 0 | 6 | 5 | 59 |
| Homme | 10 | 8 | 7 | 5 | 6 | 4 | 40 |
| Femme | 13 | 16 | 14 | 8 | 0 | 1 | 52 |
| Effectif total formation 2021 | 14 | 28 | 17 | 8 | 0 | 4 | 71 |
| Cadre | 8 | 6 | 3 | 8 | 0 | 0 | 25 |
| Non Cadre | 6 | 22 | 14 | 0 | 0 | 4 | 46 |
| Femme | 7 | 21 | 10 | 5 | 0 | 1 | 34 |
| Homme | 7 | 7 | 7 | 3 | 0 | 3 | 27 |
| Effectif total formation 2022 | 10 | 21 | 4 | 9 | 0 | 5 | 49 |
| Cadre | 3 | 2 | 0 | 9 | 0 | 0 | 14 |
| Non Cadre | 7 | 19 | 4 | 0 | 0 | 5 | 35 |
| Femme | 0 | 12 | 4 | 7 | 0 | 0 | 23 |
| Homme | 10 | 9 | 0 | 2 | 0 | 5 | 26 |

d. Nombre de salariés ayant suivi une formation collective :

| Catégorie et statut | Personnels de direction et personnels administratifs | Personnels des services de soins | Personnels éducatifs et sociaux | Personnels médicaux | Personnels médico techniques | Personnels techniques et ouvriers | Total |
|--------------------------------------|--|----------------------------------|---------------------------------|---------------------|------------------------------|-----------------------------------|-------|
| Effectif total formation 2020 | 109 | 155 | 156 | 49 | 1 | 34 | 504 |
| Cadre | 37 | 57 | 5 | 49 | 0 | 0 | 148 |
| Non Cadre | 72 | 98 | 151 | 0 | 1 | 34 | 356 |
| Femme | 84 | 117 | 92 | 26 | 1 | 23 | 343 |
| Homme | 25 | 38 | 64 | 23 | 0 | 11 | 161 |
| Effectif total formation 2021 | 57 | 123 | 91 | 27 | 2 | 25 | 325 |
| Cadre | 18 | 36 | 17 | 27 | 0 | 0 | 98 |
| Non Cadre | 39 | 87 | 74 | 0 | 2 | 25 | 227 |
| Femme | 43 | 89 | 64 | 18 | 2 | 16 | 232 |
| Homme | 14 | 34 | 27 | 9 | 0 | 9 | 93 |
| Effectif total formation 2022 | 79 | 164 | 128 | 36 | 2 | 32 | 441 |
| Cadre | 32 | 44 | 4 | 36 | 0 | 0 | 116 |
| Non Cadre | 47 | 120 | 124 | 0 | 2 | 32 | 325 |
| Femme | 65 | 121 | 89 | 20 | 2 | 14 | 311 |
| Homme | 14 | 43 | 39 | 16 | 0 | 18 | 130 |

| Catégorie et statut | Personnels de direction et personnels administratifs | Personnels des services de soins | Personnels éducatifs et sociaux | Personnels médicaux | Personnels médico techniques | Personnels techniques et ouvriers | Total |
|---|--|----------------------------------|---------------------------------|---------------------|------------------------------|-----------------------------------|---------|
| Heures totales formation collective 2020 | 770 | 1169,5 | 969 | 313 | 23 | 119,5 | 3364 |
| Cadre | 262 | 322,5 | 20 | 313 | 0 | 0 | 917,5 |
| Non Cadre | 508 | 847 | 949 | 0 | 23 | 119,5 | 2446,5 |
| Femme | 622 | 886 | 622 | 184 | 23 | 64 | 2401 |
| Homme | 148 | 283,5 | 347 | 129 | 0 | 55,5 | 963 |
| Heures totales formation collective 2021 | 883,75 | 2001,75 | 1461,5 | 369 | 14 | 150 | 4880 |
| Cadre | 237 | 547 | 178,5 | 369 | 0 | 0 | 1331,5 |
| Non Cadre | 646,75 | 1454,75 | 1283 | 0 | 14 | 150 | 3548,5 |
| Femme | 749,75 | 1466,5 | 1010,5 | 232 | 14 | 94,5 | 3567,25 |
| Homme | 134 | 535,25 | 451 | 137 | 0 | 55,5 | 1312,75 |
| Heures totales formation collective 2022 | 1523,5 | 2755 | 2273 | 553 | 122,5 | 354 | 7581 |
| Cadre | 788 | 745,5 | 89 | 553 | 0 | 0 | 2175,5 |
| Non Cadre | 735,5 | 2009,5 | 2184 | 0 | 122,5 | 354 | 5405,5 |
| Femme | 1265,5 | 2108 | 1415 | 321,5 | 122,5 | 150,5 | 5383 |
| Homme | 258 | 647 | 858 | 231,5 | 0 | 203,5 | 2198 |

465 personnes se sont formées en 2022, soit 68,70 % de l'effectif.

La catégorie qui se forme le moins est celle des personnels « techniques et ouvriers », soit à 7,26 % des personnes formées, soit 5,21 % des heures totales de formation (en progression par rapport à 2021 avec 2,70 % même si c'est encore faible).

La catégorie personnels de « soins » représente plus de 38,06 % de l'effectif formé (38 % en 2021) pour 39,07 % des heures totales de formation (29 %

en 2021 et 27 % en 2020). La catégorie personnel « socio-éducatifs » représente 27,20 % en 2022 (27,30 % en 2021) de l'effectif formé pour 27,74 % en 2022 (28,40 % en 2021) des heures totales de formation.

B. LES CONGES FORMATION :

| | 2020 | | 2021 | | 2022 | |
|--|------|---|------|---|------|---|
| | H | F | H | F | H | F |
| Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé de formation rémunéré | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 |
| Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé de formation non rémunéré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de salariés auquel a été refusé un congé de formation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

C. LES APPRENTIS :

| | 2020 | | 2021 | | 2022 | |
|--|------|---|------|---|------|---|
| | H | F | H | F | H | F |
| Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année | 3 | 0 | 3 | 0 | 0 | 4 |

D. LES STAGIAIRES :

Tout en respectant les quotas, la Fondation a accueilli 187 stagiaires plus 7 internes en médecine en 2022. Aucun n'a bénéficié d'une gratification.

H. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES :

A. LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET LES DELEGUES SYNDICAUX :

a. Les comités sociaux et économiques :

En 2019, des élections ont eu lieu :

| Composition | | Cadres | Non-cadres | Appartenance syndicale |
|---|-------------------|--------|------------|------------------------|
| CSE A Établissements d'origine | Titulaires | 4 | 8 | CGT/SUD |
| | Suppléants | 4 | 6 | CGT |
| CSE B Centre Gilbert Raby | Titulaires | 1 | 4 | CGT |
| | Suppléants | 1 | 4 | CGT |
| CSE C Centre Malvau | Titulaires | 1 | 0 | CGT |
| | Suppléants | 1 | 1 | CGT |

Depuis les dernières élections qui ont donné lieu à la création des trois CSE, il n'y a plus qu'un seul syndicat majoritaire au sein de la Fondation, à

savoir la CGT. Le syndicat SUD a un élu titulaire au CSE A, établissements d'origine pour les non-cadres.

La CGT a obtenu plus de 30 % des voix aux dernières élections et peut, à ce titre, signer des accords.

| <i>Etablissements d'origine</i> | CSE A | |
|---------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| | Nombre d'inscrits | Taux de participation |
| Cadres titulaires | 51 | 39,53% |
| Cadres suppléants | 51 | 39,53% |
| Non cadres titulaires | 268 | 32,09% |
| Non cadres suppléants | 268 | 32,09% |
| <i>Centre Gilbert Raby</i> | CSE B | |
| | Nombre d'inscrits | Taux de participation |
| Cadres titulaires | 24 | 33,33% |
| Cadres suppléants | 24 | 33,33% |
| Non cadres titulaires | 89 | 57,30% |
| Non cadres suppléants | 89 | 57,30% |
| <i>Centre Malvau</i> | CSE C | |
| | Nombre d'inscrits | Taux de participation |
| Cadres titulaires | 3 | 37,50% |
| Cadres suppléants | | |
| Non cadres titulaires | 34 | 23,53% |
| Non cadres suppléants | 34 | 20,59% |

Le volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année 2022 est de 2.253 heures.

b. Les réunions :

Le volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année 2022 est de 2.250 heures.

| Type de réunion | Nombre de réunions en 2020 | Nombre de réunions en 2021 | Nombre de réunions en 2022 |
|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| CSE | 50 | 39 | 39 |
| Délégués syndicaux | 7 | 7 | 6 |

c. Date et objet des accords conclus dans l'entreprise au cours des trois dernières années :

Chaque année, la Fondation engage, en vertu de l'article L. 2242-1 du nouveau Code du travail, la négociation annuelle obligatoire avec le délégué syndical sur :

- les salaires effectifs ;
- la durée effective et l'organisation du temps de travail ;
- l'égalité hommes/femmes dans l'entreprise et la qualité de vie au travail ;
- l'évolution de la situation de l'emploi ;
- les mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Tous les trois ans, conformément à l'article L. 2242-13, une négociation a lieu sur la gestion des emplois et des parcours professionnels.

Un procès-verbal de désaccord partiel a été signé le 12 Juillet 2022 (agréé).

Un accord a été négocié et signé également sur la prime décentralisée le 30 Mai 2022. Il ne nécessite pas d'agrément.

Ces accords et procès-verbaux de désaccord sont applicables pour un an à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Tous ces accords ont été signés avec le représentant syndical et soumis à l'agrément du ministère du Travail, lorsqu'ils concernent l'ensemble des établissements de la Fondation.

Tous les accords en vigueur sont consultables sur le site Intranet de la Fondation, onglet « Relations sociales », « Négociations annuelles », « Accords d'entreprises ».

I. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :

A. LES DIFFERENTES FORMES DE REUNIONS AVEC LE PERSONNEL :

Le nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunions du personnel est de 250 heures en 2022, comme en 2021.

a. Les éléments caractéristiques du système d'accueil :

Chaque nouveau salarié se voit remettre, lors de son arrivée, son contrat de travail, son profil de poste, le livret d'accueil, le règlement intérieur, le bulletin d'admission pour la prévoyance et une information sur les accords collectifs et le système informatique.

Il est accueilli par le chef de service, au sein de chaque structure, qui lui présente le lieu, l'équipe et aborde avec lui les activités et les missions qui lui sont confiées.

Une journée d'accueil à l'attention des nouveaux salariés est organisée chaque année.

b. Les éléments caractéristiques du système d'information ascendante ou descendante et niveau d'application :

- procédures d'informations ascendantes : rapport d'activité des chefs de service ;
- procédures d'informations descendantes : notes de service, réunions d'équipes, site Intranet.

c. Les éléments caractéristiques du système d'entretien individuel :

Les salariés ont un entretien professionnel tous les trois ans et au minimum un entretien sur une période de six ans. La première partie de l'entretien est consacrée à un bilan de l'année et aux perspectives pour les trois années à venir. La seconde partie est consacrée à la formation professionnelle.

Ces entretiens ont lieu tous les ans entre Mai et Juin, pour un tiers des personnels de la Fondation. Les salariés absents pour de longs congés ont un entretien à leur retour.

En 2020, 120 personnes étaient concernées par les entretiens professionnels : 106 personnes ont effectué leur entretien professionnel, soit 88 %, suite au passage de la périodicité à trois ans des entretiens professionnels.

En 2021, 254 personnes étaient concernées par les entretiens professionnels : 182 personnes ont effectué leur entretien professionnel, soit 71,60 %.

En 2022, 154 personnes étaient concernées par les entretiens professionnels : 97 personnes ont effectué leur entretien professionnel, soit 63 %.

B. LES DIFFERENDS CONCERNANT L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL :

- nombre de recours à des modes de solution non juridictionnels engagés dans l'année : 16 ruptures de période d'essai (15 en 2020 et 11 en 2019), 16 ruptures conventionnelles (12 en 2020, 8 en 2019), 10 licenciements (8 en 2020 et 6 en 2019) ;
- nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où la Fondation est en cause : 11 (poursuite instances en cours) ;
- nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année : 0.

C. **AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE :**

a. **Les activités sociales :**

- contribution au financement du CSE : 328.178 € en 2022 (299.792 € en 2021 et 278.236 € en 2020) ;
- financement de la restauration (tickets restaurants uniquement pour les établissements d'origine) : 155.682 € en 2022, (126 210 € en 2021 et 114.925 € en 2020) pour les tickets restaurants (uniquement établissements d'origine).

b. **Les autres charges sociales :**

- coût pour les établissements de la Fondation des prestations complémentaires (maladie, décès) : prévoyance : 445.402 € en 2022 contre 395.168 € en 2021 et 354.304 € en 2020 ;
- coût pour les établissements de la Fondation (vieillesse) : 3.290.192 € en 2022, contre 1.793.015 € en 2021 et 1.731.006 € en 2020 ;
- équipements réalisés par l'entreprise et touchant aux conditions de vie des salariés à l'occasion de l'exécution du travail : 1.198.113 € en 2022, contre 1.209.296 € en 2021 et 1.178.644 € en 2020). Ce montant concerne le mobilier, le matériel de bureau, du matériel divers, notamment la climatisation, des outils mais aussi les travaux pour le Foyer d'accueil médicalisé, le Centre d'accueil de jour médicalisé et Service Lits halte soins santé.

VII. BILAN COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022

A. LE BILAN :

L'Elan Retrouvé

BILAN

| ACTIF | Exercice 2022 clos le 31/12/2022 | | | Exercice 2021 clos le 31/12/2021 |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
| | Brut | Amortissements & Dépréciations | Net | Net |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | 1 611 012,08 | 1 091 279,95 | 519 732,13 | 280 275,26 |
| Frais d'établissement | 58 223,91 | 49 967,94 | 8 255,97 | 20 325,55 |
| Frais de recherche et de développement | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Donations temporaires d'usufruits | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires | 1 237 624,46 | 943 787,32 | 293 837,14 | 177 866,91 |
| Fonds commercial | 97 524,69 | 97 524,69 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Avances et acomptes | 217 639,02 | 0,00 | 217 639,02 | 82 082,80 |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | 70 101 784,38 | 23 283 205,36 | 46 818 579,02 | 37 538 211,91 |
| Terrains | 6 730 267,67 | 283 250,69 | 6 447 016,98 | 5 154 759,29 |
| Constructions | 48 441 322,22 | 16 046 132,05 | 32 395 190,17 | 27 765 402,66 |
| Installations techniques, matériels et outillage industriels | 2 795 313,94 | 2 204 578,34 | 590 735,60 | 628 496,97 |
| Autres | 5 879 867,90 | 4 749 244,28 | 1 130 623,62 | 1 183 958,11 |
| Immobilisations corporelles en cours | 4 226 283,84 | 0,00 | 4 226 283,84 | 2 291 509,42 |
| Avances et acomptes | 2 028 728,81 | 0,00 | 2 028 728,81 | 514 085,46 |
| Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| <i>Immobilisations financières</i> | 3 972 452,10 | 410 097,29 | 3 562 354,81 | 2 918 138,41 |
| Participations et créances rattachées | 667 050,25 | 0,00 | 667 050,25 | 666 760,50 |
| Autres titres immobilisés | 2 965 590,00 | 358 044,00 | 2 607 546,00 | 1 928 355,44 |
| Prêts | 26 986,25 | 26 986,25 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 312 825,60 | 25 067,04 | 287 758,56 | 323 022,47 |
| TOTAL I | 75 685 248,56 | 24 784 582,60 | 50 900 665,96 | 40 736 625,58 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| <i>Stocks et en-cours</i> | 35 151,72 | 0,00 | 35 151,72 | 34 802,93 |
| Matières premières et autres approvisionnements | 35 151,72 | | 35 151,72 | 34 802,93 |
| En cours de production (biens et services) | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| <i>Créances</i> | 8 810 044,87 | 131 748,03 | 8 678 296,84 | 7 560 642,84 |
| Créances clients, usagers et comptes rattachés | 6 716 181,55 | 131 748,03 | 6 584 433,52 | 4 976 845,32 |
| Créances reçues par legs et donations | | | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 2 093 863,32 | | 2 093 863,32 | 2 583 797,52 |
| Valeurs mobilières de placement | 7 915 468,00 | 0,00 | 7 915 468,00 | 0,00 |
| Instruments de trésorerie | | | | |
| Disponibilités | 15 425 341,04 | | 15 425 341,04 | 21 149 776,62 |
| Charges constatées d'avance | 210 776,93 | | 210 776,93 | 174 274,66 |
| TOTAL II | 32 396 782,56 | 131 748,03 | 32 265 034,53 | 28 919 497,05 |
| Frais d'émission des emprunts (III) | | | | |
| Primes de remboursement des emprunts (IV) | | | | |
| Ecart de conversion actif (V) | | | | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) | 108 082 031,12 | 24 916 330,63 | 83 165 700,49 | 69 656 122,63 |

09/04/2022* 06/05/2023

BILAN

| PASSIF | Exercice 2022 clos le 31/12/2022 | Exercice 2021 clos le 31/12/2021 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| FONDS PROPRES | | |
| Fonds propres sans droit de reprise | | |
| Fonds propres statutaires | 1 475 919,98 | 1 475 919,98 |
| Fonds propres complémentaires | 426 860,18 | 289 609,00 |
| Fonds propres avec droit de reprise | | |
| Fonds propres statutaires | | |
| Fonds propres complémentaires | 1 681 193,00 | 1 706 961,00 |
| Apports | | |
| Ecart de réévaluation | | |
| Réserves | | |
| Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée | 1 624 074,03 | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves pour projet de l'entité | 12 054 575,34 | 10 285 052,68 |
| Autres | | |
| Report à nouveau | 11 596 800,23 | 10 596 098,95 |
| Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée | -296 533,51 | |
| Résultats sous contrôle de tiers financeurs | | |
| Excédent ou déficit de l'exercice | 5 004 475,37 | 2 863 490,29 |
| Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée | 488 743,89 | |
| Situation nette (sous total) | 32 239 824,10 | 27 217 131,90 |
| Fonds propres consommables | | |
| Subventions d'investissement | 2 352 824,83 | 1 408 233,45 |
| Provisions réglementées | 115 806,96 | 115 806,96 |
| Total I | 34 708 455,89 | 28 741 172,31 |
| FONDS REPORTES ET DEDIES | | |
| Fonds reportés liés aux legs ou donations | | |
| Fonds dédiés | 19 737 846,75 | 18 457 955,15 |
| TOTAL II | 19 737 846,75 | 18 457 955,15 |
| PROVISIONS | | |
| Provisions pour risques | 283 310,72 | 512 330,31 |
| Provisions pour charges | 2 714 660,48 | 2 665 016,60 |
| TOTAL III | 2 997 971,20 | 3 177 346,91 |
| DETTES | | |
| Emprunts obligataires et assimilés | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit | 15 181 777,04 | 10 411 707,34 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 36 155,65 | 36 462,74 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 666 511,78 | 1 413 701,06 |
| Dettes des legs ou donations | | |
| Dettes fiscales et sociales | 7 587 362,16 | 6 334 032,51 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 691 907,17 | 632 742,66 |
| Autres dettes | 542 228,85 | 405 326,47 |
| Instruments de trésorerie | 0,00 | 0,00 |
| Produits constatés d'avance | 15 484,00 | 45 675,48 |
| TOTAL IV | 25 721 426,65 | 19 279 648,26 |
| Ecart de conversion passif (V) | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) | 83 165 700,49 | 69 656 122,63 |

Le bilan de la Fondation, arrêté au 31 Décembre 2022, est équilibré au passif et à l'actif à la somme de 83.166 K€, contre 69.656 K€ au 31 Décembre 2021, et montre un résultat net excédentaire de 5.004 K€. En 2021, l'excédent constaté s'élevait à 2.863 K€ et en 2020 à 2.592 K€.

Ce bilan intègre la reprise d'un établissement médico-social, le CMPP de Boulogne-Billancourt, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

L'excédent constaté en 2022 provient :

- des services et établissements sanitaires : pour un montant de 4.084 K€ ;
- des services et établissements médico-sociaux : pour un montant de 489 K€ ;
- des activités de gestion libre : pour un montant de 503 K€ ;
- des retraitements comptables : pour un montant de - 72 K€.

A. ACTIF :

À l'actif, nous constatons une forte augmentation de la valeur nette des immobilisations (+ 10.164 K€), le montant des nouvelles acquisitions (13.170 K€) étant supérieur à celui des amortissements et des dépréciations (2.859 K€).

L'augmentation des immobilisations se décompose de la façon suivante :

- les acquisitions des licences des logiciels : 307 K€ ;
- l'achat de terrains : 1.336 K€ ;
- les constructions et aménagements : 9.993 K€ ;
- les achats de matériels et mobiliers : 463 K€ ;
- les souscriptions des obligations : 1.031 K€ ;
- les dépôts et cautionnements : 40 K€.

La part des immobilisations dans l'actif est sensiblement au même niveau que celle de l'année précédente. Elle est de 61,20 % à fin 2022, comparée à 58,48 % à la clôture de l'exercice précédent.

Les opérations majeures concernent :

- l'achat des locaux de l'Hôpital de Jour et du Centre médico-psychologique pour enfants Haxo - 75020 Paris (6.653 K€) ;
- l'avancement des travaux d'aménagement des ateliers du Centre Gilbert Raby (1.923 K€) ;
- l'avancement des travaux d'aménagement des locaux du service Lits Halte Soins Santé (1.453 K€) ;
- le dépôt de garantie pour l'achat des locaux de la Petite unité résidentielle (PUR) à Neuilly-Plaisance (61 K€).

Les autres investissements correspondent au renouvellement courant du parc d'immobilisations. Ainsi, le taux de vétusté des immobilisations corporelles (montant des amortissements des immobilisations corporelles/valeur brute des immobilisations corporelles) s'élève à 33 % en 2022 contre 36 % en 2021.

Ce taux varie de 22 % à 88 %, suivant la structure immobilière de l'établissement.

Ainsi, l'analyse de ce taux se décompose de la façon suivante :

- constructions : 15 % (21 % en 2021) ;
- installations et agencements : 54 % (51 % en 2021) ;
- matériel et outillage : 78 % (77 % en 2021) ;
- matériel de transport : 68 % (62 % en 2021) ;
- matériel de bureau et informatique : 86 % (87 % en 2021) ;
- mobilier : 79 % (78 % en 2021).

Ce taux confirme un vieillissement du parc des immobilisations rendant les investissements nécessaires dans les années à venir alors que les restrictions budgétaires, depuis plusieurs années, limitent les dotations aux amortissements donc les marges de manœuvre.

L'actif circulant a augmenté (+ 3.346 K€). Il représente 38,79 % du total du bilan au 31 Décembre 2022, contre 41,51 % pour l'exercice précédent. Cette variation provient des deux principaux postes suivants :

- les créances (+ 1.118 K€) qui se déclinent de la façon suivante :
 - les tiers financeurs : + 927 K€ ;
 - les tiers payants : + 290 K€ ;
 - les créances clients : + 390 K€ ;
 - les autres créances : - 489 K€.

Les principales augmentations concernent la Caisse pivot (+ 927 K€), en raison des dernières notifications de crédits reçues et payées en début d'année 2023. En revanche, la diminution importante dans les autres créances (- 489 K€) provient des versements d'aides pour la restauration des capacités financières des établissements de santé, le Ségur d'investissements via l'article 50 de la LFSS (- 595 K€).

Le délai moyen de règlement des créances usagers (créances clients, usagers et comptes rattachés/ventes de prestations et services et produits de tiers financeurs x 365 jours) est de 40 jours de recettes, par rapport à 35 jours en 2021. Ce ratio est proche de la moyenne nationale, fixée par la Banque de France à 41,9 jours (toutes tailles d'entreprises confondues).

La Banque de France a publié un bulletin d'information en Février 2023 contenant une analyse des données arrêtées au 31 Décembre 2021. Elle est la suivante :

- mesure des délais de paiement clients par la Banque de France : 41,9 jours ;
- mesure des délais de paiement clients par l'Insee : 43 jours.

Le délai de paiement observé dans les établissements hospitaliers est de 48 jours (source : Insee - Esane de 2020) :

- la variation des disponibilités et des placements est en augmentation de + 2.191 K€ et le montant des disponibilités s'établit à 15.425 K€ (21.149 K€ en 2021).

Comme les dépôts sur les livrets, assimilés à des disponibilités immédiates, sont devenus moins rentables, les excédents de trésorerie sont transférés sur des comptes à terme (CAT) bénéficiant de taux de rémunération plus attractifs. Comptablement, ceux-ci sont assimilés à des valeurs mobilières de placement (VMP).

Ainsi, le retrait de la ligne « Disponibilités » de - 5.724 K€ alimente la ligne « VMP » de + 7.915 K€. L'avantage de ce type de mouvement est double : pouvoir mobiliser rapidement ces sommes pour compléter le financement de nouveaux projets et obtenir des produits financiers plus importants.

Des consultations régulières avec nos partenaires bancaires ont permis de suivre les évolutions des marchés des placements et de prendre des arbitrages adaptés à notre profil de gestion de trésorerie. Ainsi, certains investissements majeurs à venir, pour lesquels il manquerait une partie du financement, pourraient être complétés par les excédents de trésorerie de la Fondation en appliquant une stratégie de mutualisation des moyens des services et établissements.

Cet état de trésorerie est analysé par les flux suivants :

- flux de trésorerie générés par l'activité : + 9.499 K€ ;
- flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements : - 13.153 K€ ;
- flux de trésorerie liés aux opérations de financement : + 5.774 K€.

La situation de la trésorerie, à la clôture de l'exercice, s'élève à 22.629 K€ (trésorerie nette). Elle s'élevait, en début d'année, à un montant de 20.508 K€, soit une variation de +2.121 K€.

B. PASSIF :

Au passif, les fonds propres ont progressé de + 5.967 K€ par rapport au 31 Décembre 2021. Ils représentent 41,73 % du total du passif, contre 41,26 % en 2021. Le poids des fonds propres dans le total du bilan reste stable. Cette variation (en valeur) résulte principalement du résultat excédentaire de l'exercice (+ 5.004 K€).

Le taux d'indépendance financière à long terme (fonds propres/capitaux permanents) est de 47,77 %. Il est donc inférieur au niveau recommandé de 50 %. Ce taux était de 47,25 % en 2021 et de 42,74 % en 2020. Ce ratio est stable par rapport à 2021 en raison de l'évolution proportionnelle de ces postes.

Malgré l'augmentation importante du taux d'emprunt immobilier à long terme et afin de trouver l'équilibre financier pour les nouveaux projets, il est devenu nécessaire de mobiliser les excédents de trésorerie pour maintenir l'autonomie financière de la Fondation.

De même, le taux d'autonomie financière (fonds propres/total du bilan) est de 41,73 % (41,26 % en 2021), soit nettement supérieur au seuil critique de 20 %.

Les fonds reportés et dédiés ont progressé de + 1.280 K€ par rapport à l'exercice 2021 et représentent 23,73 % du total du bilan. Cette situation est liée aux reports (+ 3.949 K€) et aux utilisations durant l'exercice (- 2.557 K€).

Les provisions pour risques et charges sont en diminution de - 180 K€, principalement sur les litiges et les provisions pour charges (il s'agit ici des provisions pour départ en retraite).

Le niveau des dettes (long et court terme) est supérieur à celui de 2021 et montre une variation de + 6.441 K€. Ce niveau s'explique par la hausse des dettes financières (+ 4.769 K€) liée principalement à la souscription d'un emprunt pour l'acquisition des locaux de l'Hôpital de Jour et du CMPE Haxo, sur les dettes fournisseurs (+ 312 K€), sur les dettes fiscales et sociales (+ 1.253 K€), liées en partie par la reprise des salariés du CMPP de Boulogne-Billancourt, et sur les autres dettes (+ 106 K€).

Le délai moyen de paiement des fournisseurs (dettes fournisseurs/achats x 365 jours) est de 54 jours d'achats, contre 53 jours en 2021. Ce délai de paiement des fournisseurs est supérieur à celui accordé aux créances de 40 jours.

Cette situation génère un excédent de financement d'exploitation pour la Fondation. L'encaissement des créances, plus rapide que le décaissement des dettes, permet structurellement de ne pas générer de besoin en fonds de roulement.

La comparaison avec les délais de paiement des fournisseurs publiés dans une étude de 2021 de La Banque de France est la suivante :

- mesure des délais de paiement par la Banque de France : 48,3 jours ;
- mesure des délais de paiement par l'Insee : 60 jours.

Le délai de paiement observé dans les établissements hospitaliers est de 88 jours (source : Insee - Esane de 2020).

Le taux de dépendance financière (dettes financières/capitaux permanents) est de 20,92 % contre 17,17 % en 2021 (31,80 % en 2017 et 6,83 % en 2016). Ce ratio est en hausse en raison d'un nouvel emprunt de 6.000 K€ destiné au financement de l'achat des locaux de l'Hôpital de Jour et du CMPE Haxo, situés dans le 20ème arrondissement de Paris. Pour mémoire, ce taux avait connu son plus fort niveau en 2017, en raison du recours à l'emprunt, d'un montant

de 14.000 K€, pour financer l'acquisition des domaines des centres Gilbert Raby et Malvau.

B. LE BILAN FINANCIER :

L'Elan Retrouvé

BILAN FINANCIER

| BIENS | au 31/12/2022 | au 31/12/2021 | au 31/12/2020 |
|--|-----------------------|----------------------|----------------------|
| <u>Biens stables</u> | | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 611 012,08 | 1 326 656,18 | 1 192 456,50 |
| Charges à répartir | | | |
| Immobilisations corporelles | 70 101 784,38 | 58 658 512,81 | 53 301 934,98 |
| Immobilisations financières | 3 972 452,10 | 2 982 870,70 | 2 779 792,78 |
| Immobilisations en crédit-bail | | | |
| Compte de liaison investissement | | | |
| Compte courant fondation investissement | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL II | 75 685 248,56 | 62 968 039,69 | 57 274 184,26 |
| Fonds de roulement d'investissement négatif | 20 480 664,39 | 17 427 331,68 | 15 615 462,91 |
| <u>Actif d'exploitation stable</u> | | | |
| Report à nouveau déficitaire | | | |
| Créances "art58 & art35" | 936 009,12 | 936 009,12 | 936 009,12 |
| Créances s/Etat | | | |
| Autres | | | |
| Résultat sous contrôle tiers financeurs | 131 543,96 | | |
| Dépenses non opposables au tiers financeur | | | |
| Résultat - Déficit | | | |
| TOTAL IV | 1 067 553,08 | 936 009,12 | 936 009,12 |
| Fonds de roulement d'exploitation négatif | | | |
| Fonds de roulement net global négatif | | | |
| <u>Valeurs d'exploitation</u> | | | |
| Stocks | 35 151,72 | 34 802,93 | 26 217,67 |
| Avances & acomptes versés | | | |
| Créances clients, usagers et comptes rattachés | 4 779 640,42 | 3 561 663,69 | 2 637 689,57 |
| Créances reçues par legs et donations | | | |
| Créances diverses d'exploitation | 1 000 532,01 | 519 986,80 | 296 651,51 |
| Compte courant affilié | | | |
| Charges constatées d'avance | 210 776,93 | 174 274,66 | 157 273,04 |
| Autres | 2 093 863,32 | 2 583 797,52 | 709 325,13 |
| TOTAL VI | 8 119 964,40 | 6 874 525,60 | 3 827 156,92 |
| Besoin en fonds de roulement (VI-V) | | | |
| <u>Liquidités</u> | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 7 915 468,00 | | |
| Disponibilités | 15 425 341,04 | 21 149 776,62 | 23 549 162,30 |
| Autres | | | |
| Compte de liaison trésorerie | | | |
| TOTAL VIII | 23 340 809,04 | 21 149 776,62 | 23 549 162,30 |
| Trésorerie positive (VIII-VII) | 22 628 711,97 | 20 508 296,06 | 22 245 274,31 |
| TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII) | 108 213 575,08 | 91 928 351,03 | 85 586 512,60 |

22/11/14 * 17/04/2023

BILAN FINANCIER

| FINANCEMENTS | au 31/12/2022 | au 31/12/2021 | au 31/12/2020 |
|---|-----------------------|----------------------|----------------------|
| <u>Financements stables</u> | | | |
| Fonds propres | 3 583 973,16 | 3 472 489,98 | 2 019 969,98 |
| Réserve d'investissement | 9 278 352,93 | 7 981 605,43 | 6 894 018,31 |
| Subventions d'investissement | 2 352 824,83 | 1 408 233,45 | 1 024 478,25 |
| Amortissements & provisions | 24 784 582,60 | 22 231 414,11 | 20 033 965,54 |
| Dettes financières | 15 202 769,69 | 10 444 884,08 | 11 686 289,27 |
| Crédit-bail | | | |
| Compte de liaison investissement | | | |
| Provisions réglementées | 2 080,96 | 2 080,96 | |
| Compte courant fondation investissement | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL I | 55 204 584,17 | 45 540 708,01 | 41 658 721,35 |
| Fonds de roulement d'investissement Positif | | | |
| <u>Financements stables d'exploitation</u> | | | |
| Réserve de trésorerie | 927 566,53 | 733 089,53 | 733 089,53 |
| Réserve de compensation | 1 097 686,28 | 819 388,12 | 416 076,55 |
| Provisions réglementées réserve de trésorerie | 113 726,00 | 113 726,00 | 113 726,00 |
| Excédents affectés : | | | |
| à la réduction des charges d'exploitation | | | |
| au financement des mesures d'exploitation | | | |
| Résultat sous contrôle tiers financeurs | | 177 117,56 | 133 071,04 |
| Provision pour risques & charges | 2 997 971,20 | 3 177 346,91 | 2 815 479,22 |
| Report à nouveau excédentaire | 11 728 344,19 | 10 418 981,39 | 9 356 759,22 |
| Fonds dédiés ou reportés | 19 737 846,75 | 18 457 955,15 | 17 694 956,27 |
| Autres réserves | 750 969,60 | 750 969,60 | 750 969,60 |
| Autres | | | |
| Résultat - Excédent | 5 004 475,37 | 2 863 490,29 | 2 592 374,38 |
| TOTAL III | 42 358 585,92 | 37 512 064,55 | 34 606 501,81 |
| Fonds de roulement d'exploitation positif | 41 291 032,84 | 36 576 055,43 | 33 670 492,69 |
| Fonds de roulement net global positif | 20 810 368,45 | 19 148 723,75 | 18 055 029,78 |
| <u>Dettes d'exploitation</u> | | | |
| Avances reçues | | | |
| Fournisseurs d'exploitation | 1 666 511,78 | 1 413 701,06 | 950 909,91 |
| Dettes fiscales & sociales | 7 587 362,16 | 6 334 032,51 | 6 322 167,41 |
| Dettes des legs ou donations | | | |
| Dettes diverses d'exploitation | 537 201,95 | 399 874,57 | 684 029,75 |
| Compte courant affilié | | | |
| Provision pour dépréciation des stocks et créances | 131 748,03 | 40 814,29 | 54 985,90 |
| Produits constatés d'avance | 15 484,00 | 45 675,48 | 5 308,48 |
| Autres | | | |
| TOTAL V | 9 938 307,92 | 8 234 097,91 | 8 017 401,45 |
| Excédent de financement d'exploitation (VI-V) | 1 818 343,52 | 1 359 572,31 | 4 190 244,53 |
| <u>Financement à court terme</u> | | | |
| Fournisseurs d'immobilisation | 691 907,17 | 632 742,66 | 934 258,99 |
| Fonds déposés | 5 026,90 | 5 451,90 | 5 570,50 |
| Concours bancaires courants | | | 359 781,50 |
| ICNE | 15 163,00 | 3 286,00 | 4 277,00 |
| Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement | | | |
| Compte de liaison trésorerie | | | |
| TOTAL VII | 712 097,07 | 641 480,56 | 1 303 887,99 |
| Trésorerie négative (VIII-VII) | | | |
| TOTAL FINANCEMENTS (I+III+V+VII) | 108 213 575,08 | 91 928 351,03 | 85 586 512,60 |

Le bilan financier permet de présenter, à la clôture, les grands équilibres financiers d'une entité. Il met en exergue la capacité ou non de cette entité à rembourser ses dettes financières et à investir.

Le bilan financier permet ainsi l'analyse du fonds de roulement d'investissements et du fonds de roulement d'exploitation, ainsi que le besoin en fonds de roulement, ou l'excédent de financement d'exploitation, et enfin l'évolution de la trésorerie.

A. FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENTS (FRI) :

Le montant des biens stables s'élève, au 31 Décembre 2022, à 75.685 K€. Il est en augmentation de + 12.717 K€ (+ 20,19 %) par rapport à l'exercice précédent.

Les financements stables progressent de + 9.664 K€, soit + 21,22 % par rapport à 2021. Cette variation est due à l'augmentation des fonds propres (+ 113 K€), des réserves d'investissement (+ 1.297 K€), des subventions d'investissement (+ 944 K€), des amortissements et provisions (+ 2.253 K€) et des dettes financières (+ 4.758 K€).

Le fonds de roulement d'investissements, au 31 Décembre 2022, s'établit à - 20.480 K€ par rapport à - 17.427 K€ à la clôture précédente en raison des apports insuffisants en financements stables. Cela correspond notamment au fait que la Fondation n'est pas très endettée (taux d'endettement très bas) et au fait que les biens stables ne sont pas encore amortis.

Le taux de couverture des investissements (financements stables/biens stables) s'élève, pour l'année 2022, comme depuis 2020, à 72 %, contre 102 % en 2019 et 109 % en 2018.

Ce ratio est suivi attentivement au regard du plan d'investissements de renouvellement du parc des immobilisations, d'un montant, en moyenne, de 1.140 K€ d'opérations courantes par exercice.

L'apport des ressources de financement stables générées par nos activités d'exploitation permet d'absorber les coûts élevés des investissements immobiliers pour les années à venir. Cette situation satisfaisante permet de mieux gérer les dépenses inscrites dans les projets d'établissements et les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Ces investissements ont pour objectifs l'amélioration de la qualité des soins et des services pour nos patients et usagers et la mise aux normes de l'ensemble de nos structures pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Malgré notre capacité d'autofinancement, nous cherchons à compléter les investissements par des aides financières (financements de nature incertaine) pour les projets futurs afin de ne pas dégrader l'autonomie financière de la Fondation.

B. FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE) :

Les financements stables d'exploitation s'élèvent à 42.358 K€, contre 37.512 K€ en 2021, soit une augmentation de + 4.846 K€ (+ 12,91 %).

Cette augmentation résulte essentiellement des postes suivants :

- le report à nouveau : + 1.310 K€ ;
- les fonds dédiés ou reportés : + 1.280 K€ ;
- le résultat d'exploitation : + 2.141 K€.

Les actifs d'exploitation stables s'élèvent à 1.067 K€. Ils correspondent principalement aux créances de la Caisse pivot des établissements sanitaires, dites « Créances article 58 », pour la somme de 936 K€.

Le fonds de roulement d'exploitation est positif : il s'élève à 41.291 K€ et est en augmentation de + 4.715 K€ par rapport à la clôture précédente.

C. FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL :

Le fonds de roulement net global, cumul du FRI et du FRE, est ainsi positif. Il s'élève à 20.810 K€. Il inclut les amortissements, les dettes financières, le report à nouveau, les fonds dédiés de l'exercice cumulés pour un montant de 71.453 K€.

Ces postes s'élevaient à 61.553 K€ en 2021, soit une augmentation de 9.900 K€.

Le taux de couverture des emplois à long terme (ressources stables/emplois stables) s'élève à 127 % contre 129 % en 2021 et contre 131 % en 2020.

D. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OU EXCEDENTS DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION :

Les dettes d'exploitation varient de 8.234 K€ en 2021 à 9.938 K€ au 31 Décembre 2022 (+ 1.704 K€). Cette variation provient principalement des dettes fiscales et sociales (+ 1.253 K€).

Les valeurs d'exploitation, constituées principalement des créances sur les clients, les usagers, les organismes payeurs et les autres créances, sont en augmentation par rapport à l'année précédente (+ 1.245 K€). Cette situation s'explique par des postes détaillés précédemment.

L'excédent de financement d'exploitation (EFE) s'élève ainsi à + 1.818 K€. Cet EFE est structurel, soit directement lié à la structure de financement principal de la Fondation : par dotations globales (DAF PSY/DAF SSR/dotation globale de financement pour la majorité de nos établissements médico-sociaux) versées par douzième chaque mois.

E. **TRESORERIE** :

La trésorerie, résultante de la différence entre le fonds de roulement net global et le besoin en fonds de roulement, est positive. Elle s'établit à 22.628 K€. Cette trésorerie s'explique par les flux excédentaires liés à l'exploitation des trois derniers exercices (24.324 K€).

Au final, cette évolution favorable de la trésorerie est majoritairement générée par l'exploitation (+ 9.499 K€) et par les opérations de financement (+ 5.774 K€). Notre politique importante d'investissements vient logiquement diminuer en partie la trésorerie. Celle-ci augmente de + 2.121 K€ par rapport à l'année dernière.

C. LE TABLEAU DES FLUX FINANCIERS :

L'Elian Retrouvé

Tableau des flux de trésorerie

| | Exercice 2022 clos le 31/12/2022 | Exercice 2021 clos le 31/12/2021 | Exercice 2020 clos le 31/12/2020 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION | | | |
| Capacité ou insuffisance d'autofinancement | 9 130 806,08 | 7 031 326,15 | 8 228 462,09 |
| Variation du besoin en fonds de roulement ou excédent de financement d'exploitation | 367 837,47 | -2 816 500,61 | 2 382 132,65 |
| Flux de trésorerie générés par l'activité | 9 498 643,55 | 4 214 825,54 | 10 610 594,74 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT | | | |
| Acquisition d'immobilisations | -13 173 153,72 | -6 649 334,67 | -5 481 502,29 |
| Cessions d'immobilisations | 20 632,22 | 18 000,00 | 1 600,00 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -13 152 521,50 | -6 631 334,67 | -5 479 902,29 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT | | | |
| Remboursement d'emprunt | 4 753 669,18 | -1 241 405,19 | -1 007 505,00 |
| Variation des fonds propres | 1 020 624,68 | 1 920 936,07 | 92 041,00 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | 5 774 293,86 | 679 530,88 | -915 464,00 |
| VARIATION DE TRESORERIE | | | |
| Trésorerie d'ouverture | 20 508 296,06 | 22 245 274,31 | 18 030 045,86 |
| Trésorerie de clôture | 22 628 711,97 | 20 508 296,06 | 22 245 274,31 |
| Variation de trésorerie | 2 120 415,91 | -1 736 978,25 | 4 215 228,45 |

09/04/2022 * 17/04/2023

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la Fondation et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité de la Fondation à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les remboursements des emprunts puis les nouveaux investissements.

Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagé par les activités de la Fondation et peut s'analyser comme une ressource durable.

L'intégration de la capacité d'autofinancement au rapport financier correspond à la volonté d'évaluer le résultat des opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie et mesure les ressources financières générées par les activités de la Fondation.

La capacité d'autofinancement a donc une triple indication :

- l'indicateur de résultat : la performance de la Fondation liée à ses activités courantes (résultat excédentaire : 5.004 K€) ;
- l'indicateur de financement : la capacité d'endettement, de remboursement et de financement propre de la Fondation (ratio de dépendance financière : 20 %) ;
- l'indicateur monétaire : la capacité de la Fondation à dégager un excédent de trésorerie (trésorerie positive : 22.628 K€).

La capacité d'autofinancement s'élève à 9.131 K€. Elle était de 7.031 K€ en 2021 et de 8.228 K€ en 2020, soit 14,41 % des produits (12,74 % en 2021 et 15,34 % en 2020).

Ainsi, la capacité d'autofinancement nette (après remboursement des dettes financières à long terme) s'établit à 12,12 % (10,48 % en 2021).

La durée apparente de la dette (endettement financier/capacité d'autofinancement) est de 1,66. Ce ratio mesure la capacité de la Fondation à rembourser les emprunts en moins de deux ans. Même si cet indicateur a beaucoup évolué depuis la clôture de l'exercice 2016 (ce ratio était à 0,54), cette situation reste bonne pour la santé financière de la Fondation : la solidité du fonds de roulement net global garantit l'engagement de l'institution à honorer ses dettes.

Les échéances des emprunts immobiliers (15.167 K€) sont les suivantes :

- l'achat des locaux rue Trubert-Bellier, situés dans le 13^{ème} arrondissement de Paris. L'en-cours de 125 K€ se termine en Mai 2023 ;
- travaux des locaux rue de la Colonie, situés dans le 13^{ème} arrondissement de Paris. L'en-cours de 174 K€ se termine en Avril 2025 ;

- transfert des domaines des centres Gilbert Raby et Malvau. L'en-cours de 8.867 K€ se termine en Juin 2032 ;
- l'achat des locaux rue Haxo, situés dans le 20^{ème} arrondissement de Paris. L'en-cours de 6.000 K€ se termine en Janvier 2033.

À ces échéances, s'ajoutent les intérêts restant dus de 1.125 K€, soit des dettes financières à long terme pour un total de 16.291 K€.

Détermination de la capacité d'autofinancement de l'exercice

| | Exercice 2022 clos le 31/12/2022 | Exercice 2021 clos le 31/12/2021 |
|--|--|--|
| Résultat du compte de résultat | 5.004.475,37 | 2.863.490,29 |
| + dotation aux amortissements, dépréciations et provisions et reports en fonds dédiés (C68) | 7.148.824,97 | 6.375.812,49 |
| - reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et utilisations de fonds dédiés (C78) | 3.061.242,60 | 2.832.678,61 |
| + valeur comptables d'éléments d'actifs cédés (C675) | 149.558,81 | 727.362,85 |
| - produits des cessions d'éléments d'actifs (C775) | 20.632,22 | 18.000,00 |
| - quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C777) | 90.178,25 | 84.660,87 |
| Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement de l'exercice | 9.130.806,08 | 7.031.326,15 |

D. LE TABLEAU DE FINANCEMENT :

Tableau de financement

| | Exercice 2022 clos le 31/12/2022 | Exercice 2021 clos le 31/12/2021 | Exercice 2020 clos le 31/12/2020 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| EMPLOIS | | | |
| Insuffisance d'autofinancement | | | |
| REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES | | | |
| Emprunts et dettes assimilées (16 sauf 1688 et 166) | 1 451 612,47 | 1 247 489,86 | 1 010 771,57 |
| IMMOBILISATIONS | | | |
| Immobilisations incorporelles (20) | 169 895,64 | 53 330,86 | 63 053,90 |
| Terrains (211) | 1 330 694,00 | 662 400,00 | 0,00 |
| Agencements et aménagements de terrains (212) | 5 881,69 | 34 630,00 | 68 859,90 |
| Constructions sur sol propre (213) | 6 042 298,23 | 6 025 216,38 | 3 851 174,15 |
| Constructions sur sol d'autrui (214) | 501 311,44 | 802 898,51 | 616 748,71 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriel (215) | 138 611,57 | 95 018,33 | 133 251,85 |
| Autres immobilisations corporelles (218) | 324 460,06 | 310 132,97 | 452 915,45 |
| Immobilisations en cours (23) | 12 090 062,83 | 5 658 509,70 | 3 333 493,77 |
| AUTRES EMPLOIS | | | |
| Participations et créances rattachées à des participations (26) | 289,75 | 0,00 | 6 511,75 |
| Autres immobilisations financières (27 sauf 2768) | 1 071 445,41 | 223 273,47 | 743 496,38 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices (481) | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Corrections d'écritures sur exercices clos (10, 13) | 14 144,95 | 0,00 | |
| TOTAL DES EMPLOIS | 23 140 708,04 | 15 112 900,08 | 10 280 277,43 |
| RESSOURCES | | | |
| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT | 9 130 806,08 | 7 031 326,15 | 8 228 462,09 |
| EMPRUNTS | | | |
| Emprunts et dettes assimilées (16 sauf 1688 et 166) | 6 205 281,65 | 6 084,67 | 3 266,57 |
| DOTATIONS ET SUBVENTIONS | | | |
| Apports (102) | | 1 452 520,00 | 0,00 |
| Subventions d'équipement reçues (131) | 1 034 769,63 | 468 416,07 | 16 381,20 |
| AUTRES RESSOURCES | | | |
| Créances rattachées à des participations (267) | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres immobilisations financières (27 sauf 271, 272, 2768) | 82 153,76 | 20 195,55 | 4 362,00 |
| Cessions d'immobilisations (775) | 20 632,22 | 18 000,00 | 1 600,00 |
| Corrections d'écritures sur exercices clos (20, 211, 212, 213, 214, 215, 218, 23,481, 26 sauf 267, 271, 272) | 8 328 709,40 | 7 210 051,61 | 3 868 560,07 |
| TOTAL DES RESSOURCES | 24 802 352,74 | 16 206 594,05 | 12 122 631,93 |
| Apport au (prélèvement sur le) fonds de roulement | 1 661 644,70 | 1 093 693,97 | 1 842 354,50 |

09/04/2022 * 17/04/2023

A. RESSOURCES :

La capacité d'autofinancement s'élève à 9.131 K€ à fin 2022, contre 7.031 K€ à fin 2021. Le taux d'autofinancement brut s'élève à 14,41 % ; il est en progression par rapport à l'année 2021 (12,74 % en 2021 et 15,34 % en 2020). Le taux net, après le remboursement des emprunts, a progressé pour s'établir à 12,12 % (10,48 % en 2021).

Les nouveaux emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 6.205 K€. Ils correspondent au nouvel emprunt (6.000 K€) souscrit pour l'acquisition des locaux situés rue Haxo, à l'emprunt apporté par le CMPP de Boulogne-Billancourt (200 K€) et aux dépôts de garantie des usagers pour les logements (5 K€).

Les subventions d'investissements de l'exercice s'élèvent à 1.034 K€ : elles correspondent au déploiement du dossier usager informatisé (119 K€), aux investissements courants (337 K€), au programme Ségur usage numérique en établissement de santé (77 K€) et aux travaux d'aménagement des ateliers du Centre Gilbert Raby (500 K€).

Les autres ressources, qui s'élèvent à 8.431 K€, proviennent surtout des écritures d'annulations d'en-cours sur les immobilisations (8.505 K€).

Le total des ressources s'élève à 24.802 K€.

B. EMPLOIS :

Le remboursement des dettes financières s'élève à 1.451 K€.

Il concerne les remboursements de :

- l'emprunt pour l'achat de l'immeuble de la Rue de la Colonie, situé dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, pour un montant de 58 K€ ;
- l'emprunt pour l'achat des locaux du Passage Trubert-Bellier, situés dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, pour un montant de 250 K€ ;
- l'emprunt pour le transfert du domaine du Centre Gilbert Raby, pour un montant de 840 K€ ;
- l'emprunt pour le transfert du domaine du Centre Malvau, pour un montant de 93 K€ ;
- l'emprunt, par anticipation, apporté par le CMPP de Boulogne-Billancourt, pour un montant de 204 K€ ;
- les dépôts de garantie des logements, pour un montant de 5 K€.

Les immobilisations s'élèvent à 20.603 K€, dont 6.653 K€ d'opérations majeures immobilières, 1.860 K€ d'acquisitions courantes et 12.090 K€ de dépenses sur immobilisations en cours (travaux des LHSS, construction des ateliers du Centre Gilbert Raby, déploiement du logiciel médical Osiris).

Les autres emplois s'élèvent à 1.085 K€. Ils correspondent à la souscription de placements à long terme (1.031 K€), aux dépôts de garantie des loyers et des matériels (39 K€) et aux corrections d'écritures (14 K€).

Le total des emplois s'élève à 23.141 K€.

En 2022, on constate un apport au fonds de roulement d'un montant de + 1.662 K€. Le fonds de roulement net global, à la clôture de cet exercice, s'élève ainsi à 20.810 K€ contre 19.148 K€ à fin 2021. Cet agrégat, très stable

mais en légère augmentation, permet de couvrir le remboursement des emprunts (15.166 K€) à l'horizon de 2033.

E. LE COMPTE DE RÉSULTAT :

L'Elan Retrouvé

COMPTE DE RESULTAT

| | Exercice 2022 clos le 31/12/2022 | Exercice 2021 clos le 31/12/2021 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| Cotisations | 0,00 | 0,00 |
| Ventes de biens et services | | |
| Ventes de biens | 0,00 | 0,00 |
| - dont ventes de dons en nature | 0,00 | 0,00 |
| Ventes de prestations de services | 0,00 | 0,00 |
| - dont parrainages | 0,00 | 0,00 |
| - Prestations de services | 4 573 301,47 | 3 927 674,51 |
| - Autres | 0,00 | 0,00 |
| Produits de tiers financeurs | | |
| Concours publics et subventions d'exploitation | | |
| - Dotation globale | 46 456 367,33 | 40 454 098,93 |
| - Prix de journée | 4 257 174,92 | 2 708 038,31 |
| - Produits de l'activité hospitalière | 1 602 470,36 | 1 331 550,25 |
| - Autres financements | 2 018 210,42 | 2 013 472,75 |
| - Subventions d'exploitation | 532 462,50 | 454 721,00 |
| Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable | 20 000,00 | 0,00 |
| Ressources liées à la générosité du public | | |
| - Dons manuels | 15 785,00 | 13 987,00 |
| - Mécénats | 20 900,00 | 128 348,00 |
| - Legs, donations et assurances-vie | 0,00 | 0,00 |
| Contributions financières | 181 781,00 | 157 300,00 |
| Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges | 301 705,54 | 235 710,58 |
| Utilisations des fonds dédiés | 2 557 856,91 | 2 577 988,16 |
| Autres produits | 253 725,67 | 178 271,14 |
| Total I | 62 791 741,12 | 54 181 160,63 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises | 0,00 | 0,00 |
| Variations des stocks | 0,00 | 0,00 |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | 278 480,59 | 276 546,51 |
| Variations des stocks | -348,79 | -8 585,26 |
| Autres achats et charges externes | 10 798 419,92 | 9 170 287,47 |
| Aides financières | 0,00 | 0,00 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 3 499 020,87 | 3 100 539,33 |
| Salaires et traitements | 25 380 013,35 | 22 820 868,93 |
| Charges sociales | 10 868 775,71 | 9 675 919,29 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations | | |
| - Sur immobilisations : dotations aux amortissements | 2 514 189,53 | 2 418 185,96 |
| - Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | 0,00 | 0,00 |
| - Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | 101 523,52 | 25 157,16 |
| Dotations aux provisions | | |
| - Pour risques et charges : dotations aux provisions | 213 534,84 | 271 879,05 |
| Reports en fonds dédiés | 3 949 231,69 | 3 340 987,04 |
| Autres charges | 46 854,43 | 42 964,97 |
| Total II | 57 649 695,66 | 51 134 750,45 |
| 1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 5 142 045,46 | 3 046 410,18 |
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| De participations | 300,58 | 0,00 |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | 36 569,56 | 11 694,57 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 25 368,33 | 8 577,47 |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | 0,00 | 5 300,00 |
| Différences positives de change | 0,00 | 0,00 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 0,00 | 0,00 |
| Total III | 62 238,47 | 25 572,04 |

09/04/2022* 17/04/2023

COMPTE DE RESULTAT

| | Exercice 2022 clos le 31/12/2022 | Exercice 2021 clos le 31/12/2021 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| CHARGES FINANCIERES | | |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 345 365,00 | 12 679,00 |
| Intérêts et charges assimilées | 128 658,82 | 129 108,18 |
| Différences négatives de change | 0,00 | 0,00 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 0,00 | 0,00 |
| Total IV | 474 023,82 | 141 787,18 |
| 2. RESULTAT FINANCIER (V-VI) | -411 785,35 | -116 215,14 |
| 3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI) | 4 730 260,11 | 2 930 195,04 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| Sur opérations de gestion | 103 472,00 | 9 833,30 |
| Sur opérations en capital | 110 810,47 | 102 660,87 |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | 256 499,98 | 867 946,49 |
| Total V | 470 782,45 | 980 440,66 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | |
| Sur opérations de gestion | 22 027,99 | 12 858,28 |
| Sur opérations en capital | 149 558,81 | 727 362,85 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 24 980,39 | 306 924,28 |
| Total VI | 196 567,19 | 1 047 145,41 |
| 4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) | 274 215,26 | -66 704,75 |
| Participations des salariés aux résultats (VII) | 0,00 | 0,00 |
| Impôt sur les bénéfices (VIII) | 0,00 | 0,00 |
| Total des produits (I+III+V) | 63 324 762,04 | 55 187 173,33 |
| Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII) | 58 320 286,67 | 52 323 683,04 |
| EXCEDENT ou DEFICIT | 5 004 475,37 | 2 863 490,29 |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | |
| Dons en nature | 25 856,05 | 19 411,54 |
| Prestations en nature | 179 680,41 | 119 013,88 |
| Bénévolat | 546 205,00 | 329 677,00 |
| Total | 751 741,46 | 468 102,42 |
| CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | |
| Secours en nature | 25 856,05 | 19 411,54 |
| Mise à disposition gratuite de biens | 0,00 | 0,00 |
| Prestations en nature | 179 680,41 | 119 013,88 |
| Personnel bénévole | 546 205,00 | 329 677,00 |
| Total | 751 741,46 | 468 102,42 |

09/04/2022* 17/04/2023

Ce compte de résultat intègre la reprise du CMPP de Boulogne-Billancourt, établissement médico-social, à compter du 1er Janvier 2022, l'Aide à la Vie Partagée -

AVP 75 & AVP 92, le Centre Phoenix et la fondation abritée - Fondation L'Élan de Pierre.

Le premier versement de la Fondation abritée l'Élan de Pierre a fait l'objet d'une mise en fonds dédiés dans sa totalité, aucune dépense n'ayant été constatée au 31 décembre 2022.

L'exercice s'est soldé par un résultat comptable excédentaire de 5.004 K€. En 2021, il s'élevait à 2.863 K€. Ce résultat est corrigé de la réintégration du déficit au compte administratif 2020 du CMPP de Boulogne-Billancourt (- 211 K€), des dépenses pour congés à payer du CMPP de Boulogne-Billancourt et du service Lits Halte Soins Santé (+ 69 K€).

Le résultat budgétaire ou administratif s'élève donc à 4.862 K€.

A. LES CHARGES D'EXPLOITATION :

Le total des charges de l'exercice atteint 58.320 K€ ; en 2021, il s'élevait à 52.324 K€.

Les salaires, charges fiscales et sociales, qui s'élèvent à 39.475 K€, sont en augmentation de + 4.081 K€ par rapport à l'exercice précédent où ils s'élevaient à 35.394K€.

Cette hausse provient principalement de l'intégration du CMPP de Boulogne-Billancourt (+ 1.151 K€), de la prime Ségur médical (+ 151 K€), de l'augmentation de l'activité de l'URAT (+ 604 K€), des renforcements dans les établissements sanitaires (+ 1.095 K€), du démarrage des activités LHSS et AVP (+ 246 K€).

En outre, différentes revalorisations salariales ont été accordées sur une partie de l'année aux salariés des structures médico-sociales :

- le « Laforcade » pour l'ensemble des personnels socio-éducatifs sur 9 mois ;
- le « Laforcade » des médecins sur 9 mois également.

Mais également les revalorisations qui ont impacté l'ensemble des salariés telles que :

- la hausse de 3 % de la valeur du point (sur 6 mois), qui représente + 454 K€ ;
- le versement de la prime du partage de la valeur, en hausse par rapport à 2021 ;
- la constatation d'un versement volontaire de la Fondation au titre de la formation professionnelle continue à hauteur de 1,20 %, qui représente 272 K€.

Le coût salarial moyen, de 56 K€ pour 711 ETP, est supérieur à celui de 2021 où il était de 51 K€ pour 691 ETP pour un effectif supplémentaire de + 20 ETP. La masse salariale brute chargée a augmenté de plus de 4.080 K€ dont 75 % correspondent à l'effet prix lié aux différentes revalorisations salariales accordées. 25 % de cette augmentation correspond à l'effet volume en lien avec l'intégration des salariés du CMPP de Boulogne-Billancourt et du Centre Phoenix.

La valeur du point s'élève à 4,58 € depuis le 1er Juillet 2022, contre 4,447 € depuis le 1er Juillet 2018, soit une hausse de 3 % correspondant à la transposition du dégel du point d'indice de la fonction publique au secteur privé non lucratif.

Les salaires, charges fiscales et sociales représentent 68,47 % du total des charges d'exploitation (69,21 % en 2021).

Le taux moyen des charges sociales et fiscales, en 2022, (excluant les frais de formation hors du Plan de développement des compétences) est de 54,27 %. Il est légèrement supérieur à celui de l'année précédente où il était de 53,94 % (50,95 % en 2020).

Les achats et charges externes ont progressé de + 1.638 K€ et se décomposent ainsi : les achats (+ 258 K€), les services extérieurs (+ 546 K€) et autres services extérieurs (+ 835 K€).

Ces augmentations sont expliquées essentiellement, d'une part, par les dépenses d'activités soignantes (+ 190 K€), des locations (+ 150 K€), des interventions des personnels extérieurs pour des accompagnements éducatifs (+ 326 K€), des honoraires (+ 368 K€) et, d'autre part, par la forte hausse persistante des prix de l'alimentation + 6,80 % (+ 101 K€), de l'énergie + 23,10 % (+ 163 K€), des achats + 3 % (+ 24 K€) et des services + 3 % (+ 225 K€).

Les dépenses pharmaceutiques et médicales des établissements sanitaires sont arrêtées à 213 K€, contre 229 K€ en 2021. Cette baisse de - 16 K€ est liée à des achats moindres de fournitures de protection et de nettoyage des surfaces en lien avec la Covid-19.

Les dotations aux amortissements (2.514 K€) sont en augmentation de + 96 K€ par rapport à l'année précédente où elles s'élevaient à 2.418 K€.

Les dotations aux dépréciations et provisions sont inscrites pour un montant de 315 K€ dans les postes suivants :

- indemnités de départs à la retraite (IFC) pour un montant de 150 K€ ;
- charges diverses pour un montant de 63 K€ ;
- dépréciations des créances douteuses pour un montant de 101 K€.

Les reports en fonds dédiés (3.949 K€) sont destinés aux projets d'investissements (2.553 K€) et aux projets d'exploitation (1.396 K€).

Les autres charges s'élèvent à 47 K€, dont les pertes sur des créances irrécouvrables d'un montant de 11 K€ provenant principalement des organismes du tiers-payant portant sur le règlement des tickets modérateurs.

Les charges financières s'élèvent à 474 K€ contre 142 K€ à fin 2021. Elles concernent les emprunts contractés pour l'ESAT de l'Élan (1.000 K€ pour les travaux des locaux de la Rue de la Colonie et 1.750 K€ pour l'acquisition des locaux du Passage Trubert-Bellier), pour le transfert des domaines des centres Gilbert Raby et Malvau (14.000 K€), ainsi que pour l'achat en 2022 des locaux de l'Hôpital de Jour et du Centre médico-psychologique pour enfants Haxo (6.000 K€). Les intérêts financiers s'élèvent à 128 K€.

Une dépréciation des obligations a été effectuée pour un montant de 345 K€. Cette somme représente des moins-values latentes en raison du contexte inflationniste dégradant les rendements attendus de ce type de placement. En revanche, le capital est garanti intégralement à l'échéance.

Les charges exceptionnelles, qui s'élèvent à 196 K€, concernent principalement la valeur nette comptable des mises au rebut des immobilisations (149 K€).

Concernant l'impôt sur les bénéfices, les intérêts sur les produits de placements sont exonérés d'imposition pour la Fondation du fait de son statut juridique (fondation reconnue d'utilité publique).

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 751 K€. Elles concernent les dons en nature de matériels et de fournitures (25 K€), du mécénat en compétence (179 K€) assimilé à de la mise à disposition de personnel et du bénévolat (546 K€). Elles sont évaluées extra-comptablement et n'ont pas d'incidence dans la détermination du résultat d'exploitation.

B. LES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Le total des produits passe de 55.187 K€ en 2021 à 63.325 K€ en 2022, soit + 8.138 K€.

Les dotations globales de financement versées par la Sécurité Sociale pour les établissements sanitaires, par l'État pour l'ESAT de l'Élan « Section sociale », le SAIPPH, le PCPE, le CAJM atypique, le Foyer d'accueil médicalisé, l'Institut médico-éducatif et l'Unité renforcée d'accueil de transition « Une maison en plus », l'Institut médico-éducatif hors les murs « Les Alizés » et le service Lits Halte Soins Santé, par le Département du Val-de-Marne pour le SAVS – Orly et par la DSOL (ex-DASES) pour les SAVS parisiens, s'élèvent à 46.456 K€. Ceci inclut 6.160 K€ de crédits non-reconductibles suivants :

- les transports : 184 K€ ;

- les mesures salariales : 2.809 K€ ;
- les divers projets et dépenses : 107 K€ ;
- l'inflation : 277 K€ ;
- les soutiens PSY et SSR : 2.077 K€ ;
- les aménagements et achats de matériels : 476 K€ ;
- la recherche génétique : 230 K€.

En neutralisant les enveloppes forfaits du sanitaire IFAQ - MIGAC - DMA (750 K€) et les mesures nouvelles (1.805 K€), la base de reconduction des dotations de cet exercice est ramenée à 37.740 K€, contre 37.531 K€ à fin 2021, soit une variation nette de + 209 K€ (+ 0,55 %).

Cette ligne de produit représente 73,98 % du total des produits d'exploitation au regard de 74,66 % à la précédente clôture.

La « section commerciale » de l'ESAT de l'Élan, le Centre Phoenix, ainsi que l'activité des logements ne sont pas financés par une dotation globale. Néanmoins, celle-ci peut représenter de 56 % à 100 % du total des recettes d'exploitation d'un établissement.

Les facturations de prix de journées, pour un montant total de 4.257 K€, soit 6,77 % des produits d'exploitation, constituent, d'une part, la principale source de produits du FAM « Une maison en plus » (2.312 K€) et du CMPP de Boulogne-Billancourt (1.420 K€) et, d'autre part, une partie du financement du CAJM atypique (496 K€), de l'Unité renforcée d'accueil de transition « Une maison en plus » (12 K€) et du SAVS - Iris (17 K€ pour les usagers non-parisiens).

Ce système de financement exige une gestion administrative rigoureuse liée au suivi des prises en charge des usagers et peut présenter des décalages de facturation aux départements.

Les dotations globales et les facturations de prix de journées sont le principal poste des produits d'exploitation. Elles représentent 80 % de cet agrégat contre 79 % en 2021 et 81 % en 2020.

Les produits de l'activité hospitalière sont arrêtés à 1.602 K€. Ils sont supérieurs à ceux de l'année précédente où ils s'élevaient à 1.331 K€ en raison de la hausse des tarifs TNJP (tarifs nationaux journaliers de prestations). La réforme des tarifs nationaux a entraîné une augmentation de plus de 82 % pour l'Institut Paul Sivadon La Rochefoucauld par rapport au tarif appliqué en 2021 en passant de 35 € à 63,88 € par jour.

Pour l'Institut Paul Sivadon, ces produits ont augmenté de + 136 K€. L'activité ambulatoire n'est plus facturée aux patients relevant de la CMU et de l'AME.

Pour le Centre Gilbert Raby, les recettes s'élèvent à 931 K€. Elles sont en hausse de + 177 K€ par rapport à la réalisation de 754 K€ à fin 2021. Toutefois

ce poste reste inférieur aux réalisations de 2016 (1.154 K€) et de 2015 (1.111 K€) et ce malgré la mobilisation de la nouvelle équipe. Au Centre Gilbert Raby, l'activité est en recul de - 30 %, l'établissement doit réaliser une remontée du taux d'occupation progressive avec une équipe au complet dès l'année 2023.

Au Centre Malvau, les produits de l'activité hospitalière ont baissé de - 42 K€. Ils s'élèvent à 311 K€ contre 353 K€ à la clôture de 2021, en raison, d'une part, de l'encaissement exceptionnel sur l'exercice précédent des frais de séjour sur la base d'une convention internationale pour + 12 K€ et, d'autre part, de la remontée difficile du taux d'occupation, même en ayant diversifié les activités thérapeutiques. Globalement, l'établissement souffre d'un déficit d'activité depuis plusieurs années.

Au total, ces facturations représentent 2,55 % des produits d'exploitation, contre 2,45 % en 2021.

La facturation des chambres en hospitalisation est de 816 K€ contre 753 K€ à fin 2021, soit une hausse de + 63 K€. Le niveau de ces recettes est maintenu par rapport à la baisse du taux d'occupation du Centre Gilbert Raby et du Centre Malvau.

Le produit des ventes de l'atelier thérapeutique de Colombes fait état d'un niveau supérieur au chiffre d'affaires réalisé en 2019, avant la crise liée à la Covid-19. Des prestations ont été réalisées pour la somme de 98 K€. Cette hausse est liée à la sous-traitance des marchés en lien avec la stratégie de la « section commerciale » de l'ESAT.

Pour l'ESAT de l'Élan « section commerciale », la progression importante de son chiffre d'affaires permet quasiment d'atteindre le niveau avant la crise sanitaire en 2019 (3.027 K€). Des prestations ont été réalisées pour 2.933 K€ contre 2.408 K€ à la précédente clôture, soit une progression de + 525 K€ sur les recettes. Ces produits représentent 4,67 % des produits d'exploitation de la Fondation.

Les autres financements, qui s'élèvent à 2.018 K€, enregistrent l'aide au poste des travailleurs handicapés et les aides versées pour les contrats aidés.

Le chiffre d'affaires global de la Fondation atteint 58.907 K€ à la clôture. Il dépasse de près de + 16,80 % celui de 2021, où il s'élevait alors à 50.434 K€.

Le niveau des subventions d'exploitation, des ressources liées à la générosité du public et des contributions financières s'élève à 770 K€ par rapport à l'exercice précédent où il s'élevait à 754 K€, soit un gain de + 16 K€.

Les reprises sur provisions et transferts de charges, qui s'élèvent à 301 K€, sont composées des rubriques suivantes :

- les reprises de provisions :
 - les retraites : 181 K€ ;
 - les autres charges : 56 K€ ;
 - les créances douteuses : 10 K€.

- les transferts de charges :
 - les indemnités d'assurance : 54 K€.

Les utilisations des fonds dédiés (2.557 K€) correspondent au soutien des projets d'investissements (1.764 K€) et des projets d'exploitation (793 K€).

Les autres produits s'élèvent à 253 K€. Ils sont supérieurs à ceux de l'année dernière et ils concernent divers remboursements.

L'ensemble de ces trois postes représente 4,95 % du total des produits d'exploitation.

Les produits financiers s'élèvent à 62 K€. Ils proviennent des intérêts des obligations seniors sécurisées (36 K€) et des rémunérations des livrets institutionnels (25 K€).

En raison de la remontée des taux d'intérêts sur les nouveaux placements, les excédents de trésorerie ont été transférés sur des supports plus rentables, notamment sur des comptes à terme (CAT), un placement sans risque et liquide. Ces revenus nous permettront également de couvrir les nouveaux frais bancaires. Une réflexion sur la diversification des placements avait été initiée par le Comité finances de la Fondation dans le but d'augmenter les produits financiers.

Les produits exceptionnels, qui s'élèvent à 470 K€, résultent surtout des régularisations d'écritures (103 K€), des cessions d'immobilisations (20 K€), des reprises de subventions d'investissements (90 K€), ainsi que des reprises de provisions pour litiges et risques (256 K€).

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 751 K€. Elles concernent la contribution valorisée des dons de matériels et de fournitures, des administrateurs de la Fondation ainsi que des bénévoles intervenus dans les établissements. Ils sont évalués extra-comptablement et n'ont pas d'incidence dans la détermination du résultat d'exploitation.

C. LE RESULTAT :

Compte tenu des éléments qui précèdent, le résultat d'exploitation comptable de l'exercice est excédentaire de 5.004 K€ (2.863 K€ en 2021). Les comptes de résultat des activités soumises à approbation ont un caractère provisoire dans

l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents. Les résultats comptables des établissements de la Fondation sont les suivants :

- Institut Paul Sivadon, Centre Phoenix, Hôpital de Jour Santos-Dumont, Hôpital de Jour et CMPE Haxo, Hôpital de Jour avec Atelier Thérapeutique de Colombes, Hôpital de Jour de Malakoff, Hôpital de Jour d'Antony, Hôpital de Jour de Fontenay-aux-Roses, Hôpital de Jour de Chevilly-Larue, Hôpital de Jour d'Orly et Centre Gilbert Raby : 3.992 K€ ;
- Centre Malvau : 92 K€ ;
- ESAT de l'Élan « Section sociale » : 9 K€ ;
- SAVS - Cadet : 12 K€ ;
- SAVS - Iris : 26 K€ ;
- SAVS - Championnet : 23 K€ ;
- SAVS - Orly : 26 K€ ;
- SAIPPH : 10 K€ ;
- PCPE : 7 K€ ;
- CAJM Le Relais : 0 K€ ;
- FAM et IME « Une maison en plus » (ARS) : 0 K€ ;
- FAM « Une maison en plus » (DASES) : 63 K€ ;
- URAT « Une maison en plus » : 210 K€ ;
- IME hors les murs « Les Alizés » : 5 K€ ;
- Lits Halte Soins Santé (LHSS) Mobile : 72 K€ ;
- Lits Halte Soins Santé (LHSS) Résidentiel : 16 K€ ;
- CMPP de Boulogne-Billancourt : 7 K€ ;
- Résidences accueil Cléry, Choisy-le-Roi et Sentier : 3 K€ ;
- Aide à la Vie Partagée - AVP 75 & AVP 92 : 0 K€ ;
- Centre de recherche : 0 K€ ;
- Fondation : - 287 K€ ;
- Radio Citron : 0 K€ ;
- Pôle formation : 16 K€ ;
- Formation ETAP : 0 K€ ;
- ESAT de l'Élan « Section commerciale » : 773 K€ ;
- Pôle logement : 1 K€ ;
- Formation des travailleurs handicapés au SAIPPH : 0 K€ ;
- Fondation abritée - Fondation L'Élan de Pierre : 0 K€ ;
- Retraitement comptable : - 72 K€.

Le résultat comptable (5.004 K€) combiné par secteur d'activité est le suivant :

- sanitaire : 4.084 K€ ;
- médico-social : 489 K€ ;
- gestion libre : 503 K€ ;
- retraitement comptable : - 72 K€.

Le résultat comptable (5.004 K€) combiné et retraité par secteur d'activité est le suivant :

- sanitaire : 4.084 K€ ;

- médico-social : 417 K€ ;
- gestion libre : 503 K€.

F. LE SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION :

L'Elan Retrouvé

Soldes intermédiaires de gestion

| | Exercice 2022 clos le 31/12/2022 | Exercice 2021 clos le 31/12/2021 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| Cotisations | | |
| Ventes de biens et services | | |
| Ventes de biens | | |
| - dont ventes de dons en nature | | |
| Ventes de prestations de services | | |
| - dont parrainages | | |
| - Prestations de services | 4 573 301,47 | 3 927 674,51 |
| - Autres | | |
| Produits de tiers financiers | | |
| Concours publics et subventions d'exploitation | | |
| - Dotation globale | 46 456 367,33 | 40 454 098,93 |
| - Prix de journée | 4 257 174,92 | 2 708 038,31 |
| - Produits de l'activité hospitalière | 1 602 470,36 | 1 331 550,25 |
| - Autres financements | 2 018 210,42 | 2 013 472,75 |
| PRODUITS BRUTS D'EXPLOITATION | 58 907 524,50 | 50 434 834,75 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises | 0,00 | 0,00 |
| Variations des stocks | 0,00 | 0,00 |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | 278 480,59 | 276 546,51 |
| Variations des stocks | -348,79 | -8 585,26 |
| Autres achats et charges externes | 10 798 419,92 | 9 170 287,47 |
| Aides financières | 0,00 | 0,00 |
| CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES | 11 076 551,72 | 9 438 248,72 |
| VALEUR AJOUTÉE | 47 830 972,78 | 40 996 586,03 |
| - Subventions d'exploitation | 532 462,50 | 454 721,00 |
| Versements des donateurs ou consommations de la dotation consommable | 20 000,00 | 0,00 |
| Ressources liées à la générosité du public | | |
| - Dons manuels | 15 785,00 | 13 987,00 |
| - Mécénats | 20 900,00 | 128 348,00 |
| - Legs, donations et assurances-vie | 0,00 | 0,00 |
| Contributions financières | 181 781,00 | 157 300,00 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 3 499 020,87 | 3 100 539,33 |
| Salaires et traitements | 25 380 013,35 | 22 820 868,93 |
| Charges sociales | 10 868 775,71 | 9 675 919,29 |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 8 854 091,35 | 6 153 614,48 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations | | |
| - Sur immobilisations : dotations aux amortissements | 2 514 189,53 | 2 418 185,96 |
| - Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | 0,00 | 0,00 |
| - Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | 101 523,52 | 25 157,16 |
| Dotations aux provisions | | |
| - Pour risques et charges : dotations aux provisions | 213 534,84 | 271 879,05 |
| Reports en fonds dédiés | 3 949 231,69 | 3 340 987,04 |
| Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges | 301 705,54 | 235 710,58 |
| Utilisations des fonds dédiés | 2 557 856,91 | 2 577 988,16 |
| Autres produits | 253 725,67 | 178 271,14 |
| Autres charges | 46 854,43 | 42 964,97 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 5 142 045,46 | 3 046 410,18 |
| Produits financiers | 62 238,47 | 25 572,04 |
| Charges financières | 474 023,82 | 141 787,18 |
| RESULTAT COURANT | 4 730 260,11 | 2 930 195,04 |
| Produits exceptionnels | 470 782,45 | 980 440,66 |
| Charges exceptionnelles | 196 567,19 | 1 047 145,41 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 274 215,26 | -66 704,75 |
| Participations des salariés aux résultats (VII) | 0,00 | 0,00 |
| Impôt sur les bénéfices | 0,00 | 0,00 |
| RESULTAT NET | 5 004 475,37 | 2 863 490,29 |

09/04/2022 * 17/04/2023

Les soldes intermédiaires de gestion sont les indicateurs utilisés pour apprécier la gestion de la Fondation. Ils constituent un indicateur complémentaire du compte de résultat. L'analyse du compte de résultat est incomplète afin de porter un jugement sur la situation économique de la Fondation en matière de rentabilité.

Les soldes intermédiaires de gestion sont établis à partir des principaux chiffres du compte de résultat. Ils ont pour objectifs de présenter les différentes étapes de la construction du résultat et de comprendre comment sont utilisés les produits et les charges. Ils permettent une analyse financière plus fine.

Parmi les soldes intermédiaires de gestion, on peut citer les plus importants qui sont la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation. En voici l'analyse :

- la valeur ajoutée (47.830 K€) a largement dépassé le niveau de l'année précédente, soit une hausse de + 6.834 K€ (+ 16,66 %). Son poids économique se maintient à un niveau important au regard du degré élevé d'intégration des activités réalisées par la Fondation durant ces trois derniers exercices (81 %).

Le taux de valeur ajoutée, qui ne doit pas descendre en dessous de 30 % (valeur ajoutée/produits bruts d'exploitation), est établi à 81,19 %, contre 81,28 % à fin 2021 et 82,19 % à fin 2020.

Le ratio observé dans les établissements hospitaliers est de 51,70 % (source : Insee - Esane de 2020) ;

- l'excédent brut d'exploitation (également l'indicateur potentiel de trésorerie), qui indique la performance économique de la Fondation, présente une hausse de + 2.701 K€ au regard de la situation de l'exercice 2021 (6.153 K€).

Cette situation, qui s'améliore par rapport à l'année précédente, est due globalement à l'évolution de la valeur ajoutée.

Le taux de marge d'exploitation (excédent brut d'exploitation/produits bruts d'exploitation) est arrêté à 15,03 %, contre 12,20 % en 2021 et 16,41 % en 2020.

Le ratio observé dans les établissements hospitaliers est de 14,1 % (source : Insee - Esane de 2020).

RATIOS DE RENDEMENT :

Le rendement de la main d'œuvre, qui mesure la productivité du personnel salarié et des travailleurs handicapés (valeur ajoutée/effectifs en ETP), est de 67 K€, contre 59 K€ en 2021 et 60 K€ en 2020.

Le rendement des immobilisations, qui mesure la productivité des équipements (valeur ajoutée/immobilisations brutes), est de 1,58 K€, contre 0,65 K€ en 2021 et 0,72 K€ en 2020.

La production de la main d'œuvre, qui mesure la production du personnel salarié et des travailleurs handicapés (produits bruts d'exploitation/effectifs en ETP), est de 82 K€, contre 72 K€ en 2021 et 74 K€ en 2020.

Le ratio observé dans les établissements hospitaliers est de 51,5 K€ (source : Insee - Esane de 2020).

VIII. ACTIONS DE LA FONDATION

Dans le cadre de ses missions, la Fondation a :

- en 2016, octroyé 150.000 € sur ses fonds propres à l'association « Psychisme et Cancer » pour qu'elle puisse poursuivre son activité de consultations, d'accompagnement et de prise en charge de patients ayant un cancer et de leurs proches. Cette subvention a permis à l'association « Psychisme et Cancer » de poursuivre son activité durant deux ans et de trouver d'autres financements ;
- en 2018, octroyé 64.000 € sur ses fonds propres afin que la « Consultation régionale mobile de génétique » puisse poursuivre le financement des puces de deuxième et troisième génération nécessaires lors de certains bilans génétiques, dans un délai raisonnable, pour des enfants ayant des troubles du spectre de l'autisme et leurs parents ;
- en 2019, octroyé 54.132 € sur ses fonds propres afin que la « Consultation régionale mobile de génétique » puisse poursuivre le financement des puces de troisième génération nécessaires lors de certains bilans, dans un délai raisonnable, pour des enfants ayant des troubles du spectre de l'autisme et leurs parents. Des recherches de subventions autres ont été mises en place ;
- en 2019, octroyé 55.000 € sur ses fonds propres afin de financer sur l'année 2019 un technicien de laboratoire qui a réalisé les bilans génétiques de la « Consultation régionale mobile de génétique ». Des recherches de subventions autres ont été mises en place ;
- en 2020, octroyé 58.770 € sur ses fonds propres afin de financer des panels Idefix pour 48 familles à l'Institut Imagine ;
- en 2020, octroyé 2.040,34 € sur ses fonds propres afin de financer des imageries médicales pour des autistes dont des familles n'ont pas les ressources pour les payer.
- en 2022, octroyé 96.400,00 € sur ses fonds propres afin de financer des panels Idefix et la location des locaux de l'Institut Imagine ;
- en 2022, octroyé 4.714,63 € sur ses fonds propres afin de financer des imageries médicales pour des autistes dont des familles n'ont pas les ressources pour les payer ;
- en 2022, octroyé d'une subvention de 2.500 € à « La Troupe », troupe de théâtre de patients.

Par ces actions que nous sommes en droit d'attendre de la part d'une fondation, la Fondation l'Élan Retrouvé participe à une mission d'utilité publique et de soutien pour ces structures, venant compléter son travail de gestion des établissements.

IX. ET MAINTENANT...

Le passage en Fondation nous avait obligés à revoir l'intégralité de notre communication et de ses moyens de communication. Notre réflexion à propos de notre communication, en interne et en externe, a permis, en 2019, de revoir, en le réactualisant et en le modernisant, notre site Internet.

Le passage en Fondation abritante, en 2021, nous oblige à nouveau de revoir ces moyens de communication en 2023. Il nous revient de faire vivre notre statut de fondation abritante en intégrant des associations qui deviendront fondations abritées sous l'égide de la Fondation l'Élan Retrouvé. Il nous faudra faire publicité de ce nouveau statut et le proposer en respectant l'adhésion à nos statuts pour les futurs candidats.

En 2023, nous déclencherons la reconstruction de nos sites Intranet et Internet, pour une modification effective fin 2023.

Point important, la Fondation avait réécrit son « Projet stratégique pour la période 2018/2022 ». Un plan d'actions a été mis en place pour suivre ce projet stratégique et les orientations qui ont été élaborées. Un suivi de ce projet stratégique est réalisé tous les ans par le Conseil d'administration. Le nouveau Projet stratégique 2023/2027 sera acté par le Conseil d'administration d'avril 2023. Nous devons mobiliser l'ensemble de nos moyens pour le faire vivre et décliner un plan d'actions annuel. Celui-ci sera suivi par le Conseil d'administration.

Les orientations stratégiques de la Fondation sont la déclinaison annuelle de son projet stratégique, projet qui axe trois priorités pour :

- l'offre de parcours : la Fondation accompagnatrice des parcours de vie des personnes ;
- les échanges et transferts de savoir en santé mentale : la Fondation espace ressources sur la santé mentale pour tous les acteurs du secteur ;
- l'Élan Retrouvé, de l'Association à la Fondation abritante : nouveau statut – nouveaux horizons – nouvelles missions.

Nous rappelons que l'intégration des établissements de l'Association La santé de la famille des chemins de fer français, début 2017, nous a obligés à repenser la gouvernance de la Fondation. Aussi, pour la première fois, une délégation d'employeur a été donnée par le Conseil d'administration aux directeurs des centres Gilbert Raby et Malvau.

L'intégration et la création d'établissements ont donné une nouvelle dimension à la Fondation :

- géographique : la Fondation, encore régionale (Ile-de-France) en 2016, est devenue nationale en intégrant le Centre Malvau situé à Amboise dans le département d'Indre-et-Loire ;

- institutionnelle : la Fondation a intégré des établissements temps plein alors qu'elle ne fonctionnait auparavant qu'avec des établissements ambulatoires, hormis le Foyer de Post-Cure ;
- du fait de l'intégration du CMPP de Boulogne-Billancourt, une prise en compte plus importante au sein de la Fondation des consultations de pédopsychiatrie ;
- du fait de la création du service Lits Halte Soins Santé en périnatalité, une ouverture de la Fondation sur le champ de la périnatalité et le lien mère/enfant ;
- du fait du développement de son offre d'accueil et de soins : avec la création du Centre d'accueil de jour médicalisé atypique, du Foyer d'accueil médicalisé « Une maison en plus », de deux instituts médico-éducatifs et du Pôle de compétences et de prestations externalisées, de l'URAT, de la future PUR (Petite unité résidentielle), la Fondation se développe dans le médico-social pour les personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme et les situations complexes en autisme ;
- du fait du développement de son offre sociale : avec l'intégration des appartements communautaires de l'Hôpital Paul Guiraud et la création de la Résidence accueil - Sentier, la Fondation a voulu poursuivre le développement de son offre sociale et aussi en déposant des dossiers dans les départements de Paris, du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine pour des logements d'habitat inclusif pour des personnes en situation de handicap. En étant retenu dans le département des Hauts-de-Seine, la Fondation a de nouveau montré son implication dans l'offre sociale ;
- financière : le budget global de la Fondation dépasse dorénavant 63 M€.

L'année 2022 est, pour l'ensemble des services et établissements de la Fondation l'Élan Retrouvé, celle de :

- la poursuite de la mise en œuvre du projet stratégique de la Fondation ;
- l'analyse des nouvelles pratiques mises en place dans le cadre de la Covid-19 en 2021 et leurs conséquences sur la prise en charge de nos patients, usagers et travailleurs handicapés ;
- pour les établissements sanitaires, la poursuite de la démarche qualité ;
- pour les établissements médico-sociaux, l'appropriation du nouveau référentiel de la Haute autorité de santé ;
- le suivi des projets d'établissements ;
- la réflexion sur les Pôles ;
- les recherches de dons et de mécénats pour financer les projets d'investissements ;

- le développement des dons en produits ;
- la poursuite de l'intégration des établissements nouvellement arrivés ;
- la poursuite des travaux et projets de travaux pour :
 - le Centre Gilbert Raby ;
 - les Lits halte soins santé ;
 - l'Unité renforcée d'accueil transitoire.
- l'installation du logiciel médical et médico-social en 2023 ;
- l'installation d'un nouveau logiciel de gestion du temps en 2023 ;
- l'installation d'un logiciel de dématérialisation des factures ;
- le suivi des CPOM (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) sanitaires et médico-sociaux ;
- la réponse à de nouveaux appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt, s'il y a lieu ;
- la renégociation de certains contrats, tant du point de vue logistique qu'informatique, communs avec l'ASM13 ou seul ;
- la poursuite des réflexions/propositions au sujet de la prise en charge des populations psychiatriques vieillissantes et la prise en charge des personnes souffrant de troubles addictifs ;
- la poursuite de la transformation du Centre Malvau en deux structures médico-sociales ;
- le maintien, voire l'augmentation du niveau d'activité de nos services et établissements ;
- le développement de l'offre de soins médico-sociale en pédopsychiatrie ;
- la réponse à des appels à projet pour des établissements médico-sociaux ;
- le maintien de l'équilibre financier de l'ensemble des services et établissements de la Fondation ;
- le souhait de favoriser les actions de formation et de recherche en direction des personnels, tant en interne qu'en externe, par la mise en place d'une politique de concertation reposant sur les entretiens annuels professionnels et sur la mise en place d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ;
- la poursuite et l'intensification du travail de la Cellule qualité ;

- la dynamisation des « évaluations des pratiques professionnelles », en particulier les pratiques transversales, grâce à l'organisation de nos structures en Pôles qui devrait permettre des améliorations, tant sur le plan de nos pratiques, de la pertinence de notre offre de soins que de la qualité de l'accompagnement de nos patients et usagers.

Au regard de son développement, la Fondation doit mettre en place des grands chantiers qui porteront sur les années 2023 à 2024. Ces grands chantiers sont :

- le développement du DPC (développement professionnel continu) en interne et en externe : suite à l'agrément accordé à la Fondation l'Élan Retrouvé, nous poursuivrons la mise en place d'une politique de formation DPC collective, en interne et à l'externe ;
- faire vivre son accord sur la formation et respecter l'engagement de former chaque année, durant trois ans, trois personnes n'ayant pas de diplôme sur des formations diplômantes ;
- la poursuite de la transformation du Centre Malvau en une Maison d'accueil spécialisée et un Centre thérapeutique résidentiel ;
- le rachat de la Clinique de « La Chesnaie » à Chailles ;
- l'ouverture des services Lits Halte Soins Santé ;
- l'ouverture de la Petite unité résidentielle (PUR) ;
- la poursuite de la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences) suite à la signature de l'accord en 2015. La Fondation poursuivra la réflexion sur la permanence des soins.

La Fondation souhaite poursuivre le développement des formations collectives, notamment en développant le programme interne de formations initié par le Comité scientifique. Les formations doivent répondre, d'une part, au projet de service et, d'autre part, aux orientations prioritaires de la Fondation (personnes peu formées, seniors, personnes handicapées, formations collectives liées au projet de service, etc.). Ce qui nécessite :

- l'engagement en faveur des jeunes professionnels : la Fondation étendra le tutorat à de nouveaux métiers et continuera l'intégration des nouveaux arrivants dans leur service en rendant obligatoires des formations dispensées en interne d'initiation à la psychiatrie et à l'autisme ;
- la poursuite du travail entamé avec les élus sur la qualité de vie au travail en organisant en 2023 une semaine QVT dans l'ensemble de ces établissements ;
- le suivi d'un contrôle de gestion social avec, notamment, la mise en place d'indicateurs sociaux réguliers, a minima à chaque situation comptable ;

- la poursuite de la politique d'accueil des nouveaux arrivants avec l'organisation d'une journée d'accueil chaque année ;
- la poursuite de la politique d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques : le document unique est réactualisé annuellement pour chacun des établissements, dans le cadre du CSSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail). La Fondation l'Élan Retrouvé va poursuivre le travail entrepris avec un suivi régulier de la mise en œuvre de son PAPRI Pact (Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) et du document unique, dans le cadre de sa Commission de gestion des risques professionnels.

Des diagnostics sur la qualité de vie au travail sont réalisés dans les services et établissements de la Fondation, à raison de trois ou quatre établissements par an, afin d'intégrer les risques psychosociaux dans le Document unique d'évaluation et le PAPRI Pact. En 2023, tous nos DUE (document unique d'évaluation) seront remis à jour. Pour cela, nous prendrons un prestataire extérieur qui réalisera les audits et les soumettra aux membres du CSSCT.

Dans les établissements où les accidents de travail et les arrêts de maladie sont fréquents, un diagnostic sur la qualité de vie au travail sera réalisé en priorité.

Ce diagnostic sera effectué par un binôme direction générale (le préventeur des risques professionnels)/représentant du personnel, à l'aide d'une grille élaborée par l'Agence régionale de santé qui a accompagné la Fondation dans cette démarche en 2014. Des mesures pourront être prises pour améliorer les conditions de travail sur le plan matériel mais aussi sur le plan organisationnel, en favorisant la concertation et les échanges au sein des équipes à la suite de ce diagnostic.

Pour les établissements pour enfants et adolescents : au regard des actes de violence parfois inhérents au comportement des jeunes, nous poursuivrons la formation à la gestion des comportements de crise. Nous poursuivrons, en 2023, les formations portant sur la bientraitance engagées en 2022.

La Fondation projette de poursuivre sa réflexion sur la prévention des risques psychosociaux avec la médecine du travail qui a proposé un accompagnement sur le sujet :

- l'installation du nouveau logiciel de temps et des plannings n'exonère pas du contrôle et de la formation quant à l'utilisation de l'outil mais aussi de la formation aux principes et aux dispositifs légaux régissant la gestion du temps. Il s'agira ensuite de développer des passerelles efficaces avec le service de paie afin d'éviter les doubles saisies ;
- une attention particulière sera portée aux impacts des réformes successives sur le droit du travail, notamment en termes de dialogue et de représentation des personnels ;

- une attention sera portée, aussi, sur les conséquences de la réforme de la formation sur les formations mises en place pour les salariés de la Fondation.

Au regard de la réforme des autorisations et des réformes du financement de la psychiatrie et du SSR annoncées, la Fondation s'impliquera auprès de la FEHAP pour éviter que nos pratiques soient malmenées voire censurées par ces nouveaux modèles de financement et d'autorisation.